

**CORRESPONDANCE D'ELISABETH DE NASSAU**  
**DUCHESSÉ DE BOUILLON**  
**A SA SŒUR CHARLOTTE-BRABANTINE, DUCHESSÉ DE LA TREMOILLE**  
**Années 1623-1628**

Présentée et annotée par Jean Luc TULOT

--

**1623** *Henri de La Trémoille au début de l'année avait quitté Sedan pour se rendre à la Cour afin de rentrer en possession de ses biens saisis en 1621 et 1622. Louis XIII accepta de lui restituer, en un premier temps, sa baronnie de Vitré en Bretagne. Marie de La Tour d'Auvergne pour sa part retourna directement à Thouars où elle accoucha au printemps d'une fille qui ne vécut que quelques mois.*

*Au mois de février 1623, Frédéric-Maurice, le fils aîné du duc et de la duchesse de Bouillon, alla à Paris pour assurer le souverain de la fidélité de sa famille et pour compléter sa formation à l'académie de Benjamin. Désormais, Elisabeth de Nassau donnera régulièrement de ses nouvelles de lui dans ses lettres.*

*Le 25 mars 1623, le duc de Bouillon, Henri de La Tour d'Auvergne, décéda à Sedan à l'âge de 67 ans. Elisabeth de Nassau, qui se présentait surtout comme une exécutante, dut se faire violence et assumer désormais totalement la direction de sa maison.*

*Le 27 avril, Charlotte-Brabantine de Nassau et Marie de La Tour d'Auvergne partirent de Thouars<sup>1</sup> pour aller à Sedan reconforter la duchesse de Bouillon de la mort de son mari. Elles l'accompagnèrent lorsque celle-ci dans la seconde quinzaine de juin se rendit à la Cour pour faire reconnaître au nom de son fils aîné, Frédéric-Maurice, le statut particulier de Sedan<sup>2</sup>.*

*Marie de La Tour d'Auvergne quitta les deux soeurs le 19 juillet pour se rendre à Thouars. Elle en partit le 2 août, avec son fils, pour rejoindre son époux à Laval où elle arriva le 7 août puis de là gagna Vitré où elle resta jusqu'au printemps 1624 en raison de la participation de son époux aux Etats de Bretagne qui se tinrent à Nantes du 28 novembre 1623 au 27 janvier 1624.*

*Henri de La Trémoille, soucieux d'affirmer sa fidélité au Roi, présida l'ordre de la noblesse aux Etats. Le 6 décembre, il accepta de démolir le château de Châtillon-en-Vendelais, moyennant une indemnité de 30 000 livres des Etats.*

*Pendant ce temps à Sedan, Elisabeth de Nassau se morfondait et avec un certain fatalisme préparait le mariage de sa seconde fille, Elisabeth, avec le jeune marquis de Duras.*

1

9 janvier 1623 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma Chère Madame, j'ay receu vostre lettre du 23e de l'autre mois par le bourgeois d'ycy, quy venoit de La Rochelle, par laquelle je voy que vous estiés bien en paine de nostre fille. C'est ce que j'avois tousjours bien apréandé depuis le retardement de son partement, mais mon coeur vous en este bien relevée à ceste heure, Dieu mercy, car je croy qu'il y a aujourd'huy huict jours qu'elle a l'honneur d'estre auprès de vous.

---

<sup>1</sup> Lettre de Duplessis-Mornay à M. Marbaut du 30 avril 1623. DUPLESSIS-MORNAY (Philippe), *Mémoires... contenant divers discours, instructions, lettres & depesches par luy dressées ou écrites [...] depuis l'an 1600 jusqu'à l'an 1623*, tome II, p. 874.

<sup>2</sup> Serment du 23 mai 1623 signé d'Elisabeth de Nassau, duchesse de Bouillon, au Roi pour l'exécution des promesses faites par son fils pour la protection de Sedan & Ordonnance du Roi du 28 juin 1625 accordant au duc de Bouillon 13 200 livres pour la protection de Sedan. Archives nationales, 273 AP 178.

J'atens avec une grande inpaciance d'avoir de vos lettres, depuis que vous posédés ce contanement de tenir entre vos bras le cher enfant, quy a eu un grand dévoiment, à ce que me mande nostre fille, quy me fait de grande doléance du mauvais estat où vous le voirés, car elle dit /2/ qu'il n'est pas reconnoissable et qu'il n'a peu que la peau et les os et avec cela fort foible.

J'ay bien du regret avec elle que vous le voirés ainsy mal, mais j'espère quy se remettra bientost sy ses dens ulières sont percées, mais sy elles ne le sont pas, je crains bien que vous ne le voirés pas sy tost remis. Elle me mande qu'il n'a point perdu sa gaité quy est beaucoup et qu'il a tousjours assés bien mangé, mais cela ne peut m'ôter du tout de paine.

Il me tarde donc mervuiheusement d'en avoir des nouvelles, cependant ma chère Madame, je m'étonne extrêmement de ce que vous les plaignés du mauvais temps, car pour la saison il a esté sy beau depuis leur partement que l'on dit ycy et des plus vieux, n'avoir jamais veu un sy sec iver, car ça esté tousjours une /3/ gelée sans nege et sans grand vent et nulement apre et je m'en réjouissois extrêmement pour l'amour d'eux, mais ce que vous m'en mandés mon coeur, me fait craindre quy n'auront pas eu le beau temps quy faisoit ycy ou faisant ordinairement plus fret qu'en vos cartiers, nous croions que vous auriés eu un printemps, car sans mentir, nous en avons en quelques jours tant il faisoit doux l'après dinée par le retour de Trouhart et de Gripel et nous en sauront ce quy en a esté. Je m'assure que vous aurés esté bien ayse que je luy aye changé de coché, le sien estoit fort étourdy pour un voiage comme ce luy là. Ce n'est pas mestres Glaude et pource qu'il estoit son fils, j'estois bien marye d'en mettre un autre en sa place.

J'écrivis hier à Monsieur vostre fils, mais ce fut sy à la hâte que je nus pas le loisir de vous randre mesme devoir. Ce fut pas exprès que mon /3/ Monsieur envoya à Paris pour avertir M. Le Comte que l'on nous a renouvelé l'empaichement de l'entrée des vivre et cela sans qu'il paroisse de défence et dit-on que c'est sur une simple lettre de Monsieur de Nevers et cependant il y a eu arest du conseil quy les a levées et durant un mois toute chose sont outrées ycy en cantité.

Pour nouvelles, ma chère Madame, nous n'y en savons point que vous ne sachées bien, comme la grande tourmente qu'a eu Monsieur nostre frère quy a empaiché l'exécution de son entreprise, mais quelle elle estoit, nous ne savons point. L'on la disoit fort inportante et fort assurée selon l'aparance humaine, mais il n'a pas pleu à Dieu de la bénir, de quoy nous sommes très maris. Le capitaine Néaume n'est pas reveneu comme l'on vous avoit dit. L'on fait espérer de Paris que le fort devant La Rochelle sera démoly, c'est ce que vous saurés plus tost que nous.

Mon Monsieur s'est assés bien porté toute la semaine passé et est sorty trois fois, dont deux pour aller au prêche. Il n'y fut point hier ayant quelque petit resentiment de goute, mais je croy que ce ne sera rien. Je ne manque pas de luy dire le souvenir que vous avés de luy. Mon coeur, il vous en remercie très humblement et m'a commandé de vous assurer de son très fidelle service. Le mien vous est plus acquis que chose du monde. Je le vous jure, ma chère Madame, et que je suis avec passion vostre très humble servante et obéissante.

A Sedan, ce 9e janvier 1623.

Archives nationales/1 AP 336/367

2

30 janvier 1623 - Sedan  
à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame,

Vostre lettre m'a fort réjouye la prenant pour augure de vostre meilleure santé, mais ce que je vous en dis, mon coeur, n'est pas pour vous convier à les continuer telles, car je vous conjure de ne vous incommoder point et vous assure que vos petites lettres me sont fort chères et que je les ayme comme les grandes.

J'ay esté très ayse d'aprandre la facilité que l'on a eu à sevrer nostre cher enfant. Mlle Dully m'en mande bien toute les particularités et ses gentillieses quy sont amirable. Je m'assure que cela

2

vous vaut souvent une médecine et que se divertirment vous est très agréable et certe la joye que je me représente que vous donne ceste chère petite créature est toute ma consolation de m'en vois privée.

Vous /2/ ne devés point craindre, ma chère Madame, que nostre fille s'ennuye auprès de vous. Elle s'y est trop désirée, mais en l'état où elle est, on est souvent plus triste. Elle seroit de bien mauvaise humeur, luy estant bonne comme vous este. C'est ce qu'elle reconnoist bien et m'en dit bien son contentement et son bonheur. Elle prenoit estant icy un extrême plaisir au cher enfant et s'y amusoit fort et disoit que tout seul il estoit capable de l'empaicher de s'ennuyer. Jugés-donc sy elle en a sujet à ceste heure qu'elle a l'honneur de vous voir et Madamoyselle vostre fille qu'elle chérit sy fort et, certe, elle luy en donne bien toute occasions du monde.

Pour la sage-femme, me semble que vous n'en devés point estre en paine puisque vous avés dame Françoise, de quoy j'ay ouy dire tant de bien, comme j'estoit là et puis le premier acouchement ayant esté aysé, le segont selon l'aparence le /3/ doit estre davantage. J'en pryé Dieu de tout mon coeur, ses nouvelles femmes se trouveront un peu empaichées, mais quite pour un petit de confusion à ses hardes. Il y en eust bien mesme à sa première couche quoy que Madelaine eust mis tout à part. Je voudrois qu'elle y peut sauter, car elle y seroit bien encore plus propre que lors à ceste heure qu'elle est mère.

Je voy bien que vous souhaités Bonne, mais il fait besoing à mon Monsieur et est fort mal portatif, toutefois sy elle y avoit grande fantasy comme je luy ay déjà mandé, l'on surmonteroit toute difficultés.

Ce fut hier, ma chère Madame, que je reçus vos lettres du 16e de ce mois que le Sr. d'Iray a porté jusque à Paris. seroit un grand plaisir sy on les recevoit tousjours aussy prontement. Vous avés bien mis à recevoir les mienes du 26e du mois passé. Il y en a encore cinq des mienes par les chemins contant cele-cy et par toute je ne vous mande pas grande nouvelle, car je n'en say point.

J'ay receu vostre lettre pour la bonne /4/ princesse, mais je ne say quant je luy pouray envoier, car je luy écris peu souvent. Je n'ay point receu des sienes depuis qu'elle est à Berlin quant l'on mandoit de Deux-Pons qu'elle y estoit, on se trompoit bien son voiage fut retardé, mais, Dieu mercy, elle y est à ceste heure. Il y a huit jours qu'il a passé icy des gens de Franquendal quy vont trouver le roy de Boême pour luy représenter leur nécessité et le besoing qu'il sont de secours; Dieu vueille quy leur en puisse donner. Ils ont encore ds vivres pour quelque mois, mais s'il ne sont secourus, ils faut qu'ils fasent comme les autres; Le roy de la Grande Bretagne y devroit donner ordre et se faire donner des efest au lieu de tant de belles parolles quy luy tournent en blâme.

Mon Monsieur s'est bien porté plus de trois semaines, mais depuis deux ou trois jours ses vens le tourmentent encore quelle[que] fois, et mesme ceste nuict, mais Dieu mercy, il est levé. Il s'enquiert tousjours fort de vos nouvelles et se réjouit extrêmement /5/ quant il les aprant bonne et comme estant vostre très humble serviteur.

Je dis à Monsieur vostre fils son jugement de ce que l'on ne luy rant point Taillebourg comme ses autres maisons. Vous aurés, je croy, apris avec estonnement le changement arivé à la Court, aussy à il esté bien pront. Dieu vueille que selon l'espérance que l'on en a, il afermisse la paix. C'est pour le faire bénir de force gens. Je croy qu'au retour de M. Le Conte que mon Monsieur se résoudra d'y envoier nostre fils. Force personnes luy conseillant, quoy que nous ne voions encore nul changement au traitement du passé. Cela seul ne change point, mais l'on nous fait espérer que sy Dieu le vueille et vous donner tout ce que je vous désire.

Mon coeur, je vous suplye d'empaicher nostre fille de m'écrire de grande lettre. Je n'en veust que dans du petit papier et une demye feuille seulement. Vostre bonté me fait vous dire toute chose simplement. Adieu mon coeur. Ma chère Madame, je suis aussy de toute mes affections vostre très humble et très obéissante seur et servante, très fidèle [...] et toute à vous.

\$ \$ \$

A Sedan, ce 30e janvier 1623.

Archives nationales/1 AP 336/369

8 février 1623 - Sedan  
à Mme de La Trémoille

Ma Chère Madame, je receus hier vostre chère grande lettre du 24e de l'autre mois, je vous fais mention de la date croiant que ce vous est plaisir, comme à moy à quy vous ôtés vostre grande paine, ne me disant la date des mienes ce que vous avés bien fait par deux ou trois de vos dernières. Je vous en rans mille grâce, mais mon coeur, pourquoy m'écrire une grande lettre ne vous trouvant pas bien. J'en murmure fort et vous suplye de ne vous incommoder nulement, car c'est un crime pour moy quy ayme vos ayses.

J'attribue vostre mal à celuy du cher enfant quy me fâche fort de savoir en l'estat où l'on me le mande. Il l'estoit en très bon quant il partit d'ycy, car quoy qu'il fut enrumé, il rioit comme un petit perdu le soir en se couchant et avoit bon visage. C'est la vérité que quant il ariva ycy, il estoit palle comme un /2/ linge et ne se soutenoit point et ne rioit point et cela luy a duré assés longtemps. Ce quy m'estonnoit, c'est que comme l'on levoit l'après-dînée, il estoit tout trempé de sueur et cependant tousjours palle. Il n'a bien repris de la couleur qu'à La Moncelle. Je ne say sy nostre fille a remarqué avec moy que la parade où il ya du blanc de chapon ne luy profite pas comme >>>>> et s'en dégoute plus aysément. Souvent les enfans se trouvent plus mal de beaucoup manger que de manger peu.

Pour mon avis et mes remarques touchant Mlle de Fleury, c'est la vérité qu'elle ne le pert point de ceue et qu'elle en a un grand soing de cela, mais pour opserver toute les autres choses que j'eusse désiré, je ne l'ay pas trouvé. Une autre chose que j'ay remarquée, c'est qu'elle se contredit fort en ses parolles et les dit fort diférante et n'aume pas que l'on la repreine. Elle ne vivoit pas bien avec la nourrice et toutefois elle disoit prandre bien garde de ne la point fâcher /3/ et, cependant, je voïois tout le contraire. Elle n'a guère opservé les choses que je luy disois et me fermoit la bouche en disant que vous ne le faisiez pas comme cela, et cependant une autre fois elle me disoit que vous ne trouviés rien bien que ce que l'on faisoit par mon avis. Je vous en dis toute ces particularités pour vous faire voir ses contradctions, mais tout bien considéré, je croy que le bien y surpasse le mal. L'on trouve sy difficilement des personnes propres en ceste charge que certe il ne faut pas changer le gèrement. Je luy vois de l'affection et du soing, mais pour la conduite à ménager l'esprit du cher enfant. C'est ce qu'elle n'a point, mais vous remèdirés à cela en luy prescriviant souvent ce quy faut qu'elle fasse quy est d'aléguer des raisons pour luy faire faire quelque chose et des louanges et point de constestations et de force. Mon coeur, je vous dis ce que vous s'avés mieux mille fois que moy, mais c'est pout vous obéir que je vous dis tout ce quy m'en semble.

Il faut quitter ce discours pour me réjouir avec vous de la venue /4/ de Monsieur vostre jeune fils à Paris, espérant quy vous pourra bientost aller voir, contantement auquel je participeray. L'on nous le mande bien grand et plus que Monsieur son frère que M. Bruce me mandoit ocupé à vous dépai cher un laquais et me faisoit ofense de ce quy ne m'écrivait point. Je vous avois mandé par mes dernières, ma chère Madame, que mon Monsieur n'envoieroit point vostre neveu qu'après le retour de M. Le Comte, mais il a changé de résolution et le fera partir sur la fin de la semaine en poste et des demain son train part, par lequel je vous écris craignant n'en avoir pas de loisir lors qu'il partira mon Monsieur a désiré qui y fut devant l'arivée de Monsieur le Prince. Nous ne voïons rien de plus certain que du passé, mais l'avis de nos amis, c'est de l'y envoier. Dieu l'y vueille bien bénir et luy donner la sagesse quy luy est nécessaire. Je m'assure, mon coeur, que vous l'en priés avec moy quy ayant tout plain de petite chose à faire ne vous entretiens pas comme je voudrois.

Tout ce que je vous diray c'est que mon Monsieur se trouva tout plain mal de ses vens hier au soir. Mais, Dieu mercy, il est debout. Je luy ay dit combien vous este ayse de savoir qu'il a sy souvent parlé de vous comme nostre fille estoit ycy. Certe, c'est avec respect et affection bien grande me comande tousjours fort de vous assurer qu'il est vostre très humble serviteur et moy ma chère Madame, je suis plus à vous qu'à moy et vostre très fidelle servante et obéissante seur.

\$ § \$

A Sedan, ce 8e février 1623.

Ma chère Madame, mon Monsieur s'est sy bien porté toute la journée et ne s'est couché qu'à neuf heure contre sa coutume, que j'ay creu devoir vous faire part de ceste bonne nouvelle devant que de me coucher et vous dire aussy que de longtemps, je ne l'ay veu en sy bonne humeur. Je croy mesme que nostre fille ne l'y a pas veu. Vous luy dirés sy vous plaît ma chère Madame, et me croirés toute à vous mon cher coeur.

§ § §

Archives nationales/1 AP 336/370

4

10 février 1623 - Sedan  
à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, il n'y a que deux où trois jours que je vous ay écrit par ceux quy conduisent le train de vostre neveu à Paris, n'etinant pas avoir le loisir de vous écrire par luy, quy s'en va en poste par un très mauvais temps, mais il le trouve fort beau, tant il est ayse de faire ce voiage en diligence ne l'ayant pas encore couruée.

Celle-cy ne sera donc qu'un mot, mon coeur, pour vous dire comme depuis mon autre letre j'en ay receu de la bonne princesse : deux de Berlin où elle me mande estre arivé heureusement , mais non sans paine, mes elle ne me dit point qu'elle. Elle se loue fort /2/ de la réception que luy a faite Monsieur son beau-fils et me mande que comme elle m'a pryé de luy donner une de ses maisons pour s'y retirer et y faire sa dépense, qu'il n'a jamais voulu et l'a suplyée de ne bouger d'avec eux où il la défraye de tout, à ce qu'elle m'écrit et me dit que Dieu luy a fait trouver un Joseph pour elle. Je n'ay pas leu sa lettre sans larmes quoy qu'elle me tesmoigne estre fort contante pour l'estre en la dure condition qu'elle est, voiant tout le pauvre Palatinat entre les mains de leur ennemis. Il ne s'en faut au moins que Franquedal.

Elle continue à m'en faire de grande doléances, mais tousjours fort crétiennes /3/ ayant tousjours toute son espérance en Dieu quy sen doute ne l'abandonnera pas quoy qu'il la mette en une bonne espérance. Quant je me la représente j'en ay le coeur tout transpercé de douleur et quant je pense au secours que nous nous propositions d'avoir en ce país là par son moien et les ofres qu'elle nous faisoit je seiche d'ennuy, mais il faut vouloir ce quy plaît à Dieu, lequel je pryé bien de bénir vostre neveu. Je m'assure ma chère Madame, que vous joindrés vos prières avec les mienes pour ce sujet là quy ne me touche pas peu au coeur.

Je n'ecris qu'à la Roine mère par luy, mandés-moy sy vous semble que je /4/ devois écrire à ces princesses. J'avois pensé à quelque uns et puis je considérois que les autres le pourroient trouver mauvais de fasson que je n'ecris à personne et ma paresse a fort aprouvé cela. Vous ne croiriés pas comme il m'est fâcheux d'écrire depuis mon autre lettre du 8e quy ne doit estre datée que du 7e de ce mois. Mon Monsieur a bien esté tourmenté de ses vens, mais il se porte bien à ceste heure. Il a de bons jours et de mauvais.

J'oublois de vous dire que la bonne princesse me mande qu'elle croit que Monsieur l'Electeur son beau-fils ira à la journée de Ratisbonne et le duc de Saxe aussy, cependant de force lieux on mande que non et que le roy de Danemarc asure fort. L'on voira de grande guerre ceste été. Dieu nous conserve la paix. Nous serons bien heureux. Adieu mon coeur. Ma chère Madame, je suis vostre très humble servante et très obéissante seur.

§ § §

A Sedan, ce 10e février 1623.

Ma chère Madame, j'oublois de vous dire que la bonne princesse me mande que Belleem Gabor leur donne tousjours de bonnes espérances, mais il faut des efets

Archives nationales, 1 AP 336/371

13 février 1623

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, je croy que celle-cy vous trouvera, que vous posédés le contantement de la présence de Monsieur vostre fils. Je le devois dire en plus, il m'est bien ayse de me représenter vostre joye et d'y participer vous en désirant avec passion comme je fais. Je croy ne vous le pouvoir mieux tesmoigner mon coeur, qu'en joingnant mes actions de grâce aus vostres en louant Dieu quy vous a conservé et ramène entre vos bras tout ce quy vous cher comme la vye, certe, ma chère Madame, je le fais de tout mon coeur, et le suplye /2/ que toute bénédicions vous puissent ariver à tous.

Je ne pensois pas que Monsieur vostre fils vous voiroit sy tost, mais par sa lettre que je receus hier de luy, il me mande qu'il estoit sur son partement et que nostre avis et son désir s'estoient

5

rancontrés. Je n'y ay qu'un regret, c'est que vostre neveu n'aura pas eu l'honneur de le voir et il ne faut pas mentir que je le désirois fort et qu'il vit aussy Monsieur vostre jeune fils à quy j'avois aussy écrit, croïant qu'il seroit encore à Paris et pource ma chère Madame, que je vous ay randu ce devoir il n'y a que trois jours /3/ je n'ay pris que du petit papier, ne s'estant rien passé depuis le partement de vostre neveu quy fut samedy, mais de perdre une occasion de vous écrire seroit un crime, mon coeur, et mesme ayant à ma réjouir avec vous du contantement dont vous jouisés. Je suis bien marye qu'il n'est tout parfait et que Monsieur vostre fils ne vous porte l'efet des promesses quy vous avoient esté faite. Je tiens qu'd'ne partye vous les receverés comme pour ce quy regarde Vitré, Talemont et Moléon, mais pour Taillebourg il y a encore remise, mais tousjours avec assurance qu'elle ne durera point. Dieu /4/ le vueille et rafermir telement la paix que l'on n'en puisse plus douter.

Vostre neveu doit ariver demain à Paris, il nous tardera bien de savoir comme il sera veu du Roy. Force personnes de calité nous assurent de le vouloir fort aymer et servir, mais toutes choses y sont sy incertaines que l'on ne say de quoy faire estat. Monsieur vostre fils vous dira en quel estat y sont nos affaires, car il m'a fait l'honneur de me mander qu'il en devoit parler à Monsieur de Puisieux. Nous n'avons encore rien obtenu. L'on nous fait /5/ espérer que la venue de mon fils donnera de la confiance quy produira de bons esfets. Dieu le vueille.

Mon Monsieur s'est resenty un petit de la goutte cest nuit et encore à ceste heure, sy est-il debout et m'a commandé de vous dire qu'il receut vostre contantement, comme estant vostre très fidelle serviteur. Ce que vous m'avés mandé, mon coeur, par vos dernières de l'indisposition de nostre cher enfant me fait désirer bien inpaciement de savoir de ses nouvelles. Je suis toute en paine d'Henry d'un petit mal de jambe quy est devenu grand. Il en est aresté à la chambre. l'on disoit que ce n'estoit rien et n'a pas laissé de sortir et monter à cheval et jouer à la paume et à ceste heur, il est bien mal à mon gré. Adieu, ma très chère Madame, je suis vostre très humble servante et obéissante seur, toute à vous mon coeur.

\$ § \$

A Sedan, ce 13e février 1623.

Archives nationales/1 AP 336/372

5

22 février 1623 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma Chère Madame, j'ay receu tout en mesme temps vos lettres du 4e et 7e de ce mois que vous me datés de Sedan. Cela me tesmoigne bien mon coeur, que vous y avés vos penssés, aussy y avés vous tout pouvoir. J'ay receu vos lettres bien plus prontement que vous n'aviés fait la miene du 9e de l'autre mois, mais non assés tost pour pouvoir vous envoyer Bonne que vous me mandés atendre, ma chère Madame, et vous ne me l'avés pas demandé pr vos lettres.

C'est la vérité que Troupart nous dit que vous luy en aviés parlé, mais estant fort nécessaire à mon Monsieur et ne le croïant point tel pour nostre fille, j'ay attendu de voir y elle y avoit grande fantasye, ce quy ne me paroist point pas sa lettre et puis le temps est à /2/ ceste heure trop court, mesme estant incommodé comme il est. Il ne peut faire de diligence et les coches d'yicy a Paris demeurent sept jours.

Je vous écris du mardy au matin et il n'est pas encore arivée, mais hier tout tart nous eumes nos lettres par lesquelles nous aprenons l'arivée de vostre neveu, et comme il a eu l'honneur de faire la révérence au Roy, quy luy dit qu'il estoit bien ayse de le voir qu'il le trouvoit bien creu et luy fit l'honneur de l'embracer deux fois. Je le vous dis mon coeur, tout ausy quy me le mande et cependant je croy que vous l'aurez déjà seu et que se vous seroit des redites, mais elles ne laisseront de vous estre agréable. Je m'assure il n'avoit encore veu les roines.

C'est tout ce que je vous en diray, car vous pouvés savoir de Paris /3/ les choses aussy tost que moy quy ne doute point ma très chère Madame que vous ne murmuriés contre Messieurs de La Marc, sy nous veulent contester contre toute raison et équité. Nous n'en voïons encore nul acte, mais c'est le bruict comeun quy comme vous savés n'étonne pas mon Monsieur, quy Dieu mercy se porte assés bien. Il prit l'air hier et fut à la porte de la ville. Dieu le fortifira sy luy plaît selon vos bons souhaits,

que je ne manque pas de luy dire, ny de luy de s'en sentir bien obligé et de tant de soing de bien et d'honneur que vous faite à nostre fille quy le recongnoist bien.

Je voudrois qu'elle peut aussy bien prandre la liberté que vous luy désirés, mais son humeur y répugne fort de quoy je suis bien marye, mais vous ne l'en aymerés pas moins. Je m'en /4/ assure puis que son défaut ne procède point de maquement d'affection et de respect ny de recongnissance qu'en toute fasson elle vous est redevable de plus de science très humble qu'elle ne vous sauroit jamais randre. Je le confesse avec elle mon coeur, et sur ce sujet mes parolles ne peuvent aprocher de mon vif resentiment ny vous donner les louanges que méritent vostre bonté car vous esté la meilleure seur du monde et come telle je vous chéris et bénis de toutes mes affections quy sont parfaites à vous honorer, mais ma très chère Madame, encore que je ne vous dis rien à l'égal de ce que je sens. Je crains que vous n'en murmurés contre moy à quy vous avés défendu les honettetés tant soit peu recherché mais je puis protester que celle-cy ne le sont point et mon écriture vous le tesmoignera que je fais à la hâte, ayant /5/ bien encore à vous parler de la mère et du cher enfant.

Pour la première, je suis bien maryé que je n'ay seu quelle vouloit de ceste eau de Monsieur de Duras. Je croy que ce quy m l'a ôté de la mémoire. C'est que je ne luy ay veu faire mille (illisible) ycy, où Bonne dit en avoir souvent usé. J'en envoye à tout asart, mais je croy bien quelle arivera trop tart car je tiens que nostre fille sera acouchée devant que vous receviés celle-cy; Je pry Dieu de tout mon coeur que ce soit bien heureusement et sa première conclu me le fait espérer ainsy vous vous en mettés trops en soing mon coeur, je crains que cela ne vou fasse mal.

Pour l'avis que vous me demandés sur le nom que l'on donnera au cher enfant, quy viendra, me semble que rien ne presse en cela que celui de /5/ batesme et je croy que sur cela, Monsieur vostre fils et nostre fille; vous auront dit quelle est leur envye, mais je ne say sy l'état des affaires la favorise, me semble qu'il faut attendre l'acouchement pour s'y rédoufre. Je pry Dieu encore un coup quy soit bien heureux et que vous n'ayés point d'aprèantion quy vous fasse mal je vous ay déjà dit par mes précédentes mon coeur, comme je me réjouis de vostre contantement d'avoir auprès de vous tout ce quy vous est de plus cher au monde.

Nous receumes hier des lettres de Monsieur vostre jeune fils, quy nous écrit de son partement de Paris pour vous aller trouver. C'est ce que vous aviés peur quy ne feroit point, mais mon Monsieur eust bien désiré d'avoir de ses nouvelles à son arivée à Paris, car nous estions en paine lors de Monsieur le prince d'Orange, que nous avions seu malade et il nous en pouvoit ôter, mais je l'excuse tort de n'avoir point écrit lors et /6/ me loue fort de ce qu'il la fait à ceste heure, mon Dieu, mon coeur que je me représente bien comme vostre joyé à esté grande de le revoir après avoir couru tant de dangers. Le non de Dieu quy l'en a rarenty en soit bény éternellement.

Vous me réjouisés fort de me dire que nostre cher enfant a ry en luy disant que maman bon ne veut pas que l'on luy donne de chiquenaude. Je le redy bien encore et que l'on e fera grand déplaisir de luy en donner. Il faut par tous moyens tacher de le réjouir et user d'une grande douceur à ce naturel craintif et triste. Il faut que cela l'ait fort fâché que l'on luy aye ôté son tétin puisqu'il ne rit plus. Car, c'est ce quy faisoit bien fort, non que pour cela l'on le peut dire gay enfant, car lorsqu'il ne rioit point, il paressoit triste et failloit continuellement l'éveiller en parlant à luy car j'ay remarqué que souvent il est pensif. L'âge remédiera à cela, sy plaît à Dieu, mais certe sans son cotaire, je ne say sy on l'eust peu élever. Dieu soit loué quy nous a mis au coeur de luy donner. Je vous suplye d eluy parler tousjours de maman bon quy l'ayme parfaitement.

Je ne say rien d'Alemaigne. Adieu, ma chère Madame, croiés moy à vous comme j'y suis et vostre très humble servante et obéissante seur quy vous a gravé au plus profond de son coeur.

§ § §

A Sedan, ce 22e février 1623.

Je vous anvoye une lettre écrite à Monsieur le marquis de La Mousay<sup>3</sup> inprimé ycy. Je m'asure que vous la trouverés bonne.

Archives nationales, 1 AP 336/373

---

<sup>3</sup> Amaury II Gouyon (1577-1624), marquis de La Moussaye, était le principal seigneur protestant de l'évêché de Saint-Brieuc en Bretagne. Il avait représenté la noblesse de cette province à l'assemblée de Loudun, mais considérant que l'assemblée de La Rochelle n'avait pas été autorisée par le Roi, il avait renoncé à y participer.

27 février 1623 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, je vous écris devant que le coche soit arivé, mais ayant eu une partye de nos lettres. Je n'en atens point des vostres ce coup cy. C'est pourquoy je vous fais celle-cy sans attendre davantage, ne voulant pas perdre le prêche de M. du Moulin demain au matin.

L'on nous mande de Paris que M. Durant a prêché à Charanton avec grande édification de tous. Ce quy m'est aysé à croire, car c'est, il est doué de grans dons de Dieu et amirable. Vostre neveu a esté à son prêche et c'est le premier qu'il y a ouy. Je tiens cela à bonne augure pour luy quy après avoir esté bien veu du Roy comme je vous ay mandé, a eu ce petit déplaisir qu'après l'avoir laissé entrer au Louvre, on dit au coché qu'une autre fois on fermeroit la porte. Sy on n'en avoit un commandement de le laisser entrer de fasson qu'il en a /2/ faille parler au Roy, ce qu'à fait Monsieur de Monmorency et depuis il y est entré. L'on croit que celui quy est à la porte n'est pas de nos amis et que c'est ce quy est cause qu'il a voulu avoir. Cette déclaration quy tourne à nostre avantage, car l'on voit que cela est ordonné après congnoissance de cause et que l'on a à coeur d'en user ainsy.

L'on nous mande de se lieu là fort peu de nouvelles assurées. Tout est dans l'incertitude comme l'on a esté du voïage de Picardye et de Champagne est sur le bureau. D'affaire, il ne s'en fait point et surtout les nostre quy demeurent au croc. M. Le Conte que nous atendons, ne nous raporterá rien que je croy vostre neveu n'aura pas manqué s'yl luy a esté posible d'écrire à sa seur, mais par d'autre. Vous avés bien esté avertye de ce quy se passe là. C'est pourquoy, mon coeur, il me fache de vous faire des redites.

J'estime que ce n'en sera pas une de vous dire ce quy est arivé /3/ au pauvre Franquedal quy est une assistance de Dieu miraculeuse. Nous avons veu letre quy mande que depuis la Chandeleur l'on a ceuilly du blé aussy beau qu'au mois d'oust et l'on en envoy de trois à quatre l'un. C'est du speltre quy fait du sy beau pain, l'autre de l'orge et puis de l'avoine et celle quy écrit, mande quy s'en est bien trouvé dix mille arpens aus environs de Franquedal. C'est une chose merveilleuse et innouye que je croy. Mon Monsieur a envoyé un extrait de la lettre à Monsieur Quertre et des trois sorte de blés. L'autre coche estant party, il dépaicha exprès il y [a] huict jours pour l'atraper et luy donner de fasson que je me pouvois me tromper de vous dire que je croy que vous ne le saurés point, mais à faute de d'autre nouvelle, je vous dis celle-cy quy nous oblige toutefois à recongnoistre le soing que Dieu à des siens. C'est pourquoy elle mérite bien estre redite et connue pour manifester la bonté du seigneur quy n'abandone jamais ceux quy le craignent.

Nous avons bien aussy sujet de le louer et remercier /3/ de ce qu'il a préservé Monsieur vostre fils du méchant desain que l'on avoit contre sa personne et permis qu'il fut découvert. Vous n'en savons pas les particularités, mais je tiens que de Paris l'on vous les aura mandées.

Je ne say donc rien à vous dire que je ne crois que vous sachés, sy ce n'est des nouvelles de la famille. Mon Monsieur est toujours avec une santé fort incertaine, mais meilleure que je ne luy ay veue. J'espère que le beau temps luy ocmentera; Nous en avons encore un bien mauvais. je suis fort an écoute d'apprendre les couches de nostre fille et vous savoir en repos de ce côté là. Il me tarde bien aussy que l'on me mande sy le cher enfant a repris de la gaité, car sy cela est une fois, il vous donnera mille plaisirs et adoucira forces amertunes. J'en ay une bien grande de voir tousjours Henry au son mal de jambe. Je l'ay pensé guéry déjà deux fois et cela se renouvelle tousjours et cependant c'est fort peu de chose, mais je crains que l'on le ne guéry et qu'il ocmente. Il est sy las en la chambre qu'il ne demande qu'en sortir et Monsieur son père y aquièce et moy j'en tremble. Le papier me faut ma chère Madame. Adieu, je suis de tout mon coeur, vostre très humble servante et très obéissante seur.

A Sedan, ce 27e février 1623.

Archives nationales/1 AP 336/374

6

28 février 1623 - Sedan

à Mme de La Trémoille

8



Ma chère Madame, ce m'a esté une agréable tromperye d'avoir eu de vos lettres contre mon atende. Je les receu hier sy tart et pour l'amour de la compaignye quy est ycy je me couche à minuict; Je suis donc bien escusable sy je ne vous écrivois pas hier au soir. Ce matin il me faut aller au prêche de M. du Moulin et m'a faillu écrire à vostre neveu quy à ce que on mande fait bien sa Court.

Tout cela me fera vous faire ce mot bien à la hâte pour vous dire que j'ay receu vostre /2/ chère grande lettre du 25e de ce mois par laquelle j'apprens que vous estiés bien proche de recevoir le contantement de vois Messieurs vos deux fils. J'y participe, mon coeur, et à bon essiant, car vous este un segond moy mesme. dieu soit loué quy vous les a ramenés en bonne santé. J'avois seu ce quy estoit arivé à Monsieur vostre jeune fils un petit auparavant son partement et loué Dieu quy l'avoit garenty du mauvais dessain que l'on avoit eu contre luy, à quy je n'ay point ouy donner le tort, mais tout /3/ aus autres, mais je n'en ay pas bien seu les particularités ayant veu des lettre quy le disoient diversement, mais tousjours sans blâmer Monsieur vostre jeune fils pour ce que l'on l'avoit contraint à faire ce qu'yl fit de quoy nous estions bien maris. Je croy aysément que le Roy de Boême s'est montré parcial ayant une passion pour ceux de sa nation, mais me semble qu'il ne la devoit pas tesmoigner contre ceux quy ont l'honneur de luy estre sy proche et quy le l'ont servy sy dignement.

Nostre fille vous a peu dire des choses quy je m'asseure vous auront estonné, mais /4/ tout cela ne m'empêche point d'avoir une grande affection pour ce prince et une grande affliction de voir l'état où ses affaires sont réduites. Dieu par sa bonté en vueille avoir compassion et le remettre en autant de prospérité que je luy en désire.

Vous me réjouisés bien ma chère Madame, de me dire que le cher enfant reprant un peu de gaité. Le beau temps ly redonnoit toute entière sy plaît à Dieu comme je l'en suplye de tout mon coeur et de vous donner aussy toute chose selon les souhaits de vostre très humble servante et obéissante seur sur quy vous pouvés tout mon coeur, ma chère Madame, que j'embrace cent mille fois et le cher enfant. C'est

\$ \$ \$ \$ \$

A Sedan, ce 28e février 1623 au matin.

Archives nationales, 1 AP 336/375

7

6 mars 1623 - Sedan<sup>4</sup>

à Mme de La Trémoille

Ma Chère Madame, je vien d'écrire à la bonne princesse et luy mande de vos nouvelles, non que j'en aye seu depuis peu, mais de huit jours seulement. Le coche n'estant atendu que jedy ou vandrety, tant les chemins sont mauvais, mais il ne laisse pas d'en partir un autre demain pour reprendre les jours ordinaires. Nous eumes hier un mesager de Paris quy est celui que nous y avions envoyé.

Vostre neveu nous mande le voiage du Roy pour la Picardye résolu, et demande le comendement de Monsieur son père de ce quy deviendra. C'eut esté de le suivre s'il eust eu de l'équipage, mais n'en aynt point c'est de revenir. Il continue à nous mander qu'il a l'honneur d'estre bien veu du Roy et de tous les grans, mais nous ne nous en resentons en fasson du monde en nos affaires. Il ne s'y est rien du monde a>>>nce. Nous pensions que M. Le Comte deut revenir, mais vostre neven l'a encore retenu pour quelque jours. Je ne say sy c'est pour /2/ nous flater, mais l'on nous mande qu'il fait assés bien sa court et qu'il n'y paroît pas estonné. Il a veu danser le balet du Roy et y fut à sis heure au soir et n'en revient qu'à sis heure du matin. Ce fut Monsieur le cardinal de La Valette quy l'y mena et luy fit l'honneur de l'aller prendre en son logis. L'on ne nous mande pas quy dansa ce jour, mais bien un autre jour et que ce fut Madamoyselle de Soison quy l'alla prendre et quy ne s'en asuita pas trip mal sy est-il assés mauvois danseur et quy avoit fort discontinué c'est excercice durant la guerre.

---

<sup>4</sup> Cette lettre a été transcrite par Paul MARCHEGAY, *Lettres d'Elisabeth de Nassau, duchesse de Bouillon à sa sœur Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de La Trémoille de 1595 à 1628*, op. cit., p. 115-117.

Ma chère Madame, je vous fait un assés mauvais discours, mais c'est faute de savoir meilleure chose à vous dire sy m'assuray je que la personne dont je vous parle vous le fera trouver agréable, car je say bien que vous luy faite l'honneur de l'aymer et que vous ne désirés pas que l'on dise du mal de luy. Monsieur Durant nous en dit du bien, ce quy nous réjouit fort.

Mais ce quy /3/ nous atriste, c'est que nous n'oïons point dire que la paix s'afermit, mais que les craintes et apréantions ocontentent. Le fort de La Rochelle<sup>5</sup> ne se démolisant point et la garnison de Montpellier ne se bougant encore. Celle du misérable lieu de Négreplesse n'est pas encore retirée ; sy nous a mandé de Paris que le Roy la commendé, mais on est pas prompt à randre obéissance au Roy quant elle se tourne à l'avantage de ceux de la Religion, quy est un grand mal : car il devroit estre bien obéy sans nulle exception, et lors il y auroit de quoy bien espérer. Il me tarde de savoir, mon coeur, si l'a esté du commandement qu'il avoit donné pour les maisons de Monsieur vostre fils. Je crois que nous le saurons par vos premières, mais pas encore l'acouchement de nostre fille, car je tiens que ce n'a pas esté que dans ce mois où j'ay bien pryé Dieu pour elle. J'auray bien de l'inpaciance en attendant que vous me mandiés ceste nouvelle.

Je puis continuer, Dieu mercy, à vous en mander de bonnes de mon Monsieur quy se promène en carosse comme je vous écris ; aussy fait-il un fort beau /4/ temps. Pour mon petit-garçon, il est mieux de sa jambe quy n'a esté et j'en espère la guérison bientost, sy plaît à dieu. J'ay trouvé son mal bien long. J'ay écrit aujourduy à Monsieur nostre frère sur le sujet de ce qu'il a pleu à Dieu le garantir de ceste danable conpiaration. Je suis donc tout lasse de tant écrire ce que je fais avec plus de paine que jamais. Vous ne dirés plus, mon coeur, que je recherche de belles parolles car je ne vous en dit plus di tout, mais sy ne suis pas moins à vous pour cela, car vous pouvés tout sur moy quy ne trouveray jamais rien d'inpossible pour vous obéir et tesmoigner, ma chère Madame, que je suis vostre servante très humble et obéissante seur, quy vous demande en ceste calité d'estre sy favorisée de vous qu'il vous plaise de parler tousjours de >>>>> >>>>>>> très cher enfant que j'embrace mille fois avec vostre permission et vous aussy mon cher coeur. C'est

§ § §

A Sedan, ce 6 de mars 1623.

Ma chère Madame, il faut que je vous dise comme Mlle de Chélandre, quy a esté à vous, est fiancée avec un des frère de Monsieur de Vilemon quy se nomme de Trichy et que vous congnoissés bien, que je croy. Je say bien que vous luy avés tousjours désiré du bonheur. Nous avons veu ycy et un de ses frères. ce sont de bien honestes gentisommes.

Archives nationales/1 AP 336/376

8

13 mars 1623 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma Chère Madame, j'ay receu vos lettres du 23e du mois passé et point encore sur les couches de notre fille quy me fait voir qu'elle s'est trompée en son conte, car comme vous m'éciviés vous croiés que je ne les receverois pas sy tost, que les nouvelles de son acouchement que j'atens avec une grande inpaciance et j'ay appris avec un extrême contentement, mon coeur, l'heureuse arivée de Messieurs vos fils auprès de vous.

C'este joye vous fera oublier force martumes passée et suporter plus aysément les fâcheries de voir sy peu d'avancement en toute vos affaires. Nous sommes en un temps où il ne s'en fait point, nous l'espériens tous bien et jugons que l'on a besoin d'une grande passiance.

M. le Comte ariva hier au soir, quy ne nous porte nulle satisfaction n'ayant rien obtenu. Tout le contentement que nous recevons, c'est que vostre neveu a l'honneur d'estre bien veu du Roy et qu'il se comporte bien où il est /2/ quoy que fort nouveau au métier qu'il fait.

Sur ce qu'il nous avoit mandé que le Roy alloit faire son voïage de Picardye nous luy avions mandé de nous veir retrouver, n'ayant pas d'équipage le suivre; mais il a encore esté remis à ce que nous a dit M. Le Comte pour quinze jours, cela retardera autant son retour.

---

<sup>5</sup> Le fort Louis.

Vous luy faite trop d'honneur de désirer le voir à Touars, pleut à Dieu qu'il vous y puit randre quelque bon service. L'on luy permetteroit bien d'y aller surmontant toute difficulté, mais cela n'estant point trouvés bon qu'il nous revoye encore auparavant et croiés cependant, ma chère Madame, qu'il à une grande envye d'aller posséder cet honneur et que je luy désire fort, aussy ayant un grand regret qu'il n'a eu celuy de trouver Messieurs vos fils à Paris, où c'est la vérité qu'il est allé plus tost que nous n'avions pensé. Ce quy en fit prandre la résolution sy prontement, c'est que l'on désiroit qu'il y ariva devant que Monsieur le Prince y fut et l'on y avoit creu son retour dans /3/ le 20e du mois passé et toutefois il n'y est pas encore ; l'on en dit de divers sujets.

Je n'avois rien seu des tantations faite à Monsieur vostre fils, que ce qu'il vous a pleu de m'en mander. Le Sr. Bruce m'écrivait songneusement, mais point du tout de cela, quy estoit sufisant de luy donner envye de s'en eslongner. Rien n'est à faire à l'égal de ce précipice où l'on voir faire naufrage à tant de gens ; Dieu en vueille bien préserver tout ce que je chéris. L'on ne doit rien craindre à comparaison de c'este cheute aus abimes, tous les biens et honneurs du monde qu'esse auprès de ceste horeur. Dieu vueille bien fortifier les siens. Sy j'osois, je vous demanderois jusque où a esté ceste presse et vous diray que vous me faite une description des humeurs de Monsieur vostre jeune fils admirables. Quant le bien y est plus grand que le mal il y a à bien espérer. Vous luy remarqués un grand don que mon fils m'a paint, quy est de bien parler. L'âge luy donnera c'est complaisance que vous y désirés.

Il l'a bien pour vostre cher enfant que je me souhaite luy voir danser sur ses genoux, car toute les /4/ choses où il prant plaisir, il le fait amirablement bien quy n'est pas peu.

J'ay dit à mon Monsieur ce que vous me mandés qu'il reconnois bien qu'il feroit bien mieux son profit de son entretien que du passé et le désir qu'il a de le voir il luy en demeure fort obligé et l'assure que personne ne peut asurer le service plus utillement que luy ,aussy est-il, mon coeur, vostre très humble serviteur. Il se porte assés bien aujourd'huy et fait estat d'aller à la prière extraordinaire quy se fait ceste après dinée .

Je croy que le bruit, que l'on vent Sedan, a bien esté jusque à vous, mais que vous n'en aurés rien creu. Il ne s'en peut pas voir un plus grand et d'une chose dont l'on nous a point parlé, quelle aparence y auront-il de faire ceste proposition. Elle ne peut estre en de meilleurs mains pour le bien garder pour le service du Roy qu'assurés. Je m'assure que c'est vostre créance et vostre désir quy nous demeure aussy >> avés vous tout pouvoir.

J'ay depuis peu eu des lettre de la bonne princesse quy se porte bien et tout ce quy luy est cher. Madame l'Electrice sa fille est grosse. elle se loue fort des assistances qu'elle reçoit là. Dieu vueille qu'elle n'en eu pas longtemps besoing et qu'elle se puisse revoir en ce quy luy appartient et quy est à ceste heure sy désolé que c'est pityé. Cela me navre jusque au coeur, où vous avés tout pouvoir, car il est remply de très parfaites affections pour nous chérir et aymer en Jésus, mon coeur, vostre servante très humble et obéissante seur, toute à vous.

\$ \$ \$ \$

A Sedan, ce 13e mars 1623.

Ma chère Madame, Mlle de Chélandre, quy a eu l'honneur d'estre à vous, a pryé Mlle Le Comte de me prier de vous suplier de ne trouver point mauvais de s'estre promise sans vostre permission. Elle dit qu'elle a fait tout ce qu'elle a peu pour l'empaicher, mais que l'on l'a tellement pressé qu'elle ne l'a peu obtenir et qu'elle en a un grand regret, croiant avoir fait une grand faute, mais elle en atant le pardon de vostre bonté ou allé à son recours et mesme vous estant demandé de ma part.

Archives nationales/1 AP 336/377

Monsieur mon cher fils, reconnoissant la grandeur de ma perte comme vous faite, vous pardonerez bien à l'extrême douleur qu'en souffre vostre misérable mère, sy les larmes l'empaichent de pouvoir répondre à la lettre qu'il vous a pleu de luy écrire comme elle désireroit.

Je n'avois point encore pris la plume depuis que Dieu a versé sur moy son couroux, me laissant survivre à ce qu'il m'a ôté /2/ quy estoit sy nécessaire et utile à tout ce que vous me remarqués. Je ne doute point de vostre sensible regret et de l'honneur que vous me faite d'avoir pityé de moy que Dieu vueille assister en cest extrême besoing selon vos souhaits.

Je m'assure bien que vostre femme resent vivement sa perte et se souhaite auprès de moy. Vous me ferés un grand bien de luy permettre d'y venir soulager la douleur quy acable, Monsieur mon cher fils, Vostre plus humble mère et affectionnée servante

Elisabet de Nassau

A Sedan, ce 9e avril 1623.

Archives nationales, 1 AP 335/288

10

27 avril 1623 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma Chère Madame, j'ay une telle envye d'avoir l'honneur de vous voir que j'ay esté saysy d'un grand déplaisir ayant appris par vos lettres que vostre santé avoit retardé vostre partement. Et bien que vous m'assuriés, mon coeur, que vous désirés partir ceste semaine, je ne me l'ose prometre, tant je crains le contraire et que vous ne vous portiés assés bien. Certe, ma chère Madame, je suis bien en paine de vous savoir du mal car c'est de vous que j'atens tout et vous seule pouriés modérer ma /2/ violente douleur et me tirer de langueur. J'y suis plus que jamais, mon coeur, et tous les jours je me sens afoiblir. J'ay les nuict bien plus fâcheuses que je n'avois encore eue. J'ay de ces chaleurs quy me travaillent fort et le jour tout de mesme, mais ce ne sont pas maux pour mourir. Je ne seray pas sy heureuse de quitter ce monde où je ne puis plus estre que fort misérable, mais c'est la volonté de mon Dieu à quy je demande grâce et forcé de supporter le pesant fardeau quy met sur moy quy acris avec plus de paine que je n'ay encore fait.

Tout ce que je vous diray donc mon coeur, c'est que je suis fort combatue : sy je /2/ vous dois supplier de passer à Paris ou non. On croit que vous m'y pouriés faire beaucoup de bien, mais j'ay tant de besoing de vous ycy, que je ne say à quoy me résoudre et je crains qu'y passant que cela vous retardera fort, j'y ay envoyé M. de La Forest quy se doit gouverner par vos avis. Il vous porte de mes lettres, mais je remets tout sur luy sy la Court est à Paris.

Je croy que je dois désirer que vous y passiés et que vous voiés le Roy, car l'on espère qu'il vous dira des choses plus favorable pour moy qu'à totue autre, comme aussy la Roine-mère, mais vostre santé doit estre par dessus tout. M. de La Forest vous poura mander /4/ où est la Court. Sy elle estoit à Fontainebleau, on dit que c'est vostre chemin, mais commant y estre acommodée. J'y vois de grande difficultés. Dieu vous y fasse trouver des remeides et vous donne la santé, que vous désire vostre pauvre et afligée seur, quy vous écrit qu'elle n'en peut plus de ses chaleurs, quy me tourmentent surtout depuis trois jours. Pardon sy je suis ainsy étoudiment, je ne laisse d'estre toute à vous mon coeur, et vostre très humble seur et très fidelle servante quy ayant mes amertumes pense tousjours à vous quy m'este sy bone.

\$ \$ \$

A Sedan, le Jeudi 27 d'avril 1623.

Archives nationales/1 AP 336/378

11

12 juin 1623- Sedan

12

Monsieur mon cher fils,

L'affliction où Dieu m'a mise m'ayant ôté le moyen de vous écrire aussy souvent que je devois, je m'ose promettre que vous n'aurez point trouvé estrange ce défaut et l'aurez attribué à ma juste douleur, quy avoit pris telle posaison de moy que je n'estimois plus y pouvoir trouver du relâche ; mais ce que je croiois impossible, a esté possible à Madame vostre mère quy m'a remise en un estat beaucoup meilleur, qu'elle ne m'avoit trouvée et vostre femme aussy ; mais ayant besoin d'y /2/ estre rafermye et ne le pouvant que par leur présence, Monsieur mon cher fils j'employe toute mes suplications et avec larmes à ce qu'il vou plaise permettre à vostre femme de ne m'abandoner point encore. J'ay trouvé le terme d'un mois que vous luy avés donné, pour estre auprès de moy, bien court. Je vous demande donc et à main jointes encore quinze jours d'ocmentasion et je n'ose promettre de l'honneur de vostre amitié que vous ne trouverés point mauvais qu'en ma misérable condition j'use du pouvoir de /3/ sa mère pour la retenir ce temps là. Je vous en conjure, Monsieur mon cher fils, autant que vous aymés mon repos et ma vye quy dans la langueur où elle est, a grand besoin d'estre soulagée par la présence de ce quy m'est sy cher. Je say bien que Madame vostre mère et elle ne se peuvent séparer, c'est pourquoy, par ce moyen, je vous auray obligation de la demeure de toute deux, agrés donc, je vous suplye, qu'elle ne me laisse point encore et à cause de ma misère et que je suis plus que personne du monde atachée de toute mes afections à vostre service très humble et désireuse de vostre prospérité et grandeur, comme estant, Monsieur mon cher, vostre plus humble mère et très affectionnée servante.

Elisabet de Nassau

A Sedan ce 12e juin 1623.

Archives nationales/1 AP 336/380

12

9 juillet 1623 - Paris

à M. de La Trémoille

Monsieur mon cher fils, je suis sy étourdye du ballest de la Court, que je suis incapable de vous en dire des nouvelles. Je remettray donc à vostre femme à vous en randre conte, ce qu'elle fera bien tost elle mesme. Et moy, je ne vous feray que ce mot pour vous dire que j'ay eu l'honneur de recevoir deux de vos lettres depuis que je suis ycy, par lesquelles vous me tesmoignés déférer tant à mon contentement que de le préférer au vostre. Je vous en ay donc une sy particulière obligation que ma /2/ vye employé à vostre service n'y peut sufire. Elle y est entièrement dédyée.

C'est par ceste véritable protestation que je finiray et en vous conjurant d'aymer tousjours bien vostre pauvre misérable mère puis qu'elle vous honore parfaitement et qu'elle est véritablement, Monsieur mon cher fils, vostre plus humble mère et très affectionnée servante.

Elisabet de Nassau

A Paris, ce 9 juillet 1623.

Archives nationales/1 AP 336/381

13

27 novembre 1623

à Mme de La Trémoille

Ma Chère Madame, sy vous n'estiés toute bonne, j'aurois grande honte de prandre du petit papier pour répondre à vostre grande lettre par laquelle je voy que vous avés pris de la paine pour moy, mille fois plus que je ne vaux et que quant j'aurois mille vies, elles ne sufiroient à m'aquiter de ce que je vous doy, mon coeur, et je n'en ay plus qu'une déplorable. C'est ce quy rant vostre bonté sans exsemple de faire tant de bien à vostre pauvre seur quy n'est plus /2/ capable que de vous faire recevoir de la paine, mais Dieu récompensera vostre charité n'y en ayant point de pareille au monde. Je l'en suplye et de continuer à vous fortifier, car sy à mon ocasion vous tombiés malade j'aymerois mieux, mon coeur, que tout se perdit.

Vous vous en este mise en grand danger d'estre revenue sy tart du Louvre. Je ne me représente pas cela sans émotion, car vos este toute ma consolation et je reçooy de vous plus que d'un second moy mesme, mais ne pouvant rien dire aupris de ce que je /3/ resens, ma chère Madame, j'ay recours à vos mesme termes et vous proteste que mon âme est lyé à la vostre pour jamais.

Je ne pensois pas, mon coeur, vous faire sy lon discours sans vous dire l'incomodité de ma santé quy est telle que je n'ay mangé qu'une fois à la salle. Surtout je fus fort mal hier et je ne laisse pas d'aller aus deux presche. Au retour du second, je sentoies une telle pression quy me failloit mettre sur un lict. Mon remeide fut du sirop d'absinte donc je me trouve bien. Vandredy, je me purge suivant l'ordonnance de M. de Monginot et en lieu de m'en trouver soulager, je me suis trouvée beaucoup plus mal /4/. Je n'ay plus nulle apétit, je ne mange que par force. J'ay mal presque par tout. Je croy qu'il y a de la défluxion, mes jambes sont plus enfimées qu'elles n'ont encore esté. J'ay de mes chaleurs très grandes et souvent des frisons. Je suis ou je me désirois âis avec une bien mauvaise santé. Dieu me le congnoit nécessaire. Il faut vouloir ce quy luy plaît sans vous mon coeur. j'euse fait ma sépultute à Paris, mais vostre chère présence y aadoucy mes amertunes et randu suportable ce quy ne me leur point este. Je tiens ma vye de vous après Dieu. je luy demande donc de toute mes affection /5/ qu'elle puisse vous estre en quelle chose utile puisqu'elle est entièrement dédyé à vous servir et à dépendre de vos volontés, mais dans ma misère quelle moyen de l'espérer. Je vous jure bien véritablement au moins, mon coeur, que je le désire par dessus toute les chose du monde comme estant toute à vous la mauvaise volonté que l'on tesmoigne avoir pour moy, me faisoit atendre que vous me diriés que j'ay bien fait de m'en estre venue et cela m'eust fait grand plaisir, car je n'ay sur le coeur que de savoir assés déféré à vos avis, mais je sentoies /6/ que je m'allois mettre au lict et vous par conséquent bien en paine. J'ay l'esprit sy abatu de me trouver mal comme je fais que je n'en ay pas asser pour vous faire une lettre à montrer. Je voiray sy Monsieur de La Forest m'en pourra faire une.

Je ne trouve point de raisons pour changer d'avis touchant ce que l'on veut adjoûter à ces ordonances. Je n'approuve pas le procéder de celuy à quy vous prêtate vostre carosse. Il devoit désirer que vous fusiés tesmoing de ce quy diroit. Ce n'est pas une de mes moindre paine que de le voir de ceste humeur. Le Vasseur me mande qu'il vous devoit suplier de voir Monsieur de La Vieuville pour une affaire. Pour moy je /7/ crains que l'on abuse de vostre bonté. Celle de la Roine, mère du Roy, est très grande envers moy. Je m'assure, mon coeur, que vous me ferés l'honneur de luy en tesmoigner mon resentment quy est très grand.

Monsieur le marquis de Duras s'en va faire sa court. Je luy ay mis à son chois de le marier quant il voudra. Pour mon avis seut esté en apvril, mais tous disent que le plus tost est le meilleur et pource que me semble que c'est aussy le vostre, je m'y laisse aller. Je voudrais bien savoir comme vous trouvés que l'on la doit abiller. Je croy que [vétue] tout de noir. Il n'entent nulement d'user des rigueurs que Monsieur le marquis de Duras son père propose. Tout cela vous le saurés mieux de Monsieur de Lamerville que de /8/ moy, quy ay trouvé Maneur condamné à une grosse amande et qu'il a esté tout prest de l'estre à mort. Le peuple est enragé contre luy et y pensa avoir sédition le jour qu'il fut mené en prison. Ils le vouloient asommer. La considération de Madame la princesse de Conty me le fera favoriser en justice en ce que je pouray. Je vous suplye de luy dire et de vous souvenir de la pauvre Brion. L'on me l'a promis absolument

Vous me mandés m'envoier des lettres de Bretagne; Je n'en ay point eu. Il fait un sy grand froit ycy que l'on n'en peu plus. Adieu mon coeur, ma très chère Madame, quy pouvés toute chose sur vostre très humble servante et obéissante seur. C'est

\$ \$

A Sedan, ce 27e novembre 1623.

Archives nationales/1 AP 336/379

**1624** *Au début du mois de janvier, Elisabeth de Nassau fut gravement malade. Elle n'était pas pleinement rétablie lorsqu'elle maria, le 28 février 1624, sa fille Elisabeth au marquis de Duras.*

*Elisabeth de Nassau négociait le mariage de sa troisième fille, Julienne, avec le comte de Roucy, mais le conseil de celui-ci discutait âprement les termes du contrat de mariage qui ne fut arrêté qu'en 1627. Le mariage étant célébré seulement en 1630 à la suite de contre-temps.*

*Le 8 juin 1624, sa fille aînée, la duchesse de La Trémoille lui donna son second petit-fils : Louis-Maurice, futur comte de Laval et abbé de Charroux.*

*Le jeune duc de Bouillon, Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne, alors âgé de 19 ans, était parti au printemps aux Provinces Unies, auprès de son oncle le prince d'Orange, et ses premiers pas dans la carrière des armes vont désormais être abondamment traités dans la correspondance d'Elisabeth de Nassau à sa soeur.*

14

23 janvier 1624 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma Chère Madame, ce n'est pas vous dire l'état de ma santé que je vous écris car M. de Monginot y satisfera bien mieux que moy, quy ne puis vous faire qu'un mot quy vous confirmera que je me porte bien mieux que je n'ay fait, Dieu mercy, et je say bien, mon coeur, que vous désirés recevoir de mes lettres tant vous estes bonne et avés esté en paine de moy quy serois obligée à vous en faire de bien grande, sy me failloit vous randre très humble remerciement de tous vos soing quy surpassent tout ce que je vous pourois jamais dire. Dieu me fasse la grâce que par mes très fidèles services, je vous puisse tesmoigner ce que je respire pour ce sujet et vous recoignoistrés que de coeur et d'âme /2/ je suis toute à vous ma chère Madame et vostre très humble servante et obéissante seur, quy ay bien eu des maux depuis que je n'ay eu l'honneur de vous voir. Vostre chère présence m'a garenty de les avoir à Paris.

Dès que j'auray finy celle-cy, il me faut prendre le remeide que j'abore tant car je n'ay plus le béénfisse que vous m'avés veu. Je vous écris à mon réveil, c'est bien mal, mais il yz sis semaines que je n'en ay fay autant. j'ay oubly cela aussy bien que de marcher, mais je commence déjà un petit.

Dieu vous a rendu vostre pauvre seur. Je le suplye que je puisse estre en quelque chose utile à vostre service très humble, car je désire cela plus que de vivre mon très cher coeur. Adieu sur ceste vérité. C'est

\$\$\$ \$

A Sedan ce 23e janvier 1624.

Archives nationales, 1 AP 336/385

15

1er février 1624 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, puis que vous ne me dite rien de vostre rume par vostre dernière c'est signe qu'il vous avoit quité dont je loue Dieu de tout mon coeur car j'en estois en paine et craignois que vous n'usiés pris ce mal en travaillant pour moy quy certe abuse de vostre bonté mon coeur, de vous avoir suplyé de donner vostre avis et comandement sur tout ce quy se fait pour vostre nièce, Elisabet, mais me semble que rien n'eust esté bienfait sans cela et ayant pris ceste paine il n'y aura rien à redire.

Vous avés bien fait de l'honneur à vostre neveu de présenter sa lettre à la Roine, /2/ mère du Roy, et de luy avoir confirmé des assurances de notre très humble et très fidelle service. En toute fasson ma chère Madame, vous nous comblés d'obligation. La mère et les enfans vous doivent plus quy ne se peut exprimer Dieu nous fasse la grâce de nous en bien acquiter. Je vous puis bien protester avec vérité que j'y ay une plus forte passion que pour chose du monde. Il ne se peut pas aussy estre plus obligée que moy, quy eusse esté bien ayse de savoir comme vous avés trouvé la lettre que mon fils a écrite à la Roine, mère du Roy, et à Monsieur le cardinal de Richelieu<sup>6</sup>. Le Sr. Justel en dit fort librement son avis /3/ quy est que le stille est fort mauvais. Je ne pense pas que vous fasiés un pareil

---

<sup>6</sup> Richelieu, protégé de la Reine-mère, était en route pour le pouvoir. Il entra au conseil le 29 avril.

jugement au moins vous mandate avoir trouvé celle de Monsieur le chancelier bonne. Il ne se contente pas de le désapprouver mais il dit qu'il le l'est de ceux à qui les lettres sont données;

Je vous supplie que je sache donc ce que vous en jugés. Il me semble bien qu'il y a aucune fois quelque petite chose trop recherché pour mon fils, mais cependant il dit bien ce qui veut dire et l'on jugera toujours bien que cela part d'un bon sens.

Sy Monsieur le marquis de Duras qui a tant pressé, retardoit à ceste heure son mariage, il y auroit de quoy /4/ luy faire reproche. Il me mande qu'il sera bientôt icy, mais il ne me dit pas le jour et j'eusse esté bien aise de le savoir, car cela m'eust réglé pour moy. J'ayme bien mieux que le mariage se fasse dans ce mois que dans l'autre qui m'a esté sy malheureux.

Monsieur de Lamarville n'a point écrit par ce dernier, car quant à Monsieur de Marescot il n'ay a rien a rabatre des trois mille pistolle pource que la chose que quite Fauché vaut beaucoup, mais entre les mains du fils de Monsieur de Marescot cela luy vaudra sis mille livre de rante. Jugés un petit s'il a raison de vouloir un rabais. Le moins que l'on devoit demander c'estoit dix mil escus pensant le gratifier. L'on s'est contenté de cela. Je /5/ doute sy l'on n'en avoit donné la parole sy l'on se contenteroit de ceste condition, pour ce que ledit Fauché a trouvé son droit sy bon qui ne doit n'en craindre que d'injustice. Le Sr. de Cantenac vous peut éclaircir de ceste affaire comme bien instruite. Je vous supplie donc de luy en parler.

J'ay opinion qu'il blâme Fauché, mais les événemens de toute chose sont sy douteuse que je croy que c'est ce qui la fait résoudre à ces trois mille pistoles avec lesquelles il a aussy demandé les fruits de l'année passée ce quoy est très raisonnable et que l'argent luy soit délivré icy ce qu'il fait que Fauché donne de son côté. Le Sr. de Canterac vous le pourra dire /6/. Je serois bien aise que M. de Marescot se résolut proutement de ceste affaire car le procès presse. Vous luy pouvés donc dire, sy vous plaît, ma chère Madame, comme l'on a creu bien fort le gratifier et que l'on ne peut pas davantage la pièce vallant bien plus qu'il ne croit. C'est tout ce que je vous diray sur ce sujet.

Pour Monsieur le comte de Roussy, j'ay creu toujours que le dépaiche qui me fut faite n'estoit point de son mouvement. Ce que je me suis atendue que vous seriés, ma chère Madame, c'est que vous luy représentés que j'ay une reigle que je ne puis passer et une nécessité de ne point donner de l'argent contant. Je désire bien que cela fut en ma puissance, je l'orois bientôt acordé, mais /7/ vous savés comme la chose m'est inpossible. Ce que je dois donner à ma fille Elisabet n'est pas limité à dix mille escus, aussy ne fais je pas estat de luy donner cela, il s'en faut bien. Je ne pensois point aussy qu'après que Monsieur le marquis de Duras le père qui est sy difficile et qui prit tant de conseil à Paris a passé les article que je demande à Monsieur le comte de Roussy qu'ils peussent rancontrer de la difficulté par luy pour celui qui regarde la substitusin. Cela se peut retrancher aysément mais pour le doire pour le raport de l'argent qu'elle porte et pour la somme. Il n'ay a pas à prandre conseil la dessus, sy j'eusse eu à traiter avec un autre que Monsieur le comte de Roussy /8/ demande chose plus avantageuse pour ma fille, mais je n'ay point voulu marchander avec luy de qui je désire l'alliance de sy longue >>>>> avec une grande affection, estimant fort sa personne. Vous en pouvés répondre mon coeur, car vous le savés certainement et je puis dire avec vérité que j'ay grand regret de la procédure que l'on tient.

Je croy que vous devés aussy savoir, ma chère Madame, que Monsieur le Comte de Roussy a dit à ma fille et à d'autre qu'il venderoit de ses bois pour acquiter Monsieur le comte de La Suse ce qui luy doit de reste du mariage de Madame la contesse sa seur. Pleut à Dieu que je puisse n'avoir non plus d'incomodité à luy...<sup>7</sup>

A Sedan, ce 1er février 1624.

Archives nationales, 1 AP 336/386

16

12 février 1624

à Mme de La Trémoille

Ma Chère Madame, je vous fait ce mot expres pour vous dire que sy vous pouviés faire réussir la proposition que vous fait M. de La Forest<sup>8</sup> pour luy que j'en serois extrêmement aussy en pourions nous tirer grand avantage pour nos maisons et le principal c'est que le Roy en seroit très dignement

<sup>7</sup> La fin de la lettre manque.

<sup>8</sup> Moïse Suzannet, sieur de la Forêt-Brédurière, était le gouverneur de Castillon et suivant les instructions du duc de Bouillon avait conservé en 1621 et 1622 cette place dans la fidélité au Roi.



servy. Je luy souhaite bien la place de celiuy quy a esté sy contraire à feu mon Monsieur au Païs-Bas et quy ne s'y est point tesmoigné serviteur de la Roine, mère du Roy. Sy vous pouviés ménager cela vous feriés un grand bien sy l'on a de bonnes intensions pour ceux de la Religion. Je croy que l'on sera bien ayse d'employer Monsieur de La Forest, car le Roy a eu son service agréable à Castilion et la Roine, mère du Roy, l'etime, aussy le mérite il bien car il est très digne de grand employ et quy ne manquera pas à ce quy promettraVous en pourrés assurer Monsieur Doquerre et nous luy servirons de caution. Je m'assure que vous ne m'en dédirés pas mon coeur. Je suis toute à vous.

§ § §

Je vous écris ce mot levé

à Sedan, ce 12e de février 1624

Archives nationales, 1 AP 336/387

17

27 février 1624 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma Chère Madame,

J'ay grande honte de ne prandre que du petit papier pour répondre aus trois lettres que j'ai eu l'honneur de recevoir de vous, mes les nosse de vostre nièce, qui seront demain, sy plaît à Dieu, me serviront d'escuse et aussy que je ne suis par remise en ma première santé, mais pour ceste action là, je feray un effort de sortir de ma chambre, d'où je n'ay encore bougé pour aller à la salle et en la siene.

M. de Lamarvaille m'a estonnée de me dire de vostre part que je n'avois fait que vous y souhaitté et non pas suplyé d'y estre. A la vérité je n'ay pas osé faire ce que j'eusse désiré /2/ à cause de vostre santé et de h>>>>> du temps quy m'a retenu, car sans cela, mon coeur, vous en eussiés esté confviée en toute fasson, car Dieu say que c'estoit avec passion que je désirois c'est honeur comme le plus cher contantement de ma pauvre vye, ne pouvant plus y recevoir douceur qu'en posaidant vostre précieuse présence. Jugés donc combien je me dois vouloir de mal, quant on me dit que sy je vous eusse bien suplyé de venir, que vostre bonté vous y eust fait résoudre et, certe je le croy, mais soudain je me suis représenté vostre incommodité quy me fait conclure que j'eusse eu tort d'abuser du pouvoir /3/ que j'ay sur vous, en vous faisant ceste suplication en un temps sy rude ; et je vous proteste encore la larme à l'oeuil que ceste seule considération m'a retenu et me promets, mon coeur, que vous croiés bien cela de moy et sy cela n'estoit je m'estimerois bien misérable ayant une sy parfaite amour pour vous que je me veux plus tost défaillier qu'à ce que je vous dois et je le vous jure du meilleur de mon coeur où vous tenés la première place.

Et, c'est sur ceste vérité que je finiray ce propos, pour vous dire que Monsieur le marquis de Duras est arivé en bonne santé, Dieu mercy. Vostre nièce s'étonne fort d'estre sy proche de changer de condition et bien plus que je /4/ n'usse pensé. Elle n'en dort point et est tellement changée qu'il n'est pas possible de plus. Elle dit que c'est la crainte de me quitter. Il la faisoit bon voir un petit dedant l'arivée de Monsieur le marquis de Duras quy luy aporte bien de belles hardes. Je trouve la chaine propre à force usage. Pour toute ces hardes où vostre avis a passé, je n'y trouve rien à redire et sur le sujet de la paine que vous y avés prise, ma chère Madame, j'aurois à vous faire force très humble remercimens.

Mais je say bien que vous me pardonérés aysément si je ne m'y areste, pour vous parler de Monsieur le comte de Roussy, encore que je n'ay pas grande chose à vous dire de plus que l'autres /5/ fois ou je vous dis force raisons quy me font trouver estrange les difficultés a quy trouvent à ces articles. Il est vray que je ne l'en blâme pas, car je luy croy trop de générosité pour avoir en une affection disimulée. Je say bien que j'en ay une fort véritable pour l'honorer et désirer son alliance et que tout ce que je pouray faire, sans ruiner mes enfans, je m'y porteray, mes pour amender la somme je ne le puis ny d'argent content l'impossibilité y est. Je say bien qu'il y a des articles que le conseil peuvent aysément acommoder, mais pour le doire cela n'est pas bienséant, ce me semble de le vouloir doner moindre que je /6/ ne l'ay demandé. Il y a un autre article des deniers qu'elle porte don il veulent retenir un tiers ou un cart. Je trouve celui là du tout desraisonable. Vous y pouvés aléguer l'exemple de Monsieur vostre fils. Je ne sais pas quel est leur conseil, mais je le trouve bien barbare,

car les contras que nous avons passé ce sont fais avec avis de conseil de part et d'autre et celuy de Monsieur le marquis de Duras fut fort difficile.

Une chose que je vous remarqueray encore c'est que par le testament de feu Monsieur mon mary il ne laisse que cinquante mille escus tout compris et j'ay ofert pour tesmoigner /7/ de quelle affection je désire d'avoir Monsieur le comte de Roussy pour mon gendre de donner les piéreyes et amendement par dessus. Je ne say sy M. Durant say tout cela. Je vous suplye de luy dire. Je ne puis que je ne prene fort bien tout ce quy me vient de sa part luy croïant une bonne volonté pour nous et l'atant en singulière estime, mais je trouve quy ne condanne pas assés le conseil de Monsieur le conte de Roussy et quy ne se représente point que j'ay reiglé et exemple quy me doit servir de conduite et ne croy pas nos incommodités au degré qu'elles sont Dieu nous y soulagera quant il luy plaira. J'eusse esté bien /8/ ayse mon coeur, que vous vous fusiés servye de l'argent que je vous avois envoyé et que ne vous pouvant randre de grand service je vous eusse randu ce petit avec affection.

Je n'ay trouvé défaut aus hardes de vostre nièce que ce que vous me tesmoignés. Sa jupe bleue est très belle. Il paroist bien que tout cela a passé par le chois de personne quy s'y entendent. Il me faut finir en vous disant l'apréantion où je suis à cause que je n'ay point eu ce que j'attendoid vandredy. Je vous écris encore du lict. J'ay dit à M. de la Forest ce que vous me mandés pour luy. Je m'assure qu'il vous en souviendra bien, mandés moy je vous suplyé vostre avis touchant le serment de quoy me parle le Sr. Justel. Adieu mon coeur, je suis vostre très humble servante et obéissante seur, toute à vous.

A Sedan ce 27<sup>e</sup> février 1624.

Archives nationales, 1 AP 336/388

18

5 mars 1624 - Sedan  
à Mme de La Trémoille

Ma Chère Madame, pour ce que je vous écris de mon cabinet, ce que je n'avois point encore fait. Je prends du grand papier et cependant j'ay fort peu de loisir de vous entretenir, mon coeur, pour ce que je viens d'apprendre que le coche partira aujourduy sur les onse heures et je receus vos chères lettres au soir a porte fermante par un homme que l'on a envoyé exprès le coche n'estant pas encore arivé ce quy m'avoit persuadé que l'on en feroit point partir aujourduy, mais je me suis trompée.

Je viens donc de quitter ma promenade pour vous escrire. Je ne la fais qu'en ma chambre aydé par deux, mais j'en faais le plus que je peus à cause que depuis dimanche je me suis mise /2/ à prandre des tabelette d'acier comme M. de Monginot me les a ordonnés. Je croy que j'eusse retardé d'un mois sy j'eusse eu ce quy me devoit venir, mais cela n'ayant pas esté, j'ay craint de retomber dans mon mal quy a esté assés grand et long pour l'apréander. Je me trouve fort bien de ces acier me semble quy donne de l'apetit tout l'incomodité que je remarque c'est qu'il reserre fort. Je rpans un boullion avec du cristal de tartre, mais voicy le troisième jour quy ne fait rien, cela me met un petit en paine; J'avois eu envye de mander cela à M. de Monginot et de luy écrire moy mesme pour ce que >>>> se purge et se fait seigner, mais je n'en ay pas le loisir. Je prans donc la liberté de vous le dire, Ma Chère Madame, et de vous suplyer /3/ que par vostre moyen M. de Monginot le puisse savoir.

Je demeure bien à vous dire des nouvelles des nouveaux maryés quy paroissent fort contens, Dieu mercy. Vostre nièce a esté très triste un jour ou deux et jetta bien des larmes le jour de ses nosse et protestoit le landemain qu'elle ne l'aymeroit jamais ; mais ce couroux n'a pas longtemps duré. Elle vous en eust fait rire et cependant vous eust touché le coeur de pityé, tant elle estoit dolente. J'avoue qu'elle m'a mit un petit en paine, mais je n'y suis plus et croy qu'elle sera bien heureuse. Pour luy, il tesmoigne tout ce quy se peut estre contant. Dieu veuille espandre sur eux ces saintes bénédictions. Je n'avoy point sorty de ma chambre que le jour de leur nosse que je fus en la salle où le prêche se fit. Il la faisoit assés bon voir et me faisoit /4/ souvenir de nostre fille estant aussy grande. Pour le moins, elle a la taille plus belle que l'on ne pensoit. Je soupe aussy à la salle, mais le soir je me fis porter en sa chambre dans une chaise je toute ma cérémonie ayant des bonnes fourcée et le ventre tout bas comme en mes couches. Dès le lendemain, je me suis remise en ma chambre après avoir diné en la salle, ce quy ma fait une fort légitime escuse, ce fut qu'elle eust une joue enflée de fasson que je la retiens pour souper avec moy et la fis désabiller.

18

Je ne pry personne d'étrangers et n'y eust que des domestiques. Il y a eu des demoysele à la ville quy s'en sont fort formalisées, mais je trouve qu'elles n'ont point de raison. Leur mécontentement a fait faire qu'elle ne viendrent point vois la maryé le jour de ses nosse ny le landemains. La salle estoit toute plaine, mais de bourgeoisse seulement et peu de demoyseles /5/; me semble que l'état où j'estoit, me devoit bien excuser en toute fasson. Il y a grande paine à contenter tout le monde tant l'on est difficile.

Le bruiet que vous me mandés touchant ce quy nous regarde n'est pas bon et nous doit donner un juste crainte et eslever nos yeux vers celuy quy peut nous garentir de tous mal. Je m'assure mon coeur, que nous nous ferés bien l'honneur de découvrir le plus que vous pourés d'où cela peut procéder et que vous en parlerés à Monsieur d'Epernon. Je ne say sy vous jugeriés mal à propos d'en dire un mot à la Roine, mère du Roy, à quy je suis bien marye d'avoir mis au dessus de la lette autrement qu'elle ne la agréable, j'atens aussy de savoir vostre avis touchant le voiage de mon fils.

Je voy des termes dans vostre lettre quy me fait juger qe ceux de la Religion n'ont /6/ pas à espérer un fort favorable traitement. Sy l'on vous avoit randu Taillebourg s'en seroit une bonne augure. Je suis très ayse de ce que vous a dit Madame la duchesse de Guise, cependant j'y trouve un peu de contradiction, car tout ce que nous demandons, c'est que l'on ne fasse rien de nouveau et elle assure de cela et cependant dit qu'il faut quy fasse ce quy est de sa fonction ouy bien celle que l'on a acoutumé celuy que vous me només est très honneste gomme et estimé tel de feu mon Monsieur. Le Sr. Justel me mande qu'il s'est estonné que l'on m'a mandé qu'il y avoit de la mauvaise intelgence avec le Sr. Le Vasseur que cela n'est point de son coté. Je luy manderay que ses lettres me l'ont fait ausy juger pour les conditions quy sont dans sa comission il a tort de si vouloir recevoir quelques unes et non pas toute cela ne se fit jamais. Je vous dy tart plus longue lettre que je ne pensois, mais c'est en telle hâte que je ne trouve pas lisible (quelques mots illisibles) bien de vous mon coeur, de quy je suis la très humble et très fidelle servante et obéissante seur.

A Sedan, ce 5e mars 1624.

Ma chère Madame, je crains que M. de Marescot ne traite avec un mauvais dessains, veu ce qu'il ne vous a dit. Le Sr. de Lauterac me mande que la pièce vaut quinze anées du revenu. Jugés y on s'est mis à la raison et sy l'on a pas pensé de le gratifier.

Archives nationales, 1 AP 336/389

19

12 mars 1624 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma Chère Madame, l'assurance qu'il vous plaît me donner d'avoir pris selon mon intension la crainte quy m'a empaiché de vous conjurer instament de venir trouver de vostre présence les nosse de vostre nièce m'a mis mon esprit en repos car il estoit travaillé et eust esté engoissé jusque à la mort sy vous eussiés doute de l'extrême envye que j'avois de jouir de ceste honneur et contanement, car elle estoit démesurée et j'ay en grande paine à m'empaicher de vous en faire mes suplications main jointes. Je le vous dis avec une très pure vérité et comme devant Dieu quy say que mon coeur, est tout à vous et que je croy vous devoir plus que à personne de ce monde et que, que je désire la mort plus tost que d'y manquer mon coeur, mais sans m'arester davantage à vous dire ce que vous ne /2/ révoqués pas en doute je réponré qus autre point de vostre grande, bonne et chère lettre non comme j'eusse bien désiré à cause que je pris hier médecine et que m'en trouve un peu débitée ce que j'atribue à ce que j'avois bien mal dormy, car toutes mes lettres me furent portées que le dimanche à neuf heures au soir et je les leu presque toute et je ne devois lire que la vostre quy certe estoit trop grande pour le peu de loisir que vous avés et pour vostre santé. Permettés-moy donc de vous en s'ensurer puisque je suis en estonement commant vous avés peu tant écrire. Il me faudroit quatre heure pour en faire autant et puis dire que mon esprit aproche du vostre c'est bien me flater, car je recongnis bien que non et m'en trouve encore moins depuis ma maladye. Dieu par sa bonté me le vueille ocmenter et fortifier contre toute apréantion. Ces bruiet que vous me mandés sy comeuns me donne sujet d'en prandre.

J'ay /3/ laissé à mon fils à vous dire ses raisons là dessus, comme le plus intéressé en cela. Je croy que vous les trouverés bonnes et les feray bien voulloir mon coeur, car vous prenés à coeur tout

ce quy nous touche et il ne se peut pas plus vivement qu'en ce sujet où Dieu ne nous abandonera pas, sy luy plaît. Je croy quy seront à propos de faire voir la lettre de mon fils à nostre amy de la place Roialle et à celuy quy se tient au palais et prandre leur avis sy seroit à propos que sous main, l'on la peut faire voir au Roy. Je croy que le demander aussy à Monsieur d'Epéron qui seroit à propos, mais vous avés eu tant de paine à le rancontrer, que je crains vous en donner encore la réponse qu'il vous a faite pour M. de Vassignac m'oblige fort. Vous me faite mille biens en toute fasson et moy je ne vous fais recevoir que de l'incomodité. Je ne say sy vous avés quelque /4/ accès avec M. de Begueru pour faire voir la lettre sy l'on le juge à propos.

Je serois bien ayse que Monsieur Durant la vit aussy et donna son avis. Je suis en paine de sa maladye et prie Dieu pour sa guérison. J'approuve fort que vous ayés parlé à la Roine, mère du Roy, de ces bruits, mais non pas que l'on en aye parlé sy expressément à Monsieur le marquis de La Vieuville par ocasion cela se pouvoit pour Monsieur Doquerre. Il n'a esté qu'à propos. Je m'assure mon coeur, que sy vous aprenés chose quy mérite de nous avertir esprès que vous comamnderés que l'on nous dépaiche prontement. Je croy que personne ne pouroit mieux faire ce quy vous plaît me conseiller touchant mon aasination que vous sy vous lait de prandre la paine d'en dire un mot au Sr. Le Vasseur. J'oubliais de vous dire que je suis bien marye que Monsieur d'Espéron parle au terme quy fait de la charge de ce lieu, car je le croirés de ceux /5/ quy jugeroient la chose imposible comme aussy l'est elle à moy et très honteuse à mon fils. Monsieur le cardinal, son fils<sup>9</sup>, le jugoit comme cela et que son honneur estoit ataché à la conservation de ce lieu où il servira aussy bien le Roy que personne du maonde sy plaît à Dieu.

Vostre petit déplaisir m'a fort touché pource quy me semble que nostre fille y contribue et Dieu say comme je la condanne mais mon coeur, puisque dans sa lettre elle vous assure que l'on fera tout ce que vous ordonnerés atachés vous à ces mots la et non pas à ceux quy vous semblent embigueus et commandés luy vos volontés afin qu'elle les fase entendre à Monsieur vostre fils quy n'a pas intension de vous déplaire, mais il ne considère pas assés la chose. Mandés-moy sy vous plaît que je fasse congnoistre à ma fille mon sentiment là dessus /6/ quy sera de luy dire que son principal agart doit estre de vos plaire. je suis très ayse pour l'amour d'elle que vous faite estat d'aller bien tost à Touars, mais je vous trouveray bien à dire à Paris où tout mon recours est à vous.

La mort du Sr. Swerts me vient bien mal à propos. Je n'en ay rien seu que ce que vous m'en mandés, et j'avois une lettre toute preste à luy envoyer, ne luy ayant point écrit depuis Paris. Vous ne me mandés pas sur quy vous jetés les yeux pour mettre en sa place, me semble que sy nous le prenions de la main de Monsieur d'Arsem que nous ferions bien. J'atendray de savoir ce que vous trouverés bon pour le voiage de M. Armet. Je croy quy seroit à propos sy on esoit assuré quy trouveroit Monsieur le prince d'Orange à La Haye, mais je croy quy se mettera bientost en campagne et y estant il n'y aura moyen de faire /7/ nulle afaire ôte ceste raison là. Je croy que toute chose rendant ce voiage nécessaire.

Vous me mandés ma chère Madame, que Monsieur le comte de Roussy doit envoier ycy, mais vous ne me dite pas sy demeurent arétés à me demander des choses imposible. J'auray bien du déplaisir sy cela est pour Monsieur de Marescot. L'on me mande qu'il a accepté la demande que luy a faite Fauché et en en mesme temps l'on mande aussy que l'on croit qui se trouvera personne quy donnera quinze cent pistolle de plus. Jugés donc sy l'on doit refuser ceste ofre. L'on ne trouve pas ycy que ma parolle soit engagé jusque là toutefois pource que c'est à vous à quy j'ay mandé que Fauché demandoit trois mille pistolle, la jouissance du revenu de Lautre avec et l'argent content ycy. Sy vous trouvés que cela m'ait engagé je ne m'en dédis pas, mais souvenés vous sy vous palit que depuis vous avoir mandé cela vous avés veu /8/ deux fois Monsieur de Marescot quy ne vous fit point de réponse et n'accepta point cette demande. Je doute que celuy quy a fait ofre de quatre mille cinq pistolles tiene parolle. Il ya donc à ménéger cela avec grande discrésion. C'est le Sr. de Cautérac quy me mande qu'il y a vostre financier quy en eust donné ceste somme. Je vous suplye donc de luy donner vostre avis sur ceste afaire car je luy mande de vous communiquer le tout, mais je vous suplye encore sy vous jugés ma parolle engagé de terminer l'affaire sans chercher d'autre condition et comandés qu' nulle pièce ne soit délivrée que je n'aye touché argent ycy. Je croy que l'on mes luy peut montrer et sy ne se fye pas à

---

<sup>9</sup> Louis de Nogaret d'Epéron (1592-1639), cardinal de Lavalette, troisième fils du duc d'Epéron. Il favorisa la carrière des deux fils de Mme de Bouillon.

ceux quy sont à moy de les metre entre les mains ou les uns et les autres se puissent fier. Vous faite trop d'honneur à vostre nièce de luy souhaitter tant de bonheur en sa nouvelle condition. Elle paroît bien contante. Elle est vostre très humble servante et la mère plus que personne au monde passioné, mon cher...<sup>10</sup>

A Sedan, ce 12e de mars 1624.

Archives nationales, 1 AP 336/390

20

25 mars 1624 - Sedan  
à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, tous les jours de ma vye me doivent estre douloureuse, mais celui-cy particulièrement, puisqu'il y a aujourduy un an que je fis ma grande perte. Je serois donc bien plus propre à la pleurer qu'à vous entretenir, mon coeur, sy failloit vous faire un discours bien suivy ; mais je say que tout vous est bon de vostre pauvre seur, quy a le coeur bien outré et plain d'amertume; Elle s'en soulagera un petit en le vous disant avec larmes, puisque vous esté aymée d'elle comme un segond soy mesme et qu'elle reçoÿ de vous tous les ofices qu'elle en peut attendre en ceste calité.

Toute vos lettres me font voir, ma chère Madame, que vous ne vous lassés point de prendre de la paine pour moy, quy vous /2/ en suis sy obligée ; aussy que je n'ay point de remerciement assés digne pour vous en tesmoigner mon resentment, et mesme à ceste heure que mes soupirs m'intesrompent sy fort que je ne suis plus à moy, me donnant toute à la mémoire de ma perte incomparable. Ce quy me la ramentoit souvent, c'est le traitement que l'on fait à moy et à mon fils quy eust bien l'honneur de recevoir une lettre du Roy, mais c'est pour y apprendre que l'on luy ôte aussy bien le petit entretenement de Castilion que le grand. Je ne pensois pas que l'on iroit jusques là et faisois estat que Monsieur de La Forest en jouiroit. Il a sy bien servy le Roy, que j'espérois qu'il nous en resteroit quelque marque di contantement /3/ que Sa Majesté en a receu. L'on nous a fait de grans arérages du passé. Je ne say sy on y aura égart. J'espérois bien cela de la bonté du Roy, sy on luy représentoit. Mais tout le monde est contraire à la vefve et aus orfelins. Mais Dieu en résompense leur promet son suport, c'est où il se faut consoler. L'on nous l'aprit bien encore hier aus prêches de M. Rambour et Monsieur du Moulin quy firent ycy haut où l'on fit la Cène.

Je suis encore sy peu assurée de ma santé, que je n'ose descendre en bas l'après dînée. J'ay achevé de prendre mes tablettes d'acier dont je me suis bien trouvée, mais depuis que je les ay finies, mes rougeurs me travaillent sy fort que c'est pityé et surtout la nuict qu'elles m'éveillent dix ou douse fois et surtout ceste dernière nuict. Depuis vandredy que je pris médecine, je n'ay point eu aussy le bénéfice de ventre et je désire de voir ce que fera /4/ sans remeide. J'ay bien veu que je me fus creu perdue de demeurer tant resérée, mais mon apréantion a diminué, Dieu mercy, non tout a fait.

Je vous fais un estrange entretien pour l'affaire de M. de Marescot puisque vous le jugés à propos. Il l'a fait parachever, mais je croiois que puisque la demande n'avoit pas esté acceptée lorsque vous l'avés faite que vous ne m'aviés pas engagée et je n'avois donc nul pour aus autres de la faire. J'ay bien creu que les ofres des autres seroit ince>>>>. L'on prant plaisir quant une affaire est faite de dire qu'elle se pouvoit terminer plus aventagement.

Pour le mémoire du Sr. Justel, mon autre lettre à satisfait à ce que vous me mandés, luy ayant mandé vous en écrire et vous ayant envoyé son mémoire sy me le ranvoyé me mettant son voiage de St-Germain afin que j'y aue égart à cause du lon séjour et qu'il /5/ ne m'y fasse nulle reigle, le remettant à ma volonté. Je luy donneray contantement, mais sy s'opinatre à le vouloir comme il me l'a demandé, je la seray à ne luy point acorder, car il n'est pas raisonnable de s'élongner comme il fait de ce quy a este aresté et promis.

Je vous suplye de bien rapeller vostre mémoire et vous trouverés que j'ay raison. Monsieur d'Epemon nous pouroit grandement obliger, sy faisoit l'honnuer à mes enfans de leur donner ses conseils pour leur conduite. Je m'estoit beaucoup promis de sa générosité en leur condition déplorable et feu mon Monsieur avoit fort eu les yeux sur luy, congnoissant sa vertu. Mon fils auroit grand besoing de son assistance et quoy quy ne se melle point d'affaire il peut beaucoup pour donner une bonne inpression de luy au Roy et empaicher les mauvais ofices que l'on luy pourra procurer can>>>>

<sup>10</sup> La place lui manquant, Elisabeth de Nassau n'a pu achever sa formule de politesse.

estant de son /6/ gouvernement, il peut nous y randre de bons ofices et mesme pour ce petit entretenement que l'on nous ôte que nous eussions laissé à Monsieur de La Forest.

Sy proche de vostre parlement, mon coeur, c'est vous rompre trop la teste, mais sy faut-il que je vous aye encore que je voudrois bien savoir sy vous ne vous este point enquis pourquoy le comte de La Marc ne poursuy point et qu'il peut estre son dessain. Je croy que de Monsieur le viconte de Sardiny vous le pourriés savoir ou de M. de La Coste ou de quelcun de ses Messieurs du parlement.

Je ne say sy depuis mon parlement vous avés veu Monsieur le premier président et Monsieur le procureur général et sy vous ont parlé de moy quy suis bien marye que l'on ne parle point de vous randre Taillebourg. Je voudrois bien savoir sy Monsieur le Garde /7/ des seaux continue à vous tesmoigner une bonne volonté. Je say bien au moins que nous l'avons désiré où il est pour sa vertu et probité. Je trouve ce discours du Roy touchant cecy fort bon. Il a raison de ne point penser aus choses dont l'on fait courir le bruiet pour ce que ce lieu ne peut point estre mis entre des mains plus fidelles pour son service que les vostres et mon fils le tesmoignera au péril de..., de sa vye sy plaît à Dieu. Par curiosité, je vous demanderay quelle bonne chère Monsieur Riche reçoit de Monsieur le Comte et de Madame sa mère.

J'ay receu vostre lettre pour nostre seur la princesse palatine, mais je vous la garderay quelque jours, car il y a fort peu que je luy ay écrit et je ne le fais pas souvent, comme j'avois acoutumé. Je n'ay rien ouy dire de ce que vous me mandés de Monsieur d'Arsen; Je croy cela entirement faux. Monsieur Querten mande que le Sr. Maurice, secrétaire du roy de Boême demande d'estre employé en la place du Sr. Swertz. Je croy qu'il le faut du païs. Je l'ay comme cela mandé à la bonne princesse de quy j'ay eu des lettres de >>>>>>>>. Elles sont du 25e de janvier. Elle ne me mande rien de bon que par >>>> et >>>> tout le reste misère. Je croye >>>> >>>> >>>> >>>> >>>> les Estas vous eussent trouvée encore à Paris, mais vous serés bien plus de repos à Touars. Je vous y souhaite heureusement arivée et aprendre le cher enfant antre vos bras; dieu mon coeur, ma chère Madame, je suis vostre très humble servante et très obéissante seur quy bénis vostre bonté à tous momens et pryé Dieu de la recompenser.

A Sedan, ce 25e mars 1624.

Ma chère Madame, je pensois que le coche deut partir des aujourduy, mais il n'ariva hier que bien tart et Janobeau me randit en main propre vostre lettre bien cachetée. Celle-cy estoit déjà écrite. Je ne feray plus donc que vous y dire que vostre bonté est admiré de moy quy reçoey en toutes ocasions des tesmoignages de vos soing. Je ne doute nullement de ce que vous me mandés, mais Dieu prouvoira, sy luy plaît. C'est vostre atente et la miene aussy je vous suplye que je sache sy vous avés eu agréable comunication que en passant Madame de Rohan et sy elle vous a point parlé de moy quy suis fort sa servante.

Archives nationales, 1 AP 336/391

21

15 avril 1624 - Sedan  
à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, je doute à ceste heure sy vous este partye de Paris puisque ne l'etiés pas le jour que vous aviés pris et que vous y esté sy exate, mais je voudrois bien savoir en quel logis vous vous este mis puisque justement à Pâque vous deviés quitter le vostre; Vos adieux ne vous empaichent pas mon coeur que vous ne vous souveniés de moy et de mes misérables affaires, pour lesquelles vous avés pris tant de paine, que je vous en bénis perpétuellement ne pouvant rien de mieux et de prier Dieu quy vous rande le bien que vous avés fait à vostre pauvre seur, quy souvent se trouve acablée en ce représentant l'état de sa maison, mais Dieu y prouvoira, sy luy plaît. Il nous fait une /2/ grande grâce quant il nous touche d'un vray déplaisir de nos fautes et, et d'une saint joye en l'assurance qu'elle nous sont pardonnées et éfacées au sanc précieux de nostre seigneur Jésus Christ, et que nous savons bien savourer et gouter combien il est bon an le grand béénfisse que vous avés eu. Je resens vostre contanement et en demande à Dieu un pareil car je ne suis point abatue en ma misère comme je devrois estre ny remevée assés haut en l'assurance de sa grâce. Le choses de ce monde me tourmente trop et mes pensées sy atachée en lieu de les eslever là haut au ciel où est nostre vray trésor.

Mon coeur, je vous dis mes, mes infirmités et vous suplye que cela vous fasse encore plus souvenir de moy en vos prières où je ne doute point cependant que je n'y aye bonne part. Ce discours vous sera fait /3/ bien plus à propos sy vous este à Touars qu'à Paris où vous avés tant d'ocupations.

Je ne comprends pas bien pourquoy Monsieur le comte de La Marc<sup>11</sup> faisoit ceste offre à M. de La Haye de le croire. Je ne pensois pas qu'il le creut tant de ses amis. Je vous rediray encore ma chère Madame, que je voudrois bien savoir sy vous n'avez point eu pourquoy ils sursoient leur poursuites et au cas quy les recommence ce que je dois faire c'est une supplication que je vous ay déjà faite que de m'en donner vos avis.

Vostre neveu pert passiance de ne rien faire. Je croy qu'il se résoudra d'aller à la Court recevoir les commandemens du Roy pour aller après au Païs-Bas. Il y a des difficultés, mais il les trouve bien moindres que de ne rien faire en l'âge qu'il a et dit qu'il n'est bon à rien qu'il n'ay veu de la guerre et il désire se rendre capable de bien servir son Roy. C'est une bonne ambition, Dieu luy bénira sy luy plaît et ne permettra quy luy /4/ en ariva mal. Ce que je voy de fâcheus, c'est que tous nos bons amis n'y sont pas celui sera bien du malheur déjà y trouver Monsieur d'Epéron.

Le jour du partement de vostre nièce de Duras n'est pas encore pris. L'on atent le retour du coche de Janoteau. Je suis bien pour Madame le duchesse de Guise, mais elle ne trouvera point de Court à Paris. Le Sr. Justel me mande que M. le procureur général ne luy a pas encore donné mes lettres de tutelle. M. de Villeneuve est allé chès luy.

Chadirac fut fiancé, samedi, avec une Flameur quy luy porte plus douse mille livre de mariage et est de fort honneste parans. Nostre fille, je croy, les congnois ; ils se nomment La Place<sup>12</sup>. Il a fait là une heureuse rancontre, à quoy j'ay bien aydé, prouvé quy le sache bien recongnoistre.

J'ay esté en paine d'Henry quy a gardé le lict quatre ou cinq jours pour un effort, mais Dieu mercy ce n'a pas esté rompure. Il en est guéry et fit hier la Cène tout seul, ne l'ayant pas faite avec nous il y eust huict jours. Vous avez bien beau temps, sy vous este en chemin. Nous avons eu icy nostre grand froit de Charenton. Adieu ma chère Madame, parfaitement chérye, honorée et révééré de vostre très humble servante et très obéissante seur, mon cher coeur.

\$ § \$

A Sedan, ce 15e avril 1624.

Archives nationales, 1 AP 336/392

22

Sans date - Sedan<sup>13</sup>  
à Mme de La Trémoille

Ma Chère Madame, c'est pour mourir de demeurer tant sans savoir de vos nouvelles par lettre de personnes quy soient auprès de vous. Je n'ay eu par Monsieur de La Haye qui estoit hier icy, quy m'a assuré avoir veu Monsieur Erbaut quy luy a dit vous avoir laissé que vous vous portiez bien et vostre fille aussy, mes le coche estant déjà revenu deux fois sans lettres pour moy, je ne say que m'imaginer de penser que l'on ne se souviene point de moy c'est ce que je ferois /2/ bien mal aysément. Il faut donc qu'il y aye des lettres persues ou égarées, ce quy arive rarement et puis par Monsieur d'Erbaut commant n'ay je point eu de lettres. Je ne say que me représenter mes je say bien que cela tourmente bien mon esprit et que je suis bien fort en paine. Toutefois, on me dit tant de chose ou je trouve raison quy mes emble bien que Monsieur Erbaut ne seroit pas revenu, sy vous estes encore mal.

A ce mesme instant, ma chère Madame, je pers mes agitations, car je viens de recevoir vos chères lettres du 27<sup>e</sup> de l'autre mois /3/. j'en dis la date par celle de nostre fille, la vostre n'en ayant point. J'ay bien esté retirée d'une grande paine. Le saint nom de Dieu en soit bény et qui fasse la grâce que je n'oublye james ses bontés vers moy quy dois bien mettre au premier ranc de ses gratuités le recouvrement de vostre santé. Elle n'est pas encore mon coeur, en l'état que je la désire, mes ayant

---

<sup>11</sup> Henri-Robert, comte de La Marck et de Braisne (1575-1652), était le fils de Charles-Robert de La Marck (1538-1622), comte de Maulévrier, oncle de la première épouse d'Henri de la Tour d'Auvergne qui avait vainement contesté à celui-ci le droit d'hériter du duché de Bouillon. Saint-Simon nous dit que le comte de La Marck " poursuiuit ses droits sur la succession de sa cousine aussi peu heureusement que son père ". SAINT-SIMON, *Mémoires*, Ed. Yves Coirault, tome II, p. 835.

<sup>12</sup> Pierre de Chadirac et Marie de La Place.

<sup>13</sup> La mention de l'accouchement de Marie de La Tour d'Auvergne de son second fils, Louis-Maurice (8 juin 1624) porté dans cette lettre fait présumer qu'elle dût être rédigée entre les 12 et 15 juin.

esté sy près du tombeau que vous avés esté et ayant tant souffert. C'est beaucoup d'estre remise comme vous este. J'espère q'à ceste heure qu'elle aura tousjours en ocrementant et s'afermissant. J'en pryé Dieu de tout mon coeur et vous plains bien d'avoir de sy fâcheuses nuicts que me mande Madamoyselle vostre fille. ces sueurs vous empiacheront /4/ bien de vous fortifier. Je les ay bien meilleures que vous et cependant je me trouve bien incommodée estant esveillée cinq et sis fois la nuict à cause de mes chaleurs, mes soudain je me rendors. cela me travaille fort le jour aussy et sur tout depuis sept ou huict jours. J'en écris bien plus dificilement, mes je ne devrois pas tant ressentir des petis maux. C'est estre trop délicate, Dieu me fait une grande grâce de m'essempter des grans.

Quoi que vous ne m'usiés pas encore dit, mon coeur, vostre joye de l'acouchement heureux de nostre fille, je me le suis bien représenté, car je say vostre bon naturel. J'ay receu vostre première lettre quy me fit bien randre des actions de grâce à Dieu de vous avoir retiré du sépulchre. C'est moy qui dois désirer d'y estre /5/ estant sy inutile sur la terre et quy y aurois perdu toute ma consolation sy ma chère seur m'estoit ôtée Dieu vous y vueille bien conserver par sa grâce et me fasse celle de pouvoir en quelque fasson reconnoistre vos bontés par des services car elles sont amirables en mon endroit, mes se seroit entreprendre un grand discours que de les vouloir dire.

Je me contente de les ressentir vivement et de croire que vous n'en doutés pas mon coeur, ny combien j'estime l'honneur que Monsieur vostre fils me propose, sur quoy je vous assureray que je ne veux que tout ce quy vous plaira. Je luy avoue bien les pensées que j'avois eues, mes non en intension, qu'il y défère s'il ayme mieux que je sois maraine d'un fils que d'une fille tout /6/ demeurera à son chois et au vostre et de nostre fille et quel qu'il puisse estre j'en seray très contente et obligée. C'est ce que je vous en diray et que puisque vous avés pensée pour ceste fille, je n'y en auray aucune que de vous servir et de désirer que vous y puissiés rencontrer tout contentement.

Mon fils me mande l'avoir veue à Midelbourg et qu'elle est fort jolye, mes fort petite, mes ne me dit point comme quoy. Je m'assure mon coeur que luy donant vos bénédictions comme vous faite et acompagnant son voiage de vos favorables souhaits que vous serés bien ayse de savoir qu'il en est heureusement arivé à La Haye.

J'en ay eu des lettres du 2<sup>e</sup> de ce mois, hier en mesme temps que je receu les vostres. Il me mande que Monsieur nostre frère luy fit l'honneur de luy envoyer à Rotterdam Monsieur /7/ d'Arssen, le fils<sup>14</sup>, pour luy tesmoigner qu'il estoit bien ayse de sa venue. Il luy fit fort bonne chère, mes il ajoute que ce fut à sa fasson. Pour le roy et le roine de Bohême. Il la luy firent aussy très bonne. Il n'a pas trouvé Monsieur le prince Henry à La Haye. Il est à Arnen, il a esté fort visité. Il me nomme Messieurs les princes de Portugal<sup>15</sup>, les embassadeur tout ce qu'il y a de noblesse française.

Tout y seront à souhait hormis dépense quy m'efraye. Dans l'incomodité où je suis, sans l'argent de M. de Marescot je ne say que j'eusse fait. Je le pensois emploier à paier quelque rante, mes il faut que ce soit à vivres; C'est vendre son bien pour se nourrir ! C'est estre réduite à une grande extrêmité ! Dieu nous en titrera quant il luy plaira.

J'ay receu copye de vostre procuration pour le Sr. Quinschot, je luy en envoiray une semblable, car je croy qu'elle /8/ sera trouvé bien. Me semble que tout ce quy vient de vous ne peut jamais estre mal.

J'ay veu ycy Monsieur de La Haye quy est envoyé du Roy à Strasbourg, mes non ouvertement. Il leur va offrir une grande assistance, s'il en ont besoing et jusque à douse mille homme de pié et quinze cent chevaux et dit que dès que l'on aura de ses nouvelles, que l'on aménera fort prontement, que Monsieur d'Engoulesme doit avoir son armée au païs Messin, Monsieur de Guise en Picardye, Monsieur le Connestable en Bresse.

Je ne say sy cela se doit bien croire, sy vous ne le savés que de moy, je vous suplye ne le divulgué pas. Il croire le mariage d'Engleterre tout résolu et mesme ce quy regarde la religion. Il me dit : que le conte de Mansfelt sera employé et que l'Engleterre a fort insisté là dessus pour ce qu'elle luy a acordé deux cent mille livre par mois et le Roy luy en donne cent mille et la Savoye et /9/ Venise autant et qu'il fera ses levées en Suisse, son corps d'armée au moins. Je croy que vous savés bien que

---

<sup>14</sup> Cornélius van Aerssen (1600-1662), fils de François van Aerssen.

<sup>15</sup> Emmanuel de Portugal (1568-1638), fils d'Antonio bâtard de Portugal, époux de Emilia de Nassau (1569-1629).



Monsieur le marquis de Coeuvre<sup>16</sup> y est allé et y a porté de l'argent pour donner aus cantons qui se déclareront pour la France.

Tout cela est bien bon, sy à suite, mes cependant il ne paroît guère de bonne volonté pour ceux de la Religion. L'on les veut tousjours rendre suspect. Monsieur de La Haye m'a dit que le bruit avoit esté grand que Monsieur de Rohan avoit touché deux cent mille escus de l'Espagnol, mesme que des ministres de l'état luy avoit dit.

Je vous dis toutes les nouvelles que j'ay aprise. Vous en ferés part à Monsieur vostre fils, mes en me permettant de le suplier de ne les point dire s'il ne les say d'ailleurs. C'est tout ce que je vous diray, mon coeur, après vous avoir véritablement protesté que, que vous avés une puissance absolue sur moy et telle que vous y pouvés tout, ma chère Madame, car je suis vostre très humble servante et obéissante seur quy vous embrace mille fois. C'est

\$ \$ \$

Archives nationales/1 AP 336/383

23

18 juin 1624 - Sedan

au duc de La Trémoille

Monsieur mon cher fils, vous avés bien raison de croire que, après vous, les bonnes nouvelles qu'il vous a pleu me mander, ne pouvoient estre plus sensibles qu'à moy, quy en ay loué Dieu de tout mon coeur ; et quy oseray dire que vous avés une honeste femme, de ne vous faire que de beaux garçons, quy nous a fait faire une reconaissance publique en ayant tiré le canon et randre grâce à Dieu le dimanche au temple. Aussy esse une grande bénédiction de vous voir deux fils en vostre maison, que Dieu a honoré de sa congnoissance. Tout les gens de bien s'en doivent réjouir et de la guérison de madame vostre mère, et surtout moy quy l'ay souvent /2/ demandé à Dieu avec larmes. Son Saint nom soit bény de m'avoir exaucée et en la prière qu'elle peut estre à Touars, lors de l'acouchement de nostre fille, quy s'est bien trompée en son conte. Ce quy m'a donné une grande inpaciance en l'atente de ceste bonne nouvelle, quy m'est venue bien à-propos, Monsieur mon cher fils, pour m'ayder à supporter plus aysément l'amertune du partement de vostre cousin, quy n'est que d'aujourd'huy seulement et il a eu ce contantement que de le savoir devant que de partir comme il vous tesmoigne par ses lettres un peu à la haste.

J'ay bien du regret qu'il n'a peu avoir l'honneur de vous voir auparavant et recevoir vos comandemens /3/, c'estoit bien aussy son désir, mes il s'est veu pressé, craignant de trouver Monsieur le prince d'Orange en campagne, devant que d'y pouvoir estre de loing. Je m'assure que vous luy ferés l'honneur de luy donner vostre bénédiction et de luy commander sy vous estimés qu'il vous puisse randre quelque service, car il a la volonté toute entière de vous tesmoigner qu'il est vostr serviteur très humble.

Je pry Dieu que ce voïage luy réussisse aussy bien que celui de la Court. J'en ay mandé les particularités à vostre femme et encore plus à Mademoiselle vostre seur et puis vous aurés veu M. de La Forest quy vous aura randu conte de tout le commencement, mes la fin a esté encore plus heureuse.

Je porte bien envye à ma fille de Duras du contantement qu'elle a receu. Elle ne se peut assés louer de la bonne chère que vous /4/ luy avés faite, mes elle a un grand regret de se voir privée de l'honneur qu'elle désiroit sy passionément, mes c'estoit une chose imposible. Je n'en trouverés jamais aucune qu'en je vous pouray randre du service, car il vous est sy fidellement acquis, Monsieur mon cher fils, que nul autre au monde n'y peu avoir de sy fidelles et sincères afections que loy quy finiray en vous randant mille grâces de l'honneur que vous m'avés fait de m'avertir sy prontement de vostre contantement où j'ay la part que doit avoir, Monsieur mon cher fils, vostre plus humble mère, très affectionnée servante.

Elisabet de Nassau

Archives nationales, 1 AP 336/384

---

<sup>16</sup> François-Annibal d'Estrées (1573-1670), marquis de Coeuvre, avait été envoyé au mois de juin 1624 en mission en Suisse par Richelieu, à la veille de l'affaire de la Valteline.

5 juillet 1624 - Sedan  
à Monsieur de La Trémoille

Monsieur mon cher fils, vous avés bien raison de croire que j'ay bien participé à vostre contantement, mes non pas de m'en remercier comme vous faite, car j'ay beaucoup moins fait que je ne devois et ne vous ay pas tesmoignée ma joye comme je la resentois, mes vostre bonté a suplée à tout je le recongnois bien par vos lettres aussy me l'estoy-je ainsy promis, mais non pas l'honneur que vous remetés à mon chois. Il demeurera au vostre sy vous plaît.

Toutefois, craignant que vous ne trouveriés pas /2/ que je vous parle assés librement. Je vous diray, Monsieur mon cher fils, que c'est la vérité que je croiois que vous me réserveriés pour une fille quy peut porter mon nom, mais cela n'empaichera pas que ce que vous agrées le plus ne soit ce que j'ayme le mieux et je vous suplye d'en disposer comme cela et vous assurer que dans ces limites je trouveray tousjours un entier contantement et une très grande obligation de voir que vous avés eu vostre pensée pour moy en un sujet quy m'est sy cher. Ordonnés donc comme vous l'aurés le plus agréable et permettés /3/ moy que je vous duse un regret quy se représente déjà de ce que je ne pouray aller moy mesme satisfaire à ce que vous désireriés et sy vous me réservés pour une autre fois, j'espéreray lors en avoir plustost le moten, mes je vous redis encore ce que ce sera tout ce quy vous plaira et m'en sentiray grandement obligé.

Je trouve, Monsieur mon cher fils, que vous avés fait un fort bon chois de parains, mon fils ne sera pas peu contant d'aprendre sy tost de vos nouvelles par le Sr. de Châteauneuf et je m'assure que vous ne seray pas mary aussy que je vus dye des sienes.

Je viens /4/ d'avoir de ses lettres de La Haye, où il est arivé en bonne santé. Monsieur mon frère luy a fait fort bonne chère, comme aussy le roy et le roine de Bohême. Il n'y a pas trouvé Monsieur le prince Henry. Il me mande que Monsieur d'Arсен le père, y estoit atendu dans fort peu de jours et qu'il avoit obtenu du roy de la Grande Bretagne un secours de sis mile honne quy se lèvent déjà, cependant il ne veut pas que la flotte de Messieurs les Estas ataque les quatre vaisseaux de Donquerke quy sont sauvés en Engleterre et y a mis à chacun qu'un Anglois pour sauvegarde y ayant mesme envoyé une roberge pour empaicher qu'il ne leur arive aucun mal. Il ya grande divers /5/ r, tout cela, mais j'ay peur de vous faire redite de ce que vous aurés peu aprendre du Sr. Bertolle.

Sy cela est, je vous en demande pardon, mais mon intension a esté bonne. je ne l'auray jamais autre et pour vous plaire et pour vous randre service très humble, aussy y suis trop obligée pour y manquer et y ay une trop forte inclination par toute sorte de considérations dont personne ne peut estre tant que moy, Monsieur mon cher fils, vostre plus humble mère et très affectionnée servante.

Elisabet de Nassau

A Sedan, ce 5e juillet 1624.

Archives nationales, 1 AP 336/393

16 juillet 1624 - Sedan<sup>17</sup>  
à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, je ne vous ferai qu'un mot, ayant tant écrit à la Court que j'en suis lasse. C'est pour le pauvre Castilion, dont l'on veut démolir les fortifications et le traiter comme les autres lieux qui ont mal servy ; et je croyois que, pour marque de son obéissance et fidélité, l'on n'y toucheroit point, pour faire voir que l'on y sait mettre grande diférance et que l'on recoy avantage en ben faisant. Sont les vieilles maximes, mais quy ne sont point de mise à ceste heure, témoin que le Sr.

<sup>17</sup>Cette lettre a été transcrite par Paul MARCHEGAY, *Lettres d'Elisabeth de Nassau, duchesse de Bouillon à sa sœur Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de La Trémoille de 1595 à 1628*, op. cit., p. 118-119.

Justel me mande que l'on /2/ trouvera fort mauvais si j'en demande la révocation et que cela sera pris pour désobéissance : c'est pour quoy je ne requiers que la récompense sur le païs quy a tant insisté pour nous faire faire ce damage, et demande que l'on sursoie l'exécution jusqu'à ce que Sa Majesté en aye ordonné.

Je luy écris, comme aussy à la Roine, sa mère, à Monsieur le marquis de La Vieuville, à Monsieur le cardinal de Richelieu à Messieurs Doquerre, Derbaut, de Beaucher, à Monsieur de Sardiny et Monsieur Castejouis ; et envoyé mes lettres au Sr. Justel pour aller faire la sollicitation de ceste affaire, d'où je n'espère pas grand chose qoy qu'il y aye bien de la justice et sans toucher /3/ aus dîmes du Roy, mes le mauvais traitement que j'ay receu jusque ycy ne me permet pas de me promettre beaucoup.

J'expérimente bien que l'on ne se soucy guère de le vefve et de l'orfein. Dieu en aura soing, sy luy plaît, après avoir fait toute ma grande dépaiche de ma main. Je l'ay trouvé sy mal à mon gré que j'ay eu paine à me résoudre à l'envoier et sy je ne me fusse souvenue de ce que je vous ay souvent ouy dire, que j'avois tort d'y avoir tant d'égars, je ne say que j'eusse fait. C'est bien déchoir tout à coup du stille de Monsieur de La Forest au mien. Il m'a mandé que l'affaire de Castilon pressoit fort et que Monsieur d'Epernon avoit déjà donné comission pour le démolir. J'avois espéré qu'il nous doneroit bien plus de temps, la /3/ haine contre la Religion paroist bien en cela.

Je me suis résolue à boire des eaux de Spa et depuis cela il pleut tousjours et je n'en ay point encore. C'est pour mes chaleurs et maux de rien pleut à Dieu la boire en vostre compaignye seroit bien plus g>>>>> que je ne feray, mon coeur, car je n'ay plus de contantement qu'avec vous que j'embrace mille fois.

Je m'en vais au prêche de M. Rambour quy est seul de ministre ycy. M. Gantois estant malade et le pauvre M. du Tilloy en langueur et M. de Moulin tousjours en Engleterre<sup>18</sup> et quy nous met en doute sy nous quittera. Il sera un merveleuse tort en ce lieu où il commence à venir bon nombre d'écoliers. Dieu ne le délaissera point, sy luy plaît. Je say bien que vous l'en priés de bon coeur ma chère Madame. Adieu c'est vostre très humble servante et obéissante seur toute à vous.

\$ § \$

A Sedan, ce 16e juillet 1624.

Archives nationales/1 AP 336/394

26

22 juillet 1624 - Sedan

à Madame de La Trémoille

Ma chère Madame, j'ay receu vostre lettre escrite de la main de Madamoyselle vostre fille vous auriés grand tort d'en user autrement craignant comme je fais que vous vous incomodiés et désirant avec passion vostre bon portement. Je loue Dieu que le comencement de vos eaux de Pougues vous donnent bonne espérance quelles vous feront bien. J'en pry Dieu de tout mon coeur et de rafermir bientost vostre santé quy m'est sy chère que je vous la voudrois tousjours acheter au pris de ma vye. Je serois bien ayse de savoir pourquoy vous ne vous este /2/ point tenue aus eaux de Spa. Je suis presaur résolue d'en boire, mais je n'en ay point encore envoyé quérir à cause des pluyes quy ont esté grandes; Je cous assure mon coeur que je souhaitterés bien des les boire en vostre compaignye aussy croy je quelles me feroient bien plus de bien.

Je vous envoye des lettres de la bonne princesse et de Madame le duchesse de Lancheberg quy s'est bien réjouye du recouvrement de vostre santé et de la bénédiction que Dieu a donné à vostre maison, l'ayant ocmntée d'un fils. Nostre fille me mande que son ayné est jalouse et quy s'enquiert souvant quy on ayme le mieux. Il sont bien chers tous deux. Je croix que le divertissement qu'ils vous donnent ne sont prospère beaucoup à vostre santé et que vos eaux vous en profiteront d'avantage. Elle me dit aussy vostre apréention que l'on /3/ à eue pour le petit. J'en ay eu une toute pareille pour vostre

---

<sup>18</sup> Le roi Jacques Ier avait appelé Pierre du Moulin en Angleterre pour répondre à une œuvre posthume du cardinal du Perron : *La Réplique au Roi de la Grande Bretagne*. Pierre du Moulin revint à Sedan après la mort du roi Jacques 1<sup>er</sup> (27 mars 1625). *La Réponse au livre du cardinal du Perron*, mieux connue sous le titre de *Nouveauté du Papisme*, fut éditée en 1627. Ce gros in-folio de 1100 pages est une de ses œuvres maîtresses.

neveu, mais Dieu mercy, ce en fut rien à la fin. Je vous ay déjà mandé comme je n'avois eu nulle nouvelle de M. Armet. La bonne princesse croioit que j'auvois déjà touché l'argent dont vous aviés écrit à la bonne seur, Madame le duchesse de Lancheberg et j'en nay pas seulement ouy parler. je voy bien qu'elle en a grand besoing et est en nécessité. Dieu les en vueilles tirer et de tant de misères où il les a mise.

La bonne princesse me mande qu'elle a eu l'honneur de recevoir des lettres de la Roine, mère du Roy, quy luy tesmoignent estre bien marye de la savoir en l'état où elle est, et luy offre sa bonne volonté. Je croy qu'il ne seroit pas mal à propos qu'elle prit ceste occasion pour luy représenter la nécessité de ces /4/ affaires et la suplier d'estre securisé de ce quy luy est encore deu lors que nous luy en parlames sy vous souvient. Elle trouvoit cela fort juste à ceste heure qu'elle a plus d'ocortité. Elle pourroit bien liu procurer cest assistance j'ay mandé à la bonne princesse mon avis la dessus.

De Paris, on mande que le bruict est grand de guerre, mais je ne le puis croire que je ne voye d'autre changement. Je n'ay encore rien eu de mon affaire de Castilon quant j'en apprendray quelque chose, je le vous manderay.

Mes rougeurs ne m'incomodent pas tant qu'elles ont fait Dieu mercy, C'est tout ce que vous auray de moy pour ce coup. Adieu mon coeur, ma chère Madame, je suis plus à vous qu'à moy quy suis de toute mes affections vostre très humble servante et obéissante seur et la seray jusque au tombeau. C'est

§ § §

A Sedan, ce 22e juillet 1624.

Archives nationales/1 AP 336/395

27

27 juillet 1624 - Sedan  
à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, pour m'avoir écrit sy à la hâte vostre lettre est sy bien écrite que je l'ay pensé m'escongnostre loué soit Dieu que vostre main s'est sy bien fortifyé. Cela tesmoigne que vos eaux vous font du bien, mes mon coeur, tant que vous en boirés vous vous devés servir d'une empruntée pour me mander de vos nouvelles, car cela ne peut que vous incommoder et c'est ce que je veux pas que vous fasiez pour moy, ma chère Madame, sur quy vous pouvés tout.

Je ne suis pas encore preste de faire le mesme exercice que vous, n'ayant pas encore envoyé quérir mes eaux à Spa. Ce sera damais que je /2/ croy. Le chaut nous ayant repris bien apremment depuis mardy de quy me rant bien paresseuse et ne me fait entrer en mon cabinet que le matin, car l'on y meurt de chaut. Je me doute point que le cher enfant ne vous soit un agréable passe temp et que vous ne me le souhaittiés quelque fois, sa pauvre maman bon pryé bien Dieu de les bénir tous deux.

L'on me mande que ma fille de Duras n'a pas trop mal fait à son arivée. Je croy que l'honneur qu'elle a eu de vous voir, luy a bien servy et puis nostre fille m'a mandé qu'elle luy a parlé bien librement des humains, qu'elle avoit à se coriger. Elle prant soing de plaire à Monsieur de Duras, ce quy n'est pas trop aysé et c'est cependant à quy il faut qu'elle tâche de tout son pouvoir. L'on me mande qu'il a pris fantasye que Lanquais causera une querelle à Monsieur le /3/ marquis de Duras<sup>19</sup>. Je ne say sur quoy, il prant ceste imagination.

J'ay fait voir Monsieur de Nevers quy est sy honeste par ses lettres quy ne se peut davantage. Il n'avoit pas acoutumé de l'estre tant. Il ne croit pas que ses trois armées fasse grand chose c'este anée. Celle que doit avoir Monsieur le connestable est celle quy luy fait juger que les choses se pouvoit broulier pource qu'il dit qu'il le désire fort et qu'il pourra faire naistre l'ocasion d'éclater, que toutefois sy la Valtoline se rant, quy ne pense point qu'il y aye de guerre. Il doit demeurer trois semaines ou un mois sur ceste frontière pour avertir le Roy de ce que l'Espagnol fera. Il dit aussy à M. Le Conte qu'en sa querelle que les contes de La Marc n'avoient point esté pour luy, pource quy se doutoient bien qu'à mon fils y seroit. C'est tout ce que j'ay apris.

Mon coeur, ne sachant plus rien, je finiray après vous avoir protesté véritablement que je ne seray jamais autre ma chère Madame, que vostre très humble servante et obéissante seur quy vous chérît parfaitement et plus que sa vye aussy, mais trop peu de chose mon coeur. Adieu, C'est

---

<sup>19</sup> Sur les 150 000 livres de dot qu'apportait Elisabeth de La Tour lors de son mariage, 100 000 étaient garantis par la terre de Lanquais en Périgord et devaient être payés en quatre ans, moyennant quoi elle renonçait à tous ses droits de succession au profit de ses frères. Jean BÉRENGER, *Turenne, op. cit.*, p. 51.

A Sedan, ce 27e de juillet 1624.

Archives nationales, 1 AP 336/396

28

5 août 1624 - Sedan

à Monsieur le duc de La Trémoille

Monsieur, mon cher fils, ma proposition n'a point eu d'autre considération que de me porter à ce que vous me tesmoigniez désirer le plus, mes puis qu'elle vous a esté agréable, je me réserveray pour une fille et feray bientost ce quy me sera possible pour me donner l'honneur et le contantement de vous aller voir lors ce quy ne sera pas sansi difficulté si il n'arive du changement an la grande cantité d'affaires que j'ay sur les bras et quy ne me donnent guère de moyen d'aller recevoir cest agréable divertissement. Dieu me le susitera sy luy plaît et celuy de vous pouvoir tesmoigner avec quelle affection je me suis voué à vostre service. Elle est telle, Monsieur mon cher fils, que tout ce que je vous en pourois dire ne pouroit pas aprocher du désir passionné que j'ay de vous en rendre de bons et utiles et quy vous puissent faire paroistre ce que j'ay dans le coeur pour ce sujet quy me sera tousjours cher par dessus toute chose je vous suplye de le croire aussy fermement que je le vous proteste vostre rétablissement.

Je voudrois savoir quelque bonne nouvelle à vous mander. Je n'ay point eu de lettre de mon fils depuis qu'il m'a mandé qu'il s'en alloit jeter dans Bréda sur l'espérance qu'il seroit assiégé. Cela /3/ ne me tourmente pas peu l'esprit. Le bruit a esté qu'il l'estoit, mais il comence à changer et dit on que l'ennemy est à trois lieues delà sans aparance qu'il ose entreprendre ce siège. La ville ayant esté sy bien protégée (?) de tout ce quy luy faut. En l'incertitude où je suis cependant je ne puis qu'estre bien en paine.

Sy le Sr. de Châteauneuf est de retour, vous en saurés plus de nouvelle que moy quy ay mandé à Madame vostre mère, ce que M. de La Haye m'avoit écrit de Strasbourg quy est qu'il n'a pas trouvé ce lieu là alarmé, comme il pensoit et que tout ce quy feront sera de remercier le Roy de l'honneur quy leur a fait de leur tesmoigner vouloir prandre soing d'eux Monsieur de La Valette y a esté lors de la foire et par curiosité seulement à ce que m'a mandé M. de La Haye. Il assuroit aussy que Gabor n'etoit pas d'acort et ne le pouvoit estre.

Je seus hier la mort de M. le duc de Lorraine<sup>20</sup>. L'on dit quel aporte de grans changement et que Monsieur le prince de Salcebourg est prisonnier et que l'on le veut faire randre d'église, mais ce n'est qu'un bruit de quoy je ne vous assure pas. C'estoit un bon prince quy je croy sera regretté en son país. Il le doit estre de moy quy luy ay tousjours veu tesmoigner de la bonne volonté à feu Monsieur mon mary. C'est tout ce que je say de nouveau, mais ce quy ne l'est pas >>> est bien véritable, c'est que vous avés toute puissance sur moy et que je seray toute ma vye avec une parfaite et inviolable affection, Monsieur mon cher fils, vostre plus humble mère et très affectionnée servante.

Elisabet de Nassau

A Sedan, ce 5e aoust 1624.

Archives nationales, 1 AP 336/397

26 août 1624

à Mme de La Trémoille

Ma Chère Madame, j'ay demeuré deux coche sans avoir de vos nouvelles et j'en ay laissé passer un sans vous écrire à cause de mes eaux et qu'il fait sy grand chaut que je ne say où me mettre, mes sy faut-il mon coeur vous faire vostre mot pour vous dire que j'ay receu vostre bonne lette du 15e de ce mois où il ne me paroist point que vous buvés des eaux tant vous me la faite grande et promettés moy de murmurés de cela et de ne suivre point votre exemple mes jay paine à m'en empaicher voiant

<sup>20</sup> Henri II de Lorraine, fils de Charles III de Lorraine et de Claude de France. Sa fille Nicole avait épousé en 1621 son cousin-germain Charles IV de Lorraine.

que vous aviez bien de plus légitimes excuses que moy qui ne sors pas d'une grande maladie comme vous vous, mes ma chère Madame aussi écrits vous bien plus aisément et ne vous /2/ trouvez pas empaicher à peu de chose comme moy à qui vous pardonnerés donc bien si je ne vous entretiens que peu tant que je boiray des eaux, mes auparavant mon coeur, que de vous dire comme je m'en porte je louvray Dieu du bien que vous ressentés des vôtres et croy que le contantement que j'en reçois ne me servira pas peu. J'y ay fait une intervalle de deux jours à cause que ce que je n'avois eu il y a trois mois, m'a repris c'est un effet qui ne me sont pas inutile mais le bénéfice que les vôtres vous donnent ne m'arrive pas. J'ay tousjours eu le ventre bon si ce n'est depuis que cela m'a pris et mesme ayant pris du poisson au >>>>> plus que de coutume sa esté inutilement cela me vaut de mauvaise humeur avec le chaut horrible qui fait à mon cabinet. Excuseé donc ce brouillon et afin que vous ne /3/ rejettés pas du tout les eaux de Spa. Il faut que je vous dye que votre nièce qui en boit avec moy est purgé comme vous de celle de Pougues. Il est vray que nous buvons tousjours un petit du pinton qui s'est rancontré si bonne que nous la prenions aussi aisément que celle du sanigin, me semble n'en avoir point encore veu de pareille. Je croy finir mes eaux jedy et me prger vandredy. J'aurois bien envye d'en boire davantage, mes je fais du tout rien. J'eusse esté bien aise de savoir combien vous en aurés heu de jours.

J'ay eu aujourduy des lettres de votre neveu du 20e de ce mois. Il est tousjours à Bréda et atent que Monsieur nostre frère luy commande de s'en revenir. L'ennemy est tousjours à une lieue et demye d'eus, mes sans aparance de siège. Je luy écriray demain, mon coeur, et n'oubliroy pas de luy faire mesme comandement que vous avés fait à Monsieur votre /4/ jeune fils, car je vous assure que j'ay bien mesme désir et intension que vous qui est de les voir vivre en frère, mes mon coeur, je trouve qu'il a bien tanté d'aller en ce país là. Vous atendés peut-estre le retour du Sr. de Châteauneuf qui a passé à Paris à ce que l'on me mande vous saurés bien toute nouvelle par luy.

J'ay eu des lettres de la bonne princesse qui me mande vous avoir écrit sur le mesme sujet qu'à moy. Elle e donne avis que Monsieur nostre frère agrée que nous fassions encore représenter nos droits à son conseil, mes sans y envoier exprès mes seulement par personne sur le sien. Elle me mande en avoir donné pouvoir à un des conseillers du roy son fils et au Sr. Maurice son secrétaire et me pry de faire chois aussi de quelcun pour se joindre avec les siens. Elle dit que Madame la contesse de Hanau /5/ et à Madame la duchesse de Lancheberg ont pris le Sr. Kinschot qui me l'a aussi mandé aussi que je sache donc qui il vous plaira de nommer et comme il vous semble que nous nous y devons gouverner si nous faut tenir au contrac de mariage ou au testament. Je croy que ce seroit bien fait de tenir les mesmes ouvertures de M. Armet et suivres ses arès si vous les savés. Vous en ferés dresser un mémoire si vous palit et me l'envoierés cependant je ne lesseray de>>>>> à M. Armet afin qui nous en dresse un. Le Sr. Kinschot me mande qui ne pense pas que ceste conférence se puisse plustost faire qu'en octobre ou novembre. Je croy que ce sera luy qui nous faudra y employer. La bonne princesse me mande qu'elle continue en la résolution que nous p>>>> /6/ toute ensemble de tout quitter moianant cinquante mille livre sans y comprendre les mille livre que nous recevons de Messieurs les Estas. Elle désire savoir si nous avons tousjours la mesme volonté et n'entent renoncer qu'en faveur de Messieurs nos frères et d'eurs fils en loial mariage. Me semble qui ne serit pas raisonnable autrement surtout cecy ma chère Madame, je demande vos avis et vostre résolution laquelle je désire suivre.

Le marquis de La Vieuville n'est pas prêt de nous rabrouer de longtemps. Il a bien seu mal conduire sa bonne fortune que de changemens en peu de tsmpts. Vous trouverés à la Court toute une autre fesse que quant nous y estions. Dieu vous donn d'y bien faire réusir les affaires qui vous y mène et à moy /7/ le cher honeur de vous voir icy qui est ce que je désire par dessus tout au chse du monde.

J'ay eu une ordonnance pour ceste anée comme celle que vous me fite avoir l'autre. C'est la nouvelle que m'a porté ce dernier coche, mes je ne say quelle en sera l'asination. Je vous suplye mandés moy si j'ay tort de trouver estrange que Henry ne soit point nommé comme son frère. Le nom qui porte de viconte de Turenne n'en peut estre la cause, car feu Monsieur leur père en le portant le Roy l'a tousjours honoré du nom de cousin, mes n'a pas luy seulement, mais tous ses prédécesseurs. C'est dans l'ordonnance que j'ay remarqué cela. Je ne say si vous y avés pensé car l'autre avec il en fut fait de mesme. Je ne say si cela a fait pource qu'il est petit, mais je crains qu'il ne recoive le préjudise estant grand.

J'aurois grande honte sy /8/ une autre que vous et nostre fille voioit ma lettre, tant je la fais encor à lone et mal écrite, aussy esse bien à la hâte et la finiray tout de mesme sans belles parolles, mes vous protestant véritablement que je ne seray jamais autre ma très chère Madame, que vostre très humble servante et très obéissante seur sur quy vous pouvés tout.

Vous me mandés de vous dire des nouvelles d'Henry. C'est le mesme que vous l'avés veu hormis qu'il a plus mauvaise grade, mes il estudyé bien et cause bien quant il veut. Son précepteur s'en loue et luy ne vit pas comme avec Beguin an sagesse un très honeste homme. Je suis heureuse d'avoir sy bien écheu.

\$ § \$

A Sedan, ce 26e aoust 1624.

Archives nationales, 1 AP 336/398

29

2 septembre 1624 -Sedan  
à Mme de La Trémoille

Ma Chère Madame, je n'ay point encore eu de vos nouvelles par ce dernier coche quy ne m'est pas un petit déplaisir me semble que je n'avois point acoutumée d'estre sy souvent privé de ce contantement quy m'est sy cher que vous me pardonnés bien sy je vous en fais ma plainte ce n'est ma chère Madame, que je demande de vos lettres avec vostre incomodité messeulement que vous commandiés à quelcun de me mander de vos nouvelles.

Je croy /2/ que vous aurés achevé de boire vos eaux de Pougues comme moy celles de Spa. Depuis jeudy ou vandredy, je pris médecine quy ne me purga que peu quy me fit avoir recours au remeide que j'abore tant le landemain. je n'ay donc eu que le jour d'hier de bon encore je pris trois veres d'eau de Spa devant que d'aller au prêche. Me semble que ma santé est moins incommodée que devant que je commancé à boire.

J'eus hier des nouvelle de vostre neveu du 25<sup>e</sup> de ce mois. Ses lettres sont escrites à deux lieues de Dort dans le bateau. Ils avoient esté trois jour à venir de Bréda là, tant le vent /3/ leur avoit esté contraire et avec tourmente. Ils n'ont pas couru peu de danger à ce que l'on mande. L'ennemy n'estoit qu'à deux lieues d'eux et s'il en eussent esté averty les pouvoient venir prandre ayant esté trois jours à faire ce que l'on peut faire en sept ou huit heure et me semble encore à moins. Il me mandoit qu'il s'en alloit trouver Monsieur le Prince Henry, nostre frère, pource qu'il est en campagne et plus près des ennemis et qu'il envoioit M. de Briquemaut à Monsieur le prince d'Orange faire ses excuses que je crains quy ne rejoine pas bien, car il luy avoit fait mander par Monsieur d'Arsen quy ne bougea de Bréda jusque à ce qu'il luy comanda d'en partir et qu'il eust /4/ prouvé de la sûreté de son passage, cependant il s'est émancipé à fais le contraire. Il dit que c'est par l'avis de tous ceux quy estoient, mes je croy que c'est plus tost par l'exemple de volontaires quy s'en estoient tous allés pour estre proche des ennemis et c'est où il se désiroit aussy, et n'est pas sy sage que de considérer qu'il doit suivre les commandemens de Monsieur le prince d'Orange et non ses mouvemens. je luy en feray bien une réprimande.

L'on nous mande de Mets que nous aurons ceste semaine Monsieur et Madame de La Valette<sup>21</sup> et ais adressés de Mets, sont toute les nouvelles que je say ma chère Madame, hormis ce que je mande à nostre fille quy vous le dira. Adieu mon coeur, ma chère Madame, vous pouvés tout sur moy, car je suis véritablement vostre très humble servante et très obéissante seur toute [à vous<sup>22</sup>].

A Sedan, ce 2e sep<sup>bre</sup> 1624.

Archives nationales, 1 AP 336/399

<sup>21</sup> Bernard de Nogaret (1592-1661), duc de La Valette, gouverneur de Metz, second fils du duc d'Epéron, et son épouse Gabrielle-Angélique, légitimée de France, fille d'Henri IV et de la marquise de Verneuil. Elle mourut en couche le 24 avril 1627 et son époux fut soupçonné de l'avoir empoisonnée.

<sup>22</sup> Elisabeth de Nassau n'avait plus l'espace suffisant sur sa lettre pour finir sa phrase.

9 septembre 1624 - Sedan  
à Mme de La Trémoille

Ma Chère Madame,

L'on me mande de Paris le passage de Monsieur votre jeune fils, sans que j'apprene aucune nouvelle de vous et c'est le segont coche quy est arivé sans m'apporter aucune lettres de Touars, sy ne croy je pas que Monsieur votre fils vous eust laissé sy vous estiés malade. C'est ce quy me rassure de la crainte où j'en pouvois estre. J'ay opignon que cest que vous pouvés estre sur votre partement, mes cela n'excuse pas nostre fille de quy je me plains bien. Je luy en fais reproche.

Je receus hier au soir des lettres de votre neveu du 3<sup>e</sup> de ce mois de La Haye quy me mande bien des /2/ bonnes nouvelles et dit que l'on en a fait les feux de joye à La Haye. C'est une grande prise qu'ont faite les Holandés aus Indes occidentales, ayant pris un très bon port de mer au Brésil quy s'appelle : *L'Abbeye de tous les sains*. L'on ammène le vice-roy prisonnier quy est Portugais. On estime bien la prise à huit millions et outre cela il arive tous les jours des vaisseaux espagnols fort richement chargés quy croïant venir dans un de leurs ports sont pris. On y envoye de nouveaux navires de secours, parce que s'ils pouvoient encore prendre une ville ils seroient maistre d'un país plus grand, ce dit-il une autre fois, que la France. C'est une très grande victoire que Dieu leur a donné.

Je le supplie de continuer à les faire prospérer et surtout de bénir les /3/ armes de Monsieur nostre frère quy partoît le landemain de la Haye et n'a pas voulu permettre à votre neveu de s'aller encore jeter dans Bréda que l'on assiège ou au moins commence à bloquer et lorsque l'on en avoit perdu toute l'opignon, et tellement que Monsieur le prince d'Orange a esté tout prest d'en retirer trois mille hommes. Votre neveu avoit eu ce mandement de luy, de le venir trouver. Il n'a pas faite la faute que je pensois et il n'aura pas laissé d'en avoir une réprimande quy trouvera bien rude, car j'estois bien fâchée. Il n'a esté qu'un jour et demy auprès de Monsieur le Prince Henry nostre frère quy luy a fait grand honneur et caresse. Il a trouvé à La Haye Monsieur de Candalle et Monsieur /4/ d'Espesse ambassadeur<sup>23</sup> quy luy fait très bonne chère. Il me mande que le roy de Bohême a receu ce que Madame sa mère avoit à nous de quoy je suis très ayse car j'en estoit en paine.

J'eus toute ces bonnes nouvelles hier au soir à huit heure, ayant passé une journée en répandant bien des larmes en l'entérement du pauvre M. du Tilloy<sup>24</sup>, quy nous est une grande perte en ce lieu, mais d'autre souvenir se melloient parmy cela, quy mirent mon coeur en grand amertune. Je vis aussy la tombe de la pauvre Vassignac, sur quoy je pleure bien.

Les bonnes nouvelles que j'eus après cela n'ont pas empaiché que je n'aye eu une fort fâcheuse nuit. Je croiois bien ne me /5/ pouvoir lever ce matin, mais je trouve que je me porte assés bien Dieu mercy. Je suis bien heureuse que Madame de La Valette ne vient pas bien comme on l'atendoit. Elle m'eust trouvée en mauvais estat. Je doute à cest heure sy elle viendra y ayant sy longtemps qu'elle le dit. Je ne manderois pas à nostre fille les mesme nouvelle que je vous mande. Sy ce n'est que je doute qu'elle ne soit plus auprès de vous, mon coeur, et que vous pourés estre par les chemins et elle n'ose ouvrir vos lettres comme de raison. Je me réjouis bien fort de vostre aprochement en l'espérance d'avoir ce cher honneur que de vous voir ycy quy est le plus grand contantement que peut avoir en sa pauvre vye vostre très humble servante et très obéissante seur, toute à vous ma chère Madame. Aymés-moy comme telle et comme vous voulant avoir en toute chose. Adieu,

§ § §

A Sedan, ce 9<sup>e</sup> sep<sup>bre</sup> 1624.

L'on me mande de Paris la mort de Madamoyselle de Rohan<sup>25</sup>, que je regrette bien fort. Je m'assure qu'aussy ferés vous. Je ne say sy Madame sa mère reviendra à Paris.

Archives nationales, 1 AP 336/400

<sup>23</sup> Charles Faye, sieur d'Espesisses, conseiller d'Etat, était ambassadeur en Hollande.

<sup>24</sup> Jacques Capel, sieur du Tilloy, ministre et professeur d'hébreu à l'académie de Sedan, est mort le 7 septembre 1624.

<sup>25</sup> Henriette de Rohan, fille aînée de Catherine de Parthenay, est décédée le 23 août 1624 à l'âge de 47 ans.



## 1625-1626 *Les Archives des La Trémoille ne conservent pas de lettres d'Elisabeth*

*de Nassau à sa soeur pour les années 1625 et 1626. En effet Charlotte-Brabantine en 1625 après un séjour à Sedan, se rendit avec sa fille, Charlotte, à La Haye pour régler la succession de son frère Maurice, décédé au début de l'année et rencontrer son jeune frère Frédéric-Henri le nouveau prince d'Orange. Elle y poursuivit son séjour en 1626. Après le mariage de sa fille Charlotte, avec Lord Strange, elle l'accompagna en Angleterre. Elle revint à Paris au mois d'octobre<sup>26</sup> où elle trouva son neveu le jeune vicomte de Turenne. Le 26 décembre, elle accueillit sa belle-fille, Marie de La Tour d'Auvergne<sup>27</sup>.*

*Pour sa part Elisabeth de Nassau pendant l'été 1626 se rendit en sa vicomté de Turenne pour que ses sujets majorent leurs contributions financières<sup>28</sup>. Lors de son passage à Paris, elle confia, son second fils, Henri, au maître des requêtes François-Théodore de Nesmond pour qu'il poursuive sa formation à l'académie de Benjamin, rue des Bons-Enfants. Elle était de retour à Sedan à la fin du mois d'octobre.*

## 1627 *Charlotte-Brabantine de Nassau et sa belle-fille passèrent le début de l'année à*

*Paris. Avec le retour de la belle saison, elles partirent pour des destinations différentes. Charlotte-Brabantine de Nassau s'en alla le 11 août avec la maréchale de Châtillon faire une cure à Pougues-les-Eaux<sup>29</sup> et Marie de La Tour d'Auvergne en Bretagne. Elisabeth de Nassau avait confié à cette dernière sa fille cadette, Henriette, âgée de 18 ans.*

*Au cours de ce séjour en Bretagne, Henriette rencontra à Vitré un jeune gentilhomme huguenot breton : Amaury III Gouyon, marquis de la Moussaye et en tomba follement amoureuse.*

*Marquis de la Moussaye à Plénée-Jugon, comte de Plouër, vicomte de Pommerit et de Tonquédec, appartenant à une branche cadette de la Maison de Gouyon-Matignon dont les origines remontent au XIIIe siècle, Amaury III Gouyon de la Moussaye était un beau parti et tant Marie de La Tour d'Auvergne que Charlotte-Brabantine de Nassau favorisèrent cette idylle.*

*Dans sa lettre du 9 octobre 1627 à sa mère, Marie de La Tour d'Auvergne l'informait que la veille le comte de Créance était venu proposer le mariage de la part de la marquise de La Moussaye. Le 25 octobre 1627 celle-ci demandait à Charlotte-Brabantine de Nassau d'intervenir en faveur de son fils. Le 30 novembre, Elisabeth de Nassau informa sa soeur qu'elle s'opposait à ce mariage tant que sa fille, Julienne, n'était pas mariée au comte de Roucy. Le 13 décembre fut passé le contrat de mariage de ces derniers.*

31

9 août 1627 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma Chère Madame, je vous écrivis il y a huit jours et vous mandois mon heureuse arrivée et à ceste heure je vous diré le partement de mon fils quy m'apporte bien du déplaisir. Ils sont bien plus ordinaire que les contantemens en ce monde Dieu nous les envoie afin d'en détacher nostre coeur quy y est sy enraciné. C'est à quoy nous devons bien travailler vous le porté bien mieux que moy ma très chère Madame que ne puis je point toujours de vostre présence et par conséquence de vos bons exemples certe mon coeur c'est le bonheur que je désirerois avec plus de passions et en estant privé j'ay grande /2/ après de vos nouvelles et crains bien demeurer longtemps sans en avoir mon coeur mais cela ne m'enpescher pas que je ne vous mende des miennes.

<sup>26</sup> Lettre de Turenne à sa mère du 2 novembre 1626.

<sup>27</sup> Lettre de Turenne à sa mère du 28 décembre 1626.

<sup>28</sup> Françoise de NOIRFONTAINE, " Les privilèges de la vicomté de Turenne ", in Jean-Pierre BARDET, Dominique DINET, Jean-Pierre POUSSOU et Marie-Catherine VIGNAL, *Etat et Société en France aux XVIIe et XVIIIe siècles. Mélanges offerts à Yves Durand*, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2000, p. 423-424.

<sup>29</sup> Lettre de Turenne à sa mère du lundi 16 août 1627.

Je receus hier des lettres de Paris, mais personne m'en mande qui m'en donne de bonnes par sa bonté. Mon fils partit samedy à quatre heure au matin en bonne santé. Le temps a tousjours esté fort mauvais de Paris; Il faisoit estat d'estre à Calais demain, mais je croy que sera tout s'il y est mercredi. Il a envoyé son train devant afin de trouver tout prest à s'embarquer. Dieu le veille bien conduire et ramener par sa sainte grâce. Il a seu le siège de Grol, quy luy donne une grande impatience d'y estre; Il /3/ apréande sy fort qu'il y ait défence, mais je croy que cela ne serra point depuis que je suis ycy nous avons seu qu'il y a un nouvel édit de laisser entrer nulle cherge dans le royaume. Sy nous y somes compris, c'est la ruine de ce peu et nous sommes sans protection; Vous l'aymés tant, mon coeur, que je vous en fais mes doléances. Il n'y a rien de quoy l'on trafique plus en France que de cela tout ce peuple sera en désespoir sy l'on le traite vomme cela. Jugés un peu ma paine. J'en avertis M. Justel pour aprendre quelle sera leur intention. Je croiois quy seront celle à /4/ la court avec mon fils de Turene. Sy vous souvient, je résolus cela en partant et mon fils de Turene me mende qu'il n'y a pas esté et que le Sr Justel me mande la raison pourquoy ; et il ne m'en dit pas un mot. Jugés comme je suis servye et sy j'ay souet de m'en ayder.

J'ay trouvé encore ycy M. Drelincour quy a acommodé M. du Moulin avec Rousel, et cela s'est fait devant le consistoire. Il a aussy fait aller M. Demarest<sup>30</sup> chez M. du Moulin, quy l'a bien receu, de fasson qu'il semble que les choses soient en meilleur terme, qu'elles n'ont esté. Dieu les y maintiene, mais le retour de sa fille me fait apréander. Il n'est que amer. Je vous dis, mon cœur, ce quy me pesse et m'en soulage le versant dans vostre sein, car vous este aymée comme un segont moy mesme de vostre très humble servante et très obéissante seur toute à vous mon cher coeur,

Archives nationales, 1 AP 336/402

32

30 août 1627 -Sedan  
à Mme de La Trémoille

Ma Chère Madame, je n'ay pas manqué depuis que je suis ycy de vous écrire tous les huit jours et voicy la cinquième fois, depuis mon retour, que je n'ay eu qu'une fois le contentement de recevoir de vos chères lettres écrite de Châtillon<sup>31</sup>. Depuis que vous en este partye, je n'ay paris de nouvelles que par une lettre de Madame de Briquemault quy mande que vous estiés partye pour aller à Pougues et Madame la maréchale de Châtillon<sup>32</sup>. Vous y aurés eu bien du mauvais temps. Mon coeur et depuis huit jours seulement il fait un beau. Vostre nièce commenscera demain à boire de celle de Spa.

Mais c'est trop demander, Ma Chère Madame, à me /2/ réjouir avec vous de la prise de Grol<sup>33</sup> à la veue de l'armée de l'Espagnol, quy a bien taché d'y donner du secours, mais ça esté inutilement et ils on esté contrains de se randre le 20<sup>e</sup> de ce mois. Mon fils n'est arivé en l'armée que le jour auparavent en fort bonne santé, Dieu mercy, à ce que l'on me mende de La Haye, mais je n'ay point eu ses lettres. Le principal c'est de savoir qu'y se porte bien. Il sera bien mary de n'avoir veu d'avantage du siège, mais l'on espère que M. nostre frère n'en demeurera pas là. Ceste pansée ogmentera bien sa réputation, aussy luy esse une grande gloire, mais elle appartient /3/ plustost à Dieu, à qui nous devons rendre grâce de cest heureux sucés et le suplier de continuer à estendre sa bénédiction.

Le bruict avoit fort couru que l'on avoit défait quinze cornette de cavalerie commandées par Monsieur le comte Henry de Bergues<sup>34</sup>, nostre cousin, mais cela ne se trouve pas, mais seulement qu'il a perdu deux cent hommes en voulant forcer un cartier puissant donner ce corps à ceux de gros quy sachant qu'il avoit failly son dessain. Ce sont rendus avec une composition bien honorable; L'on

<sup>30</sup>Samuel Desmarets (1599-1678) après avoir été pasteur à Laon et Falaise, avait été appelé à Sedan pour succéder à Jacques Cappel, décédé le 7 septembre 1624. En 1631, Frédéric-Maurice de la Tout d'Auvergne le choisit pour être son chapelain. Après la conversion du duc de Bouillon, il poursuivit sa carrière aux Provinces-Unies à Bois-le-Duc puis à Groningue.

<sup>31</sup> Châtillon-sur-Loing, fief des Coligny.

<sup>32</sup> Anne de Polignac, épouse de Gaspard III de Coligny, maréchal de Châtillon.

<sup>33</sup> Grol capitula le 19 août 1627.

<sup>34</sup> Henri de Bergh (1573-1638), cousin catholique d'Elisabeth et de Charlotte-Brabantine de Nassau, au service du roi d'Espagne.

mande n'y avoir eu de perte remarquable en ce siège que Monsieur de Nassau<sup>35</sup>, amiral de Hollande, quy est fort regretté. Il l'est bien de moy quoy que je ne l'usse pas veu, mais j'en avois ouy dire du /4/ bien et qu'il estoit bien plus sage que son frère<sup>36</sup>, quy ne sera arivé qu'un jour trop tart pour le voir encore devant sa mort, n'ayant esté tué que le jour devant que l'on capitula. C'est grand damage. Je m'assure que vous en recevrés du déplaisir.

Je n'ay rien eu d'Alemaigne depuis les lettres de que je vous ay envoyé de Paris. L'on ne mande que nouvelles bien incertaines. Les uns d'une fasson les autres d'un autre. Vous les saurés plus véritables que moy. C'est pourquoy, mon coeur, je ne vous les diray point, mais finiray en vous assurant que je seray plus que au tombeau vostre très humble servante et très obéissante seur sur quy vous avés une puissance comme sur vous mesme, ma très chère madame, toute à vous. En vérité c'est.

A Sedan ce 30<sup>e</sup> aoust 1627.

Archives nationales, 1 AP 336/403

33

6 septembre 1627 - Sedan  
à Mme de La Trémoille

Ma Chère Madame, je recus hier vos deux lettres du 21e et 25 de l'autre mois qui m'ont bien réjouye y aprenant que vos eaux vous profitent et que vous posédiès la présence de la bone seur Madame la duchesse de Lancheberg quy m'en mende bien sa joye et avec des termes de ravissement de vostre bonté qu'elle exalte jusque aus cieux . Elle le dit à une personne quy l'a souvent expérimenté et quy n'a garde de la dédire, mon coeur, car s'il estoit possible j'enchérirois encore sur elle quy n'a pas tant sujet de s'en louer comme moy que vous avés obligé en toute les fassons du monde. Dieu me fasse la grâc de vous en pouvoir tesmoigner mon resentment et de ne vous estre pas toudjours inutile, ma Chère Madame, vous protestant que c'est à mon grand regret ayant un passionné désir de vous rendre très humble service, je m'assure /2/ que vous n'en doutés point, mon coeur et avec quelle affection je me suis souhaitté santée auorès de vous et de la bonne seur la duchesse de Lendeberg. Je suis très ayse que vous ayés trouvé son cher enfant bien joly et que elle aye le tin moins brun que nous l'y avons veu puis que pour l'humeur c'est toujours la mesme. Il m'est aysé de me représenter comme elle est. Je vous suplye mandés moy d'où elle peut retirer des commodités pour s'entretenir dans la grandeur qu'il font et avec quel train elle vous est venu trouver. Que j'ay de pityé d'elle quant je me représente son exsil et l'état déplorable du pauvre Palatinat. Je m'assure que vous avés bien jetté des larmes ensemble sur ce sujet mon coeur.

Je croy que vostre séjour à Pougues n'aura pas esté lon et que vostre séparation vous aura esté bien fâcheuse, mais les contantemens en ce monde ne sont pas de durée. Pour ce blanc que vous m'avés envoyé signé depuis /3/ cinq, j' y trouve la mesme difficulté que vous. J'atendray de savoir le remeide que vous y aurés trouvé, avant que le remplir. Vous eussiés bien fait de ne me l'envoier qu'après que vous l'avés veue, car elle eust peu y adjouster quelqe chose.

Vous ne me dite rien de Madame la maréchale de Châtillon, sy me l'a on assurée estre à Pougues et que l'on vous atendoit toute deux à Châtillon, mais vous me dite, ma chère Madame, que vous alliés en Poitou voir M. vostre fils. Dieu vous donne, en ce voïage, tout le contantement que je vous désire.

Nostre fille me mande que la peste l'empaîche d'aller à Rennes et qu'elle croit s'en retourner bientost à Touars, sy elle vous y say, cela la hâtera. Elle me mande avoir esté bien en paine de son ayné quy a aussy eu un mal bien fâcheux, comme elle me le représente. Vous en savez plus de nouvelle que moy, mon coeur, puisque vous les voiés tous deux à ceste heure. L'on dit merveille du petit ; /4/ Dieu les bénye tous deux. M. de La Haye me mande que M. vostre jeune fils a envoyé au Roy l'assurer de son obéissance. Vous serés bien ayse de ceste bonne action là. Jé désire bien de savoir que l'on luy donne sujet d'y demeurer en le traitant comme il le mérite.

<sup>35</sup> Willem de Nassau, né en 1601, seigneur de Lek, fils bâtard de Maurice de Nassau et de Marguerite van Mechelen, lieutenant-amiral de Hollande. Il avait été tué le 18 août 1627.

<sup>36</sup> Lodewijk de Nassau (1602-1665), seigneur de Beverweerd.

Ma chère Madame, il faut que je plaigne à vous que M. de La Haye m'a envoyé des articles du conseil de M. le comte de Roussy quy font difficulté sur ceux que M. de La Haye m'acorda en vostre présence et tienent contans ceux que j'ay résolu. La condition doit estre égale, car autrement seroit une surprise, car s'il vous souvient je luy demande tousjours s'il avoit charge et il me dit un ouy. Il y a l'article du doire qu'il acorda et cependant il y font de la difficulté comme aus premiers articles quy furent donnés il y a près de quatre ans. Il y a aussy l'article en cas que ma fille vient à mourir sans enfans, que nous retiendrons les cent cinquante mille livre et que les bagues et joiaux et ameublement luy demeureront /5/ seulement celuy la me fut aussy acordé et ils le renégocient tout de mesme, de fasson qu'en lieu de voir avenser les choses, elles se reculent. Dieu say ce qu'il en a ordonné, mais je trouve ce procéder bien estrange. Je le mande à M. de La Haye quy me parloit de donner change à mon conseil de s'assembler avec celuy de Monsieur le comte de Roussy, mais je luy mande que cela ne se peut puisqu'ils mettent en doute les choses résolues par luy. Je voiray ce quy me dira. Je vous en décharge mon coeur.

Ma Chère Madame, sans nouvelle de mon fils, je n'en ay point eu depuis ses lettres du 22e de l'autre mois de Grol, où il se portoit bien, Dieu mercy, mais bien afligé d'y estre arivé qu'un jour devant la randition. Il ne me disoit rien du siège de Puque et cependant de Liège l'on l'assure, Dieu leur en donne aussy heureuse issue que de Grol, mais s'il est faut qu'il durera, je seray bien en paine. Dieu m'y veuille bien garder tout ce qui m'y est cher par sa grande bonté. Pour des nouvelles de Paris, vous en este mieux informé que moy à quy l'on ne mande que des incertitudes. Vous avés fort écrit pour estre à Pougues. Mon coeur vous ne me dite point quant vous en partirés. L'on le saura à Paris que je croy. Adieu ma très chère madame. Mon coeur, je suis plus à vous qu'à moy mesme c'est vostre très humble servante, très obéissante (soeur) quy vous [ayme plus] chère que sa vye.

A Sedan ce 6e 7bre 1627.

Archives nationales, 1 AP 336/404

34

25 octobre 1627 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma Chère Madame, je n'ay point eu de vos lettres par ce coche, mais bien un paquet de vous pour Madame nostre belle-seur<sup>37</sup> que j'envoieray après demains. Je receus deux lettres de mon fils, la dernière est du 18e de ce mois, l'autre du 11e quy est demeurée huit jours à Liège. Par ceste première, il me mande l'heureux acouchement de la roine de Bohème d'un fils<sup>38</sup>, ceste bonne princesse en a bon nombre. Dieu les veuille bénir et leur donner prospérité. L'on ne peut penser à son estat présent sans soupirer, mais Dieu le peut changer en un instant. Je le suplye que nous /2/ puissions bientost voir ce temps heureux. Il n'y a guère d'aparance selon les choses humaines car les affaires du roy de Danemarc sont sy fort ruinées que l'on doute qu'il s'en puisse relever, mais à Dieu rien n'est impossible. Ce que l'on me mande de Holande c'est que des navires anglois sont venus dans les avres de MM. les Estas et y ont pri ce beau vaisseau quy faisoit faire la mère du Roy quy estoit prest à faire voille et estoit chargé d'armes pour armer sept mille homme et cantité d'artillerye. Il y en avoit un autre que faisoit faire Monsieur de Toiras quy a aussy esté /3/ pris. Mon fils m'écrit comme doutant qu'il l'ayent esté dans le avre, mais le Sr. Kinsche me mande que cela est, et semble que MM. les Estas en doivent estre responsable ayant assuré qu'il n'y avoit rien à craindre Ceste affaire n'est pas de petite considération.

Je vous envoye des lettres de mon fils. Je ne say sy il est bon ainsi que de vous mander des nouvelles, je le voudrois bien. Il ne m'en mande guère mais Dieu mercy, il se porte bien quy est le principal pour moy quy atens mon fisl de Turene dans deux jours. Il pouroit estre ycy dès aujourduy, mais son précepteur, quy a la fièvre carte, le retarde par les chemins. M. de Briquemaut /4/ est party cc matin pour l'aller prendre à Vaudebie où le Sr Iray demeura le jour de sa fièvre, qu'il a sy violente qu'il ne peut bouger. Ce me sera une grande incommodité de l'avoir malade auprès de luy que je croiois faire se compenser le temps qu'il a perdu à ses études.

<sup>37</sup> Amalia de Solms-Braunfels, épouse de Frédéric-Henri d'Orange-Nassau.

<sup>38</sup> Le 26 septembre 1627, la reine de Bohème avait accouché à La Haye de son dixième enfant, un garçon qui fut prénommé Philippe. Il fut tué le 15 décembre 1650 lors de la bataille de Rethel.

Je receus hier des lettres de M. Armet quy me mande que la bonne seur, la princesse palatine, a esté extrêmement malade, mais qu'il y avoit bien de l'amandement. Dieu mercy, je ne laisse pas d'en estre encore en paine. Dieu nous en veuille bien couserver.

Nostre fille me parle fort de mariage, mais c'est action que je ne puis penser que vostre nièce [Julienne] icy ne soit mariée et puis il faudra [attendre] un temps pour me remettre de l'efort que j'y feroy pour l'acommoder. Ce n'est pas peu de chose de marier une fille, vous le savés mon coeur. Et moy quy suis toute à vous et vostre très humble servante et très obéissante seur, ma ...

A Sedan, ce 25 octobre 1627.

Archives nationales, 1 AP 336/405

35

15 novembre 1627 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma Chère Madame, je viens de recevoir vostre grande lettre du 27<sup>e</sup> de l'autre mois et je ne prans que du petit papier pour vous y faire réponse mon coeur, tant le coche me donne peu de loisir, n'arivant que le lundy et aussy que je commence à ressentir une telle foiblesse à ma main que je ne puis écrire vite. Je l'ay eue fort enflé deux jours. Je ne say sy c'est de défluction ou d'un éfort. C'est du coté de mon mauvais bras quy je croy me fera un mauvai tour à la fin; Je m'en sans bien incommodé déjà, mais pourveu que je n'y aye point de grande douleur je seray bien heureuse.

Je sens en grande partie comme vous ma chère Madame de la maladie de /2/ Madame la duchesse de Landesbergue, nostre bonne seur. J'aprens par ce coche qu'il y a quelque amendement, mais qu'il y arive sy prontement des changemens que l'on ne peut assurer de sa santé. Dieu la luy rande par sa bonté bien entière.

Cela me tient l'esprit bien agité. Je vous assure, j'en tremble toute avant l'on m'aporte les lettres du coche. Je viens de les recevoir sans qu'il soit encore arivé, mais pour des nouvelle je n'en aprens point et je croiois que l'on en sauroit force du sucès de ceux quy sont descendus dans l'ille l'on tenoit la chose fort difficile que d'y pouvoir descendre. L'on mande /3/ qu'il y a cantité de noblesse quy sont allés sous le comandement de M. de Chombert. Vous saurés premier que nous comme leur entreprise lur aura réusi, Dieu veuille tout conduire à bien et nous donne une bonne paix.

Je suis bien ayse de savoir nostre fille heureusement arrivée à Touars près de vous et désire sur toute les chose du monde que vous soiés bien contante d'elle.

Vous me feriés beaucoup d'honneur, sy vous plaisoit prandre la peine de dire à ma fille, Henriette, ce que vous trouvés de bon et de mauvais de ce qu'elle fait, car je vous y donne tout pouvoir et veux qu'elle vous rande mesme obéissance qu'à moy. Mon coeur, /4/ faite luy donc l'honneur de luy commender absolument. Je vous en suplie très humblement ; encore que je n'aye guère de loisir, je luy feray un mot pour luy dire quelle est ma volonté, afin qu'elle ne la puisse ignorer. Je trouve très bon qu'elle se nommoit comme ma nièce et elle et désire bien qu'il y aye amytié entre elles.

J'ay une opignon, mais petite que mon neveu, le comte de Hanau, vient dans le coche Ce sera pour randre les derniers devoirs à M. le comte son frère<sup>39</sup> quy je ne doute point a bien esté regrété de Mlle sa seur. Je n'ay point eu de lettre de mon fils par ce dernier ordinaire, mais j'ay seu de ses nouvelles l'on les mende /5/ à Utréc. Je ne say pourquoy il ne m'a écrit. L'on l'assure estre en fort bonne santé. Dieu mercy. J'eus hier un laquais de M. le comte de Roussy quy me mande s'en aler trouver M. le maréchal de La Force<sup>40</sup> quy est malade, cela l'a empaiché de venir à Roussy; Il me mande des qu'il sera de retour de ce petit voiage qu'il s'en viendra icy et Mosieur de La Haye me l'écrit aussy.

---

<sup>39</sup> Philipp-Moritz de Hanau-Mützenber (1605-1638), second fils de Filips-Lodewijk II de Hanau-Mützenber (1576-1612) et de Catherina-Belgica de Nassau (1578-1648). Son frère aîné, Friedrich-Ludwig venait de décéder.

<sup>40</sup> Le maréchal de La Force, oncle maternel du comte de Roussy, était son tuteur honoraire.

Je suis bien de vostre opignon, ma chère Madame, qu'il ne faut point conserver Monsieur Demarets aus dépens de celui de Monsieur du Moulin, mais il n'y alloit pas du sien en ceste affaire et on flétrisoit entièrement celui de M. Demarets /6/ et je trouve que l'on l'avoit condané sur le tesmoignage du plus grand ennemy qu'il ait et quy a suposé qu'il avoit, veu une lettre injurieuse contre luy, entre les mains du consistoire de l'Eglise de Diepe. Il y a cela toute les aparances du monde où est après a en savoir la vérité bien clairement et, cependant, sy je n'eusse maintenu le bon droit de M. Demarets l'on l'avoit flétry à ne s'en pouvoir relever. Il n'y a pas moyen de vous bien dire ceste affaire que par un fort long discours, mais certe je voy d'étrange passions et la fasson de quoy l'on vit avec moy me donne bien sujet de croire que l'on veut estre bien absan, mais pourveu que l'on veut /7/ bien avec les autres je le supporteray et Dieu mercy, il semble que les choses s'y dispose.

M. Demarets a fait un petit voiage chés son père depuis son retour. Il a fait des prêches admirables. Pleut à Dieu en puissiez vous juger ma chère Madame, sy Monsieur du Moulin avoit amour et octorité de peu pour luy, je croys qu'ayant les grâce que Dieu luy a donnés qu'il en feroit des merveilles, car il a de grans dons et des défaux quy se peuveroit coriger.

Je vous entretiens plus que je pensois, ma très chère Madame, mais c'est bien sans vous dire mille belles parolles vous ne saurais dire quy puisse exprimer la forte passion de mon amour pour ma parfaitement bonne et le pouvoir absolu qu'elle a sur moy quy est tout entier et comme sur un second soy mesmephili. Je le vous ais avec toute vérité.

Mon coeur, comme j'achevois ma lettre, mon neveu, Monsieur le comte de Hanaut, quy estoit à Paris, est arivé. Il m'a bien surpris, je ne l'atendois que dans huit jours. Il se porte fort bien, Dieu mercy. Il dit que M. de Mei>>>> est de retour à Paris et cependant le mal n'y est pas encore cessé. Je ne me résoudray pas à y envoyer mon fils de Turene, que je n'y sache plus de sûreté. Le Sr. Levers dit les Roines partis de Paris pour aller trouver le Roy et personne ne me le mande.

Ma main me fait mal d'écrire. Adieu ma très chère Madame. Je suis vostre très humble servante et très obéissante seur à quy vous estes plus chère que la vye mon coeur Adieu; C'est touste.

A Sedan ce 15e novembre 1627.

J'envoieray vostre lettre à la bonne princesse, mais non pas pour demain. L'on n'a pas encore désarmé en Lorraine. Il semble qu'ils atendent quelque chose cependant Monsieur de Nevers n'arme point. j'ay veu yxy Monsieur du Mouie.

Archives nationales, 1 AP 336/406

36

30 novembre 1627 - Sedan<sup>41</sup>

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, il m'est impossible de vous dire le contentement que j'ai reçu par votre chère lettre du 15 de ce mois, où vous me faites l'honneur de me dire celui que vous recevez de notre fille et comme vous en êtes satisfaite. Je ne pensois pas lui écrire, mais je suis trop ayse pour ne luy en point dire ma joye, ny ayant rien au monde que je désirasse avec plus de passion que de la voir dans ce /2/ bon chemin et ne s'en jamais détourner ayant mieux qu'elle vous plaise et de rande agréable qu'à moy mesme; Je say bien qu'elle le peut quant elle le voudra c'est pourquoy elle est plus coupable quant elle y manque, mais je me promets aussy fait de l'honneur de vostre amityé que vous supporterés ses petis défaux pour l'amour de moy.

Je vous ay fait réponse, mon coeur, touchant ce qui regarde ma fille Henriette. Ce fut bien à la hâte, et c'est comme cela que je vous écris encore à cette heure /3/, car je n'ay plus mes lettres que le lundi au soir ; mais je vous en dis assez pour vous faire voir ce que je désire en cette affaire, qui est de n'y point lier que votre nièce ne soit mariée, ce qu'il y a apparence que nous ferons bientôt, car j'ay eu depuis trois jours un gentilhomme de M. le comte de Roussy qui tesmoigne y vouloir mettre promptement une fin. Comme je puis prévoir, ce sera pour le mois de janvier. Dieu nous y veuille

<sup>41</sup> Cette lettre a été transcrite par Paul MARCHEGAY, *Lettres d'Elisabeth de Nassau, duchesse de Bouillon à sa sœur Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de La Trémoille de 1595 à 1628*, op. cit., p. 119-121.

donner sa bénédiction ; mais quand ce mariage sera fait, ce qui ne m'incommodera pas peu, il me faudra /4/ bien donner quelque relâche pour me reposer. Selon l'apparence de la mauvaise saison, nous le ferons bien à petit bruit.

Il n'y faut point attendre mon fils, il résine déjà sa place à son frère que je retiendray un plus longtemps à cette occasion. D'espérer avoir l'honneur de vous y avoir, mon coeur, je crains que je me tromperois, et ne suis pas assés heureuse pour recevoir un tel bonheur et contantement, et d'y voir aussy vostre fille avec vous. Sy nous estions en une belle saison aussy bien qu'en une mauvaise, je me jetterois à /5/ genou devant vous pour vous en suplier et me promettrois de vostre bon naturel, ma très chère Madame, que vous ne me refuseriés pas ; mais au plus fort de l'hiver vous faire cette supplication c'est en tremblant, car vostre santé m'est plus chère que chose du monde. Je me contenterai donc, mon cher coeur, de vous dire que pour le souhaiter c'est ce que je ferai cent fois le jour.

Je ne sais qui vous a dit ma débauche de jouer le soir. C'est la vérité que je la fais, et à un jeu dont vous sous étonnerez : à la Prime<sup>42</sup> avec mes deux filles. A cette heure vos deux neveux y sont de plus. Mes plus gros restes sont de trois ou quatre sous ; voilà qui en ôte un peu de scandale. J'ai voulu lire le soir, mais je m'endormois soudain. J'ai été assez longtemps à me pouvoir résoudre à cette débauche, mais enfin je m'y suis mise. J'ai des lettres bien fraîches de mon fils, de La Haye du 22e de ce mois. Il n'a guère demeuré à Utrec. je lui manderai encore de ravoir des lettres de Madame vostre fille par le moyen de Madame la comtesse de Liwectain. Il me mande que l'ambassade pour le France et l'Angleterre sont résolues. Pour la première c'est M. d'Aersens et M. de Vosbergen ; pour l'autre, je ne les connais point et ne les sais point bien lire, c'est pourquoi je ne vous les nomme point. Il me mande aussi que Madame nostre belle-seur doit accoucher dans la fin de ce mois. Dieu lui en donne joie. Il ne me mande nulle nouvelle, et ne savoit pas celle de la retraite des Anglois. J'en ai eu de bonnes de Madame la duchesse de Landsberg il y déjà huit jours, et continue Dieu mercy. Je vous les ai mandées. Je ne sais que je dis, tant j'écris à la hâte. Adieu, ma chère Madame, qui pouvez tout sur vostre très humble servante et très obéissante seur, qui vous aime plus que sa vie.

A Sedan ce dernier novembre 1627.

Ma chère Madame, je ne me contente point des excuses que mon fils de Turenne vous a faites de ce qu'il ne reçut vos commandemens devant que vous partiez de Paris ; mais je vous les fais aussi, et ne lui pardonnerois point s'il ne m'assuroit que dès cinq heures du matin il fut en vostre logis et vos trouva partie. Il prend pour témoin le Sr. de Launay, à qui il dit qu'il parla ; je vous supplie lui demander, mon coeur.

Archives nationales, 1 AP 336/407

**1628** *va être marquée pour Elisabeth de Nassau par une série de drames. Ce fut d'abord l'arrestation le 21 janvier du comte de Roucy et son internement à la Bastille. Ce qui empêchera le mariage de celui-ci avec sa fille Julienne. La conversion le 18 juillet du duc de La Trémoille entre les mains du cardinal de Richelieu fut un nouveau coup du sort. Dernier coup du sort, à l'annonce de la conversion de son frère, Frédéric de La Trémoille rejoignit Soubise en Angleterre et fut à ses côtés à bord d'un des vaisseaux anglais qui tentèrent vainement de secourir La Rochelle au mois d'octobre.*

*Marie de La Tour d'Auvergne alors que son mari abjurait, accoucha à Vitré d'une fille qui sera prénommée Elisabeth. A la grande satisfaction de sa mère, elle resta inébranlable dans sa foi.*

*Dans ce contexte, alors que les Rochelais étaient défaits par Louis XIII et Richelieu, la recherche d'Henriette par Amaury Gouyon de la Moussaye, peut prêter à sourire. Mais il ne faut pas ignorer que cet amour contrarié était un épisode du combat de l'ombre que menaient les pieuses dames protestantes pour assurer la pérennité des familles nobles qui par leurs droits de seigneurs*

---

<sup>42</sup>Jeu où on a quatre cartes, et pour gagner il faut que les échanges entre joueurs réunissent dans la même main les quatre couleurs.

hauts justiciers pouvaient assurer le maintien du culte dans les campagnes<sup>43</sup>. C'est pourquoi il ne faut pas s'étonner de voir Charlotte-Brabantine de Nassau, alors que son fils venait d'abjurer, continuer à soutenir le marquis de La Moussaye. Un combat était perdu, mais il fallait poursuivre la résistance contre les catholiques et pour cela convaincre la duchesse de l'intérêt de ce mariage.

Le 29 novembre 1628, le marquis de la Moussaye de son château de la Moussaye avant de partir pour Sedan écrivait à Charlotte-Brabantine de Nassau :

"Madame,

Je vous demande pardon de mes importunités et vous supplie très humblement de ne trouver point mes impatiences mauvaises, puisque c'est pour un sy bon sujet. J'espère avoir à ceste heure nouvelles de vostre résolution. Pour moy je n'en auray jamais de plus ferme au monde que de me reccher par mes très humbles et très fidelles services des obligations que je vous ay et de rechercher toutes sortes d'occasions de vous faire paroistre que je suis, Madame, vostre très humble et très obéissant serviteur"<sup>44</sup>.

La chevauchée dut être interminable entre la Bretagne et Sedan pour notre amoureux. Elisabeth de Nassau ne fut pas inflexible à l'encontre du marquis de la Moussaye et lui accorda la main de sa fille. Dans sa dernière lettre du 27 décembre, elle mentionnait laconiquement à sa soeur : " Depuis mercredy, je n'ay plus d'amoureux ycy<sup>45</sup>. Je n'atens son retour qu'au comencement du mois de février. J'ay envoyé à Paris faire des robes de nosse".

Par ailleurs, les lettres d'Elisabeth de Nassau nous donnent des précisions sur les premiers pas de la carrière de son fils, Henri. Craignant qu'à Paris il ne prenne trop de goût pour la vie mondaine, elle l'envoya en 1628 poursuivre sa formation aux Provinces Unies<sup>46</sup> où il retrouva son frère aîné.

37

3 janvier 1628 - Sedan  
à Mme de La Trémoille

Ma Chère Madame, je ne vous diray pas seulement des nouvelles de Madame vostre fille, mais je vous en envoieray forces lettres. Je croy qu'il y en a trois ou quatre y ayant encore deux ou trois paquets fermés quy s'adressent au Sr. Rosemont et Chandor et Kinschot. Il y en avoit un troisième bien gros quy s'adressoit à vous, mon coeur, et je l'ay ouvert, croïant qu'il fut à moy. Je vous en demande mon pardon. Il y a bien une grosse lettre pour vous. Il y a pour nostre fille aussy et pour nos chers petis fils. D'abort je ne savois quy estoit ce comte de Montfort, mais je me suis bien doutée que c'est nostre petit-[fils]. Il y en a aussy pour Monsieur vostre jeune fils, pour ma fille Henriette, pour aussy Mlle de La Mazure, le Sr. Chamdor, mais point pour Monsieur vostre fils nous avons toutes eu des lettres aussy. Elle a écrit à tout le monde.

Je m'estonne /2/ en l'état où elle est, qu'elle a peut tant écrire. Elle est bien plus proche de son terme que je ne pensois. C'est dans ce mois qu'elle doit acoucher. Dieu luy aloue toute la joye que je luy en désire. Elle se porte fort bien à ce qu'elle nous mande, mais j'ay bien pitié de ce qu'elle ne vous aura pas à ses couches. Elle me fait souvenir des mienes premières que je fis n'ayant personne de mes proches pas mesme feu Monsieur mon mary. Elle a cela plus que moy qu'elle a le sien quy a force soing d'elle à ce qu'elle mande. Elle m'écrit bien une fort bonne lettre et me paroist bien qu'elle est bien contante quy me tardera de la savoir heureusement délivrée. Elle me mande que l'on se prépare bien en ce país là a continuer la guerre et que l'on fait force levées pour ce sujet, que l'on y est fort piqué, mais mon coeur, elle vous en dira encore d'avantage qu'à moy quy ay bien du déplaisir de voir sy peu préparation à la paix /3/ de tous cotés, mais avant il plaira à Dieu que cela soit. Il trouvera bien le moyen de les y disposer et je le supplie de nous en faire la [grâce].

---

<sup>43</sup> Les familles nobles protestantes et leur rôle dans le maintien du culte au XVIIe siècle sont un sujet totalement ignoré par les historiens protestants, fascinés uniquement par le rôle des masses populaires au XVIIIe siècle dans la pérennisation du protestantisme.

<sup>44</sup> Archives nationales, 1 AP 636/4.

<sup>45</sup> Cette phrase sybilline fait présumer qu'Amaury III Gouyon de la Moussaye était venu à Sedan demander la main d'Henriette à Mme de Bouillon et que celle-ci la lui avait accordée.

<sup>46</sup> Jean BÈRENGER, *Turenne, op. cit.*, p. 62.



Je n'ay point eu de lettre de mon fils de [Turene]. Je m'estonne fort en ayant du Sr. Kinschot, quy m'adresse tous ces paquets de Mme vostre fille. Il faut qu'il aye envoyé toutes ses lettres et que le mesager de Dort [soit] party au peu d'avoir le contantement [d'une] des sienes, j'ay celuy de vous en envoier de Madame vostre fille qui m'est bien grand, mais je ne say pourquoy tous [ses] paquets sont venus tous à la fois. Car [il en] y a bien de plus vieux les uns que les autres.

Je n'ay eu qu'une lettre de Madame vostre fille, mais vostre nièce en a eu deux [dont] une bien plus fraiche que la miene. Je dis il y a huist jours sy a la [hâte, ma] chère Madame la réception de [...] qu'il vous en faist encore parler de [..... et se] réjouir avec vous du bon esyat de nostre fille quy se trouvant incommodée en ceste grossesse, m'a fait croire qu'elle en change et nous en fera, nostre Dieu nous en donne joye /3/ à toutes.

Il faut vous plaindre aussy des incommodités que vous euste en vostre voyage de Poitiers, quy ne furent pas petites, et louer Dieu que vous ne vous en este pas trouvé mal. Je suis très ayse que vous este revenue sy contente de la bonne seur à nous deux, je luy ay bien mandé.

Mais j'ay bien du déplaisir, mon cher coeur, de quoy ma fille Henriette ne vous rens pas tout ce qu'elle vous doit. Elle n'a guère envye de me plaire, car elle say bien que c'est ma volonté et plus passionné que pour ce quy me regarde. Je la luy dis encore et bien fermement et que j'approuve tout ce que vous aprouvés et trouve mauvais tout ce que vous trouvés mauvais. Sans luy dire que vous m'en fasiez plainte, vous avés très grande raison de ne trouver bon qu'elle vient sans femme dans vostre salle le (deux lignes illisibles). [Il faut] luy dire librement ses défauts et la traiter en fille.

Je vous suplye très humblement, faite le pour l'amour de moy, à quy vous este chère comme un second moy mesme et serais aussy, ma très chère Madame, vostre très humble servante et très obéissante seur toute à vous.

A Sedan, ce 3e janvier 1627.

J'ay refermé moy mesme le paquet que j'avois overt et remis toute les lettres que j'ay avois trouvé. Je ne me suis fyé à personne.

Dieu vous donne ceste année heureuse, mon coeur, et vous ameine ycy.

Archives nationales, 1AP/336/409

38

10 janvier 1628 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma Chère Madame, je receus hier vos lettres du 25e et 27e de l'autre mois ce quy me les a fait recevoir aussy prontement c'est qu'il n'y estoit point celle de coche à Paris, mais seulement un messenger quy a fait meilleure diligence. Je pensois, mon coeur, que je serois la première a vous envoyer des lettres de Madame vostre fille, mais à ce que je voy vous en avés eu par une autre voye. Elle est bien songneuse de vous écrire, croiés que je la plains bien avec vous, mais Dieu l'assurera sy luy plaist Elle se porte extrêmement bien, mon fils m'en assure encore par sa lettre que je receus hier et me me mande qu'elle doit acoucher à la fin du mois passé, mais je tiens que c'est de >>>>>>. Je luy avois demandé de m'en écrire toutes les nouvelles qu'il en aprendroit. Il ne savoit pas que j'en avois eu des lettres et que je vous en avois envoyé cantité de paquets. Il m'écrit qu'il fera bientost partir le Sr. de Vassinhac pour me venir trouver.

Je resvois bien mon coeur quant sans nommer personne, je vous /2/ disois comme je souhaittois rancontrer [quelqu'un de] propre et capable, j'entendois pour mettre auprès de vostre neveu de Turene, après avoir bien pansé, j'ay jetté les yeux sur le dit Sr. de Vasinac quy est tenu fort sage pour son âge et de très bonnes inclinations. Il a bon esprit et conduite et savoir. Je croy que dificillement je pouroys trouver un gentilhomme quy eust tant de bonnes calités que luy. On le pourra trouver jeune, mais n'estant pas d'humeur débauchée je le tiens plus propre que un homme d'âge et puis il est fils d'un père et d'une mère quy m'affectionnent sy fort que je tiens avoir fait un fort bon chois. Mon fils m'y

confirme bien aussy et m'en dit tous les biens du monde. Il me mande que l'on atent Monsieur le comte de Carly<sup>47</sup> en ce país là et que l'on dit qu'il ira à Brucelle, en Loraine et Savoye.

J'ay bien fait d'envoyer à Monsieur d'Arseïn, car l'on mende que son embassade ne se fera point et que le Roy a congnoistre qu'il ne l'avoit pas agréable. Je /3/ crains que ce ne soit une mauvaise augure de paix, mon fils me mande aussy que le duc de Bouquinqain a rendu comte de ses actes devant le conseil du Roy d'Engleterre de quy il est plus aymé que jamais et que l'on fait nouvelles levée.

J'ay eu des lettres de M. de La Haye quy me mande que mon fils luy a fait faire mesme reproche que vous, mais qu'il sait que vous l'excuserés tous deux et ne le croirés pas moins vostre serviteur très humble. Il ne me mande nulle nouvelles et pour raison me dit que y a peu de liberté et de vérité de dire, tant toute choses sont incertaines. Il ne me dit rien de Milort Montegu quy a esté mené à Paris.

Vous me mettés en grand paine, ma chère Madame, de ce que vous me dite de nostre fille encore que je say bien que ce que disent les femmes grosses de leurs apréantions n'asure point ordinairement, mais me semble que vostre fille est point d'humeur apréansive, c'est ce quy fait que mon esprit se tourmente. Dieu nous la conservera, sy luy plaît; Je croy qu'elle fera bien d'avoir l'honoré sy elle a opignon d'une fâcheuse couche. Je prie Dieu de la luy donner bonne par sa sainte/4/ grâce.

J'ay écrit à ma fille, Henriette, expressément ma volonté touchant l'obéissance que je désire qu'elle vous rande et le désire que j'ay qu'elle vous puisse plaire. Elle ne vous la devoit pas celler. J'ay encore renouvelé mon commandement et sy elle y manque, elle ne se soucy guère de m'ettre agréable.

Sy nous eussions pensé que pour reculer le mariage de vostre nièce, nous eussions eu l'honneur de vous y avoir, j'y eusse aysément consenty. Je vous ay mandé que ce sera au commencement de février, mais je n'en suis pas bien assurée, car l'on ne trouve point d'argent à emprunter; J'en suis obligé d'en donner de fasson, Ma Chère Madame, que cela m'y donne de l'incertitude ne sachant à quoy Monsieur le comte de Roussy se résoudra. M. Justel me fait tousjours espérer que l'on en trouvera et me remets de semaine en semaine, mais au bout de cela je ne vois rien d'assuré.

L'on parle d'acheter encore /5/ nostre logis mais cela est sy souvent arivé sans efet que je ne m'y atens plus. La semaine passée nous en eumes un laquais de Monsieur le comte de Roussy quy mande quy viendra bientost. Je ne say sy c'est sur l'assurance qu'il prant que je trouveray de l'argent, c'est chose fort difficile et vous le savés, mon coeur, je ne say enfin comme vous avés fait pour Madame vostre fille. Je vous suplye que je le sache. J'envoieray songneusement les lettres que vous luy écrivés.

Nous fîmes hier la Cène. M. du Moulin fit le prêche du matin, M. Desmarest d'après dîné. Ils furent excelens. Que nous serions heureux ycy, sy ayant de sy excelens ministre, ils étoient en bonne intelligence, mais leur désunion trouble tout. Mademoiselle Osane espère qu'il se remeteront, leur presches les y oblige bien. Toute l'autre semaine M. Demarest prêcha sur ce texte : “ *Ne randés pas mal pour mal, ny outrage pour outrage, ains au contraire bénissant, sachant que vous este apellés à cela afin que vous obteniés l'héritage de bénédiction* ”. C'est dans le 3<sup>e</sup> chapitre de l'Epistre St-Pierre, verset 9<sup>e</sup> <sup>48</sup>. Il dit des merveilles et m'eust fait pardonner à mes plus grans ennemis. Il se fit bien sa leçon à luy mesme, comant est il possible de s'y prendre et faire tout le contraire.

Cela montre bien la perversité de nostre nature sy encline au mal, mais Dieu say bien que nous ne sommes rien sinon poudre à présenter faction. Il aura pitié de nous par ses grandes miséricorde que j'ay bien plus de sujet de désirer. Vostre exemple mon coeur que vous la méné, c'est vostre excessive bonté quy vous faits user de ceste excès vers vostre très humble servante et très obéissante seur toute à vous, Ma Chère Madame, que j'embrace mile fois. C'est

§ § § § §

A Sedan, ce 10e janvier 1628

---

<sup>47</sup>James Hay de Sawley († 1636), 1<sup>er</sup> vicomte de Doncaster (1618), comte de Carlisle (1622), diplomate anglais qui fut plusieurs fois ambassadeur d'Angleterre en France.

<sup>48</sup> La transcription exacte de ce verset dans la Bible Segond est : “ Ne rendez point mal pour mal, ou injure pour injure ; bénissez, au contraire, car c'est à cela que vous avez été appelés, afin d'hériter la bénédiction ”.



que les siens parlant de luy le noment plus que Son Altesse et que Mademoiselle sa fille se nomme la princesse de Mantoue. Fut Monsieur de Coussy quy me dit toute ces nouvelles hier. C'est donc tout ce que vous aurés de moy, ma chère Madame. Je suis vostre très humble servante et très obéissante seur toute à vous sans aucune réserve, mon cher coeur. Adieu, C'est

\$

A Sedan, ce 18e janvier 1628.

Archives nationales, 1 AP 336/411

40

8 février 1628 - Sedan  
à Mme de La Trémoille

Ma Chère Madame, je commence à vous écrire non que j'aye des nouvelles à vous mander, mais pour ce que je croirois faillir que de laisser partir un coche sans vous rendre ce devoir, celui de Paris n'est pas encore arivé. Je ne say ce quy nous portera Dieu veille que ce soit quelque chose de bon. Je n'ay point eu de lettre de mon fils depuis celle du 7e de l'autre mois ; sont deux ordinaires passé sans que j'en ay eu j'ay bien plus souvent de celle su Sr. Kinschot. Je vous en envoie et une autre fermée de noir, mais /2/ je ne say de quy c'est. Il me mende que Monsieur vostre frère a consenty que nos affaires se terminassent par des arbitres et que l'on choisira des persones du grand conseil et de celui de Brabant, ce me semble de chacun deux et ne me les nomme point et que Monsieur nostre frère en choisira aussy et que ceux là jugeront l'affaire. Je croy quy ne manque pas à vous donner c'est avis, cest pourquoy je ne m'aresteray pas à vous dire ce quy me dit. J'ay opignon mesme que je voyes dis autrement qui ne me le mande ce que je ne voys en ay déjà dit, mais cest que je n'ay plus sa lettre. Je l'ay donnée pour luy faire réponse /3/. Je m'aresteray à vous dire les craintes que j'ay que nos arbitres ne soient plus à la dévotion de Monsieur nostre frère que de nous et qu'il ne luy voudront pas déplaire de fasson que nous serons en grand danger d'avoir une bien mauvaise condition. Je vous suplye mon coeur, mandés m'en vostre avis.

Le Sr. Kinschot me mande qu'il avoient dressé une procuration pour envoyer à la bonne princesse afin qu'elle leur anvoïat pareille et me dit qu'il croit que nous trouverons bon qu'elle se fasse forte de nous faire agréer tout ce qu'elle fera. Je n'ay garde de luy dire que non /4/ car je croirois y avoir mauvaise grâce. Nous nous somes tousjours remis à tout ce quy luy plairoit de faire. Il faut bien continuer, mais j'ay opignon qu'elle se trouvera empaichée à ceste proposition et qu'elle prandra le temps de nous en avertir. C'est pourquoy sy cela arive, ma chère Madame, je seray bien ayse d'avoir vostre avis auparavant, car autrment cela prandroit bien du temps. Sy vous plaît donc de me le mander et je luy pourois donner avec le mien quy se conformera au vostre.

J'ay esté plus tourmenté de ma colique que je n'avois encore esté. Cela me donne de grandes /5/ apréantion, mais il se faut remettre à Dieu quy me fait tousjours esperimenter sa bonté. Il me tarde bien que nous n'ayons des nouvelles de Madame vostre fille et que nous l'aprenions heureusement acouché. Je voudrois bien estre la première à vous les mander sy ce n'est que vous le pussiés savoir plus prontement d'ailleurs.

René vient d'ariver, je n'ay point eu de vos lettres, Ma Chère Madame, et je m'atendois bien à en recevoir. J'en ay eu de la pauvre Madame la contesse de La Suze quy paroist bien constante en son affliction. Elle se loue fort de la bonté /6/ de la Roine, mère du Roy et me dit avoir en l'honneur que d'avoir eu de bonnes parolles et obtenu la faveur de pouvoir écrire à M. le comte de La Suze et avoir de ses lettres et celle quy sortit de sa chambre pour se promener au haut de la Bastille et M. le comte de Roussy aussy, mais que la permission en estoit révoqué et qu'elle devoit revoir Sa Majesté pour la luy redemander. Elle mande à ma fille que M. d'Elbeuf a bien remarqué la froideur de M. le comte de Roussy /6/ et que les Roines l'ont seu et qu'il en a esté fort loué. Son innosance paroistra tellement en toute chose que Dieu mettera au coeur du Roy de les remettre en liberté. Je m'assure mon coeur que vous l'en prirés avec moy de grande affection. Je n'ay point encore veu les hardes de vostre nièce chés nous. Elles nous sont bien inutiles, je n'avois pas besoing de ceste dépence là mais il faut vouloir ce quy plaît à Dieu que je pry de nous rassembler encore et me donner le moyen de tesmoigner à Ma

Chère Madame, que je suis plus à elle qu'à moy et sa très humble servante et très obéissante seur.  
Adieu mon cher coeur. C'est

§ § §

Archives nationales, 1 AP 336/412

41

14 février 1628 - Sedan  
à Mme de La Trémoille

Ma Chère Madame, j'ay receu deux de vos lettres l'une fort grande. Je n'ay pas le loisir de les revoir pour en dire la date, tant je vous écris à la hâte. Pardonnés moy donc, mon coeur, je fais une dépaiche pressée à la Roine mère du Roy sur le sujet de M. le comte de Roussy et luy envoie M. de Braquemault. Je vous envoie copye de ma lettre. J'eusse attendu à vous écrire par le coche, mais je crains perdre /2/ l'ocasion du messenger et avant à vous envoyer des lettres de la roine de Bohème. J'ay opinion que vous y pourés aprendre des nouvelles de Madame vostre fille, bien que mon fils me mande qu'il n'en say pas, de quoy je suis bien marye, car je désirois fort vous en pouvoir mander qu'y vous e fasse de peine. ce quy arivera avec l'ayde de nostre bon Dieu quy me donnera ceste adoucissement en l'amertune où je suis du malheur de M. /3/ le comte de Roussy. Je vous l'ay desjà assez dit, mon coeur, et plus vous vous la saurés bien représenter, sont chose fort ordinaires que les calomnyes en ce temps. Vous le savés puisque vous avés esté contrainte demeurer à la Court pour ce sujet. L'on m'a hier voulu asurer que M. vostre jeune fils s'estoit jetté dans La Rochelle et que cella estoit cause de la prise de M. le comte de Roussy et de la Suze. J'ay bien creu qu'il estoit faux.

J'ay eu des lettres de mon fils /4/, non pas pour une, mais trois, la dernière du 7e de ce mois. Il se porte fort bien, Dieu mercy. MM. les ambassadeurs n'estoient point party. M. d'Arsein est guéry. Je vous envoie des lettres du Sr. Kinschot quy me parle d'une fille flamande quy dit estre à vous il y a dix ans, de quoy je n'ay jamais ouy parler. Je ne say si vous en écriré. Il se prépare bien de la guerre en ce país puisque les troupes de l'Empereur se joignent aus autres. Dieu protégera nostre chère patrye, sy luy plaist, à quy ma très chère Madame, je suis sa très humble servante et très obéissante seur, toute à vous mon coeur. C'est

§

A Sedan, ce 14e feb. 1628

Ma chère Madame, je dis avec vous que la lettre de nostre fille est fort bien. Je croy que avec celle que je vous envoie il y en a de Madame le contesse de Lioestin. J'envoieray vostrs paquet au Sr. Kinschot.

Archives nationales, 1 AP 336/413

14 mai 1628 - Sedan  
à Mme de La Trémoille

Ma Chère Madame, le coche n'est pas encore arivé. Je l'atens bien in paciament pour aprendre de vos nouvelles je prie Dieu de me les donner bonnes. Je viens de recevoir des lettres de Madame vostre fille quy m'envoie un gros paquet pour vous. J'ay creu, mon coeur, que je ne devois point attendre le partement du coche puis qu'il y a une plus pronte occasion pour vous l'envoier c'est celle dont je me suis déjà servie et /2/ quy oblige de croire à la hâte sy me donne, elle un peu plus de loisir que les autres fois, mais pour cela ma chère Madame je ne vous feray pas plus grande lettre; car je n'achèvé qu'hier de ma purger. Je m'en porte asez bien, Dieu mercy, mais je me garde bien aussy.

Je suis sortye pour aller au au prêche, que M. Rambour a fait le plus axcellent quy se puisse, aussy nous a t-il parlé de ces richesses incompréhensible de Christ, comme il est dit au verset 8e du troisième chapitre des Ephésiens<sup>52</sup>.

C'est tout ce que je vous en /3/ diray, mon coeur, et que mon fils ne m'a mandé nulle nouvelle. Il me dit seulement que Monsieur le comte de Carly estoit arrivé à La Pris (?) et que le landemain, il devoit estre à La Haye et que c'est un gentilhomme quy est à luy quy a donné le paquet de Madame vostre fille quy m'écrit bien, comme me faisant l'honneur de me bien aymer. J'en ay un extrême contentment. Elle vous randra bien comte de tout ce quy s'est passé au batesme de Monsieur vostre petit-fils. Elle prant la paine d'en dire des particularité à ses cousines. Je la voy bien contante et heureuse, Dieu lui maintiene et luy donne tousjours selon les souhaits de vostre très humble servante et très obéissante seur quy meurt d'envye d'avoir de vos nouvelle. Adieu mon cher coeur. C'est

§ § §

A Sedan, ce 14 may 1628.

Les lettres de vostre neveu sont du 8<sup>e</sup> de ce moys. Il me mande que Monsieur vostre jeune fils se porte bien. Ils sont tous deux à La Haye logés vis à vis l'un de l'autre.

Archives nationales, 1 AP 336/414

42

15 mai 1628 - Sedan  
à Mme de La Trémoille

Ma Chère Madame, je n'eus pas sy tost envoyé mon paquet au messager que je ne receus de vos lettres quy m'ont bien fait louer Dieu, mon coeur, de vous apprendre délivrée de vostre mal et en estat d'écrire. Vous me faite excuse de ne me faire que un mot, mais je trouve que c'est beaucoup pour n'estre point encore toute remise, mais c'est que vostre bonté est sy grande vers moy que de m'avoir voulu ôter du tout hors de paine.

Certe, ma très chère Madame, j'y ay bien esté quoy /2/ que l'on ne m'eust pas mandé que vous eussiez de la fièvre mais ordinairement ces grandes défluxions ne sont pas sans émotion; Dieu soit encore loué et bény quy vous a renvoyé la santé que j'espère apprendre par vos premières bien rafermye. J'en pry Dieu comme m'estant plus chère que ma vye que j'ay toute dédyé à vostre service très humble mon coeur.

Mais par mon malheur, elle y est bien inutile, à mon grand regret, obligée comme je suis à vos extrêmes bontés, vous m'en tesmoigné bien une grande de /3/ plaindre mes maux, comme il vous plaît de faire et de vous réjouir de ce que Monsieur vostre jeune fils vous mande vivre sy bien avec le mien, quy m'en dit aussy de mesme, mais y adjoute qu'il ne suit pas vos reigles et qu'il vit du mesme que son autre voiage. Je ne vous l'ose pas dire bien mon coeur, par ma petit lettre ne sachant sy vous estiés guérye et croiant que cela ne vous plaira pas. Je m'y estoit bien promis du changement veu ce que vous m'aviés fait l'honneur de me mander, mais à ce que je voy, il ne suit /4/ pas ce que vous en aviés ordonné et tesmoigné n'aymer guère son cousin quy me mande avoir tel respect à ce que je luy ay commandé de bien vivre qu'il a fait semblant d'y prandre garde, mais je crains bien que cela ne puisse durer. Je le vous dis avec larmes et Dieu m'est tesmoing que j'ay porté toute mon octorité pour l'empaicher. Je ne doute point, mon coeur, qu'aussy n'ayés vous fait la vostre et que vous ne conbviés. J'ay bien mandé à mon fils que vostre volonté estoit que Monsieur vostre jeune fils vécut autrement afin que cela le /5/ retient encore davantage à souffrir de ces humeurs. Il n'a plus l'excuse de Monsieur de Candalle<sup>53</sup> quy n'est pas là.

J'ay creu ne devoir rien celler à ma très chère Madame, afin qu'elle remède s'il est en son pouvoir et m'assurant qu'elle n'aprouvera pas ceste procédure quy va à rompre l'amitié et je la désire très grande entre eux quy se doivent eslever comme vous me mandiés, mais il veut bien l'abaisser.

---

<sup>52</sup> Paul ministre du Mystère du Christ : " A moi, le moindre de tous les saints, a été confiée cette grâce-là, d'annoncer aux païens l'insondable richesse du Christ ".

<sup>53</sup> Henri de Nogaret, comte de Candale, fils aîné du duc d'Epéron, mort le 11 février 1639. Il avait levé le 7 juillet 1621 un régiment qui était entré au service des Provinces-Unies.

Vous savés comme cela est sensible, mon coeur, prenés bien de moy /6/ ce que je vous en diray, comme je feray de vous quy je say bien voulés les choses raisonnables et ce que vous m'aviés mandé, m'avoit fait atendre que les choses iroient le mieux du monde, et elles vont que Monsieur vostre fils prant tousjours le devant sy peut et ne passe jameis une porte après son cousin. Il a des inventions de s'amuser, comme font à la Court ceux quy ne s'ayment point. C'est avec un grand déplaisir que je vous fais ce discours, mon coeur, mais à quy le dire qu'à vous quy y pouvés, seule 7/ remédier et quy je say bien désirés une amitié étroite entre eux.

Je ne pensois pas vous faire sy longue lettre. Mon écriture de ce matin m'enpaicheront de prendre une décotion pour ma colique; Ce que je doy faire cinq ou sis jours poiú servir de précaution au mal. C'est bien tost que je m'en dois ressentir. J'ay remarqué que c'est tout les mois Dieu m'en veuille garentir par sa bonté.

J'ay des lettres de nostre fille, du premier de may, quy ne me mande point nostre cher petit-fils aussy mal, ny ma fille Henriette. Aussy je suis en paine de ces vers. M. du Moulin, a perdu une de ses filles, ma filleule et cela depuis trois ou quatre jour<sup>54</sup>. Il faut estre songneux de luy donner des remeides pour cela et ne luy permettre de manger du sucre. Adieu, mon coeur, ma très chère Madame, je suis vostre très humble servante et très obéissante seur toute à vous. C'est :

A Sedan ce 15 may 1628.

Ma chère Madame, je me réjouis bien de ce que nos prisonniers ont plus de liberté. Dieu leur donne toute entière. J'ay envoyé à Brucelle quérir un passeport pour mon fils de Turenne. Je ne m'adresse qu'à l'ambassadeur du Roy. J'en ay eu de Monsieur nostre frère que je sache sy mes confitures ont esté trouvées bonnes mon coeur.

Le Sr. Le Vasseur me mande ne pouvoir rien obtenir de Monsieur de Hat pour nostre protection, mon fils est bien mal traité pour demeurer dans la neissance. Vous savez mon coeur, comme cela les touche. Je me soulage en vous disant mes craintes et mon déplaisir.

Archives nationales, 1 AP 336/415

43

29 mai 1628 – Sedan

Turenne

à Mme de La Trémoille<sup>55</sup>

Madame,

Estant près de partir pour m'en aller en Holande, je n'ay pas voulu manquer de me donner l'honneur de vous escrire et vous assurer de mon très humble scervice n'estant pas encor capable de vous en rendre, mon affection suppléera à ce défaut qui se diminuera avec l'âge.

Je vous supplie cependant, Madame qu'il vous plaise m'honorer de vos commandements que je chériray tousiours parfaitement comme venants d'une personne à qui je dois toute sorte d'obéissance et à qui je suis de tout mon cœur,

Madame,

Vostre très humble et très  
obéissant neveu et serviteur.

Henri de La Tour

Sedan, ce 29 may 1628.

Permettés-moy, s'il vous plaict, de vous tesmoigner la ioye que je reçois et l'espérance d'avoir l'honneur de voir Monsieur le conte de Laval aux Pais-Bas.

Archives Nationales, 1 AP 434/163

---

<sup>54</sup> Elisabeth du Moulin, fille de Pierre du Moulin et de sa seconde épouse Sara de Gelhay, a été inhumée le 11 mai 1628 à Sedan.

<sup>55</sup> Il s'agit de la seule lettre de Turenne à sa tante conservée dans le Fonds La Trémoille. Il avait obtenu tous ses passeports et s'apprêtait à rejoindre son frère, Frédéric, aux Provinces-Unies.

12 juin 1628 - Sedan  
à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame,

J'aprens avec bien du déplaisir qu'il vous reste toujours de l'incomodité très grande de vostre défluxion. Il a fait un temps peu propre à les réssoudre (?), icelles tout y a este fret et pluvieux, mais depuis quatre ou cinq jours, il s'est peu mis au beau, Dieu mercy, et j'espère que vous en sentirés du soulagement et que vostre santé s'en rafermira. J'en pryé Dieu de toutes mes afections et qui vous donne un heureux voyage.

Je l'ay bien loué et remercié Dieu de voir ce que nostre fille vous mende de Monsieur vostre fils. J'en avois esté en une /2/ agitation d'esprit sy merveilleuse, que j'en estois toute hors de moy, et sans la consolation de M. Rambour qui m'assura tousjours que cela se trouveroit faux, je fondois tousjours en larmes autant amères que les ay eu de ma vye, et c'estoit ces mots que vous me disiez de nostre fille quy ocmentoit mon apréantion. Elle ne vous dit rien de semblable, Dieu mercy, par la lettre que vous m'aves envoyé. Je ne me puis donc figurer pourquoy elle usoit de ces termes : *Dieu say ce quy en arivera* ! Car, elle dit M. vostre fils dans une très bone assiete et qui ne pense pas à /3/ se faire instruire. Il l'est trop bien et a une connoissance entière de la vérité, Dieu mercy. Lequel je suplye de l'affirmer de telle sorte, que toute les promesses trompeuse ne le puissent esbranlé, mais qu'elles servent à le fortifier et à embracer encore plus fort les véritables et infalibles qui nous sont faites en la parole de Dieu. Quiconque espère au Dieu vivant, jamais ne périra, mais bien ceux quy de la choir font leur bras et quy le délaissent pour suivre les homes ayant trop aymé ce présent siècle.

Encore que vous ne me disiez rien de vostre joye sur ce sujet, je ne laisse pas mon coeur de me la bien représenté, car je vous /4/ craignois ayant des sentimens d'une très violente douleur. Dieu soit encore loué. Et bien que je n'y suis plus, le coeur me batoit si fort, ouvrant mes lettres de Paris que je ne savois ce que je faisais.

J'ay trouvé sujet de contentement, mon coeur, dans celle quy vous a pleu m'envoier de nostre fille pour ce regart, mais non pas pour ce qu'elle est de son voïage, en l'état qu'elle est, je ne l'approuve nulement. Je luy ay mandé, mais je croy bien que mes lettres la trouveront party et puis sy vous n'avés peu l'en détourner, je n'auray pas plus de pouvoir.

J'ay bien considéray ce qu'elle vous mende touchant vostre nièce, Henriette, s'y j'estois assurée /5/ qu'en acordant la recherche, l'on ne me parla point du mariage que celui de sa seur ne fut fait, j'y consentirois car j'estime fort ceste alliance, mais il ne seroit seulement raisonnable de penser à la marier que sa seur ne le fut. Je me suis aussy trouvée en des peines pour excécuter ce que j'ay promis que je suis résolue de ne m'y engager plus.

Vous seriés estonée des incomodités dans lesquelles je suis. Je ne fais pas meilleure chère à Sedan que je faisais à Paris. Je me suis tellement retranchée que je n'oserois prier une personne à dîner tant /6/ j'aurois de honte quy me visent servye comme je suis, ne toucher rien de nostre protection depuis quatre ans, c'est bien reculer nos affaires. J'ay une assignation pour l'anée 1626, mais jusque icy ce n'est que du papier. Vous dire, ma chère Madame, mes incomodités. Je tiens les soulager, mais cela ne me doit point toucher auprès des maux desquels nous sommes menacés, sy Dieu n'a pityé de nous en nous donant une bonne paix.

Mais pour revenir encore a ce que vostre fille vous mande, mon coeur, me semble qu'elle dit que l'on se donnera encore paciance trois ou quatre mois. Ce temps là peut apporter bien des changements, Dieu /7/ nous les done bons par sa sainte grâce.

J'ay receu encore la lettre de M. de Châteauneuf et bien considéré ce qu'il vous dit, mais je say rien de certain si an ce que je ne vous ay rien mandé quy ne fut bien vray, car je le tiens de mon fils mesme qui me disoit qu'encore que cela fut et qu'il le trouveroit bien estrange, que cependant que pour me tesmoigner en quel respect il avoit le comandement que je luy avois fait de bien vivre quy n'en faisoit pas de semblant et qu'il s'assuroit que M. vostre jeune fils vous escrivoit se louroit de luy peut estre que depuis il y a eu quelque changement. Je le sauray et cependant mon coeur je vous ay extrême obligation de ce qu'il vous plaist me tesmoigner /8/ que cela vous touche si fort que vous prenés la



paine de m'envoyer les lettres où vous croiés que j'aprisse chose qui me contante. Vous avez bien raison de croire que je ne la puis tant estre que de savoir qu'ils vivent bien ensemble, car elle désire avec passion et Dieu le say et je m'assure bien aussy que de vostre coté et du mien que nous y porteront tout ce quy est enuye pouvoit. La lettre qu'il vous a pleu écrire à M. vostre fils, me le tesmoigne bien. Je luy envoiray, mon coeur, et ne douté point que Ingel ne désire ceste bonne intelligence c'est un bon homme et auquel je croy que M. votre jeune fils en peu servy pource quy vous dit qu'il tient fort bonne table. J'ay /9/ la curiosité de vous demender ce qu'il dépent bien par mois.

J'ay pris du petit papier, j'eusse bien mieux fait d'en prendre du grand, car je vous entretiens bien plus que je ne pensois et je ne vous ay point encore dit que j'eux hier des lettres de mon fils, du 5<sup>e</sup> de ce mois, d'Utrech. Il me mandoit s'en aler au devant de son frère, de quy j'ay eu des lettre de Brucelle. Il n'a pas veu l'infante. Il a receu tous les ofres qu'il se pouvoit désirer de M. l'ambassadeur du Roy<sup>56</sup> quy n'alloit plus à la Court en ayant pris congé Madame la princesse de Brabançon /10/, ainsy me la nomme on, a fait un honeur à mon fils de Turene auquel je ne m'atendois pas. Dès qu'elle le seut arivé, elle luy envoya un gentilhomme le visiter et luy ofrit son logis, mais en quoy je trouve qu'il a bien faist, c'est qu'il ne la vit point, pource que son bagage n'estoit pas arivé. Je trouve son excuse fort mauvaise. Il s'en envoya excuser par le Sr. de Vassinhac, son gouverneur. Je suis bien marye qu'il a fait ceste faute. Celuy qui m'apporte ces lettres quy est un soldat d'ycy, en dit une autre raison meilleure, c'est qu'elle est logée toute auprès de la court de l'infante et que ne la voiant point /11/, il jugoit ne devoir voir persone et aussy qu'il craignoit d'y trouver M. le comte de Carly, ambassadeur du pays d'Engleterre quy estoit arivé à Brucelle où il avoit eu un grand accueil. On luy avoit fait grand festin de là il s'en va en Lorraine et puis en Savoye.

Mon fils me mande durée une bonne nouvelle. Il dit que la flote des Indes orientales estoit arivé quy aporte bien la valeur de dix millions de livres. C'est par où je finiray ma très chère Madame et vous protestant que je suis plus à vous qu'a moy. Adieu mon coeur je suis vostre très humble servante et très obéissante seur quy vous suplye de me mender, come vous avez trouvé vostre neveu de Hanau et sy >>>>>>>où il est afin que j'en peusse mander des nouvelles à Madame sa mère. Je voudrois bien savoir .ausy sy vous n'avés rien appris de mal du Sr. Vers.

A Sedan ce 12<sup>e</sup> juin 1628.

Archives Nationales, 1 AP 336/416

45

12 juin 1628 Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma Chère Madame, je vous fais ceste seconde lettre pour vous dire l'ereur que j'ay fait en ma première. C'est que dans l'apréansion où j'estois du bruit que vous m'aviés mandé courir de Monsieur vostre fils et voiant que vous ne m'en disier rien par vostre lettre, et que vous m'y mandiés que vous m'envoyés celle que vous écrivoit nostre fille. Je le leu sy transportée que je pris ce qu'elle vous disoit de la santé du corps pour celle de l'âme et en lieu d'indisposition je leu disposition et y trouve sy bien ce que je désirois, que je le leu à M. Rimbour comme /2/ cela, et il en eust la plus grande joye du monde. Il me fit la prière et nous en randîmes grâce à Dieu en nostre coeur, et en ceste créance je vous ay acrit ma première lettre et à nostre fille aussy où je luy dis comme celle qu'elle vous a écrite, m'a ôté de la plus grande paine où je fus de ma vye. Que je demande pardon à Monsieur vostre fils de m'ettre sy fort alarmé, mais que ce bruict me touchoit sy vivement que j'en estois du désespoir et m'estant résolue de vous renvoyer sa lettre aprè avoir tout acrt j'y ay trouvé chose toute conctraire /2/ à ce que j'avois creu, dont je ne demeure pas peu affligée. Je cherche ma consolation en ce que ce vous ne m'en mandés plus rien mon coeur et croy que c'est que vous n'adjoutés point de foy à ces bruit quy courent par tout. L'on les mande de Metz. Il faut que j'excuse mon erreur et que je vous suplye de retiré la lettre de vostre fille et vous voirés qu'elle y dit force chose quy convienent eu sujet où je luy aproprie.

---

<sup>56</sup> Nicolas de Baugy fut ambassadeur de France à Bruxelles de 1629 à 1634. La duchesse de Bouillon lui avait demandé de lui procurer un passeport pour son fils pour qu'il puisse passer en Hollande.

Je ne laisse pas de luy envoyer la lettre où je me réjouis sy fort avec elle de la créance qu'elle m'y donne et ne luy dis rien de mon erreur. Sy elle a l'honneur d'estre auprès de vous, mon coeur, vous luy dirés sy vous plaît et me priver de paine où je demeure. Adieu, ma Chère Madame, je vous escriis c'est un peu d'avant que d'aller au prêche. Je suis vostre très humble servante et très obéissante seur, toute à vous mon coeur. C'est.

A Sedan ce 12e juin, mardy matin.

Archives nationales, 1 AP 336/417

46

19 juin 1628 - Sedan  
à Mme de La Trémoille

Ma Chère Madame, Je me réjouirois de vostre adieu de Paris, si je vous aprenois une aussi bonne santé que je vous la désire, mais vous la sachant tousjours fort incommodé, je seray bien en paine jusque à ce que je vous sache heureusement arrivée où je vous désire de tout mon coeur, duquel je pry Dieu pour vostre voïage et comme pour une parfaitement bonne seur que j'ayme comme un segond moy mesme. Vous aurés bien eu un beau temps, ains un peu trop de chaut. Depuis hier, il s'est rafrechy /2/ dont j'ay esté bien ayse, car vous en avés encore besoing et Dieu say que ce quy vous regarde me touche vivement.

Je vous rans mille très humble grâce de l'extrait de lettre qu'il vous a pleu m'envoyer. Je ne l'interprète pas en mal et ne me voudrait pas croire je l'ay fait voir à M. Rambour, quy m'a fort confirmée en mon opignon, mais je m'estonne, mon coeur que vous n'en ayés point de nouvelle. Je les atens bien inpacement et ne puis croire chose sy horrible, mais cependant je me suis bien alarmée et afligée outre mesure mais plus que les ministres de là /3/ ne vous en mandent rien. C'est bien signe que cela n'a pas éclaté la comme à Paris. M. de La Forest quy a veu, depuis peu, Monsieur vostre fils, ne m'en dit chose du monde. Ce sera un bruict bien faux sy plaît à Dieu, lequel je suplye de nous fortifier contre toute tentations.

Je plains bien, mon coeur, la paine que vous avés eu en vostre voïage de Paris et qu'il vous ait esté inutile. Le temps est bien malpropre à faire des affaires et puis vostre maladye vous est venu bien mal à propos pour y pouvoir travailler. Il faut vouloir ce qu'il plaît à Dieu. Vous avés bien fait une oeuvre de charité d'aller /4/ voir les prisonniers. Nous avons veu de ses lettres qut tesmoigne bien l'obligation que l'on vous en a. Madame la comtesse de La Suze ne s'en peu aussy assez louer, pleut à Dieu, mon coeur, avoir esté avec vous. Mais je m'estonne de ce que vous me mandés que Monsieur le comte de Roussy ne se divertit pas tant que Monsieur le comte de La Suze, car j'avois tousjours ouy dire le contraire et qu'il estoit tout de mesme humeur qu'en liberté et tout aussy gay. J'ay tousjours cru qu'il engresseroit, bien que l'on m'avoit dit le contraire. Dieu les veuille bientost tirer de là et nous doner une bonne passe pour Monsieur d'Arse, je ne say si y travaile tousjours;

Sy vostre santé vous l'eust permis, mon /5/ coeur, je vous eusse suplyé de me dire ce que vous en saviés et sy vous le voiés souvent comme aussy d'autre nouvelles. S'il est vray que Monsieur le comte All fait sa paix Dieu nous en loue une généralle et quy est sy nécessaire.

Je voudrois bien savoir sy vous avés recongu que la Roine, mère du Roy, la désire. Je la tiens sy bonne princesse que je croy qu'elle n'y sera pas contraire.

Je vous ay mandé avoir envoyé mon pouvoir. j'ay lontemps attendu le vostre mais voïant que vostre mal vous empaichoit de me l'envoïer estant pressé du Sr. Maurice, je n'ay peu retarder davantage. J'ay eu celuy de Madame la duchesse de Lansberg. Je croy /6/ vous l'avoir mandé.

Je receus hier des lettres du Sr. Maurice quy me mande qu'ayant parlé à Monsieur nostre frère de l'arbitrage. Il luy demande s'il avoit des pouvoirs et luy ayant dit qu'il ne manquoit que le vostre à cause de vostre maladye et celuy de Madame la comtesse de Hanaut. Il demanda à voir le mien et pource qu'il estoit que j'y faisois mention de la sucession de Messieurs nos frères, il s'arestta là, et dit que c'estoit une nouvelle demande et qu'il failloit donc y procéder par autre voye, de fasson que semble que cela acrocheroit l'affaire sy je n'en envoie un autre. Sur quoy je prandray avis et tiens que

puisque Madame la bonne princesse n'en fait point de mention /7/, quy me faudra suivre sa mesme forme. Je vous en averty, afin que vous envoiés le vostre sans ces opstacle. M. Maurice le demande fort, sy vous plaît donc de l'envoïer.

J'ay receu des lettres de vos deux neveux quy sont ensemble depuis le 9<sup>e</sup> de ce mois. Ils m'écrivent de La Haye du 17<sup>e</sup>. Ils ont eu une grande joye de se voir, ils me le tesmoignent bien tous deux. Vostre neveu de Turene a eu l'honneur de recevoir fort bon visage de Monsieur nostre frère et du roy et la royne de Bohême, quy luy fait la guerre de sa taille. Je croy que c'est qu'elle le trouve petit, car il n'est pas gros. Il a fait son voïage bien heureusement, Dieu mercy.

J'ay eu des lettres de Monsieur vostre jeune /8/ fils à quy j'avois écrit. Il m'assure fort qu'il aymera son cousin. Dieu say avec quelle affection, je désire qu'il aye une étroite amitié entre eux. L'on m'assure que mon fils de Turene a doné une bonne opinion de luy à son abort, Dieu luy vueille bénir. Monsieur vostre fils m'envoye des lettres pour nostre fille mais pas pour vous. Il faut qu'il aye quelque autre voye. L'on m'a mandé qu'il est découvert une entreprise de brûler Berg-op-Som et que sis soldas des ennemis estoit passés par eux pour mieux cacher leur dessein, et que l'un d'eux l'est venu descouvrir et qu'il sont tous prisonniers et détenu, et que l'on n'en say pas les particularité ne /9/ venant que d'estre pris.

L'on me confirme aussy la nouvelle de l'arrivée de la flote des Indes, mais l'on la réduit à sept millions d'or. On ne parle point encore de se mettre en campagne.

Je receus aussy hier des lettres de la bonne princesse du 5<sup>e</sup> de may, quy me mande le retour de Monsieur son fils sans avoir peu avoir audience de l'Empereur. Il s'en va en Poulongne, Dieu luy rende ce voïage plus heureux que l'autre, mais ce n'est pas de ce coté là qu'il peut faire ces affaire après. Elle ne me mandé nulle bonne nouvelle que celle de sa santé mais pour /10/ tout le reste ce ne sont que craintes et misères. On continue à faire des levées de gens de guerre parttout. Il semble que le dessein, c'est de nous exterminer tous. Il y a bien deux cent mille homme dans l'Empire et ne paroist point d'ennemi. Dieu vueille avoir pitié de nous.

Mon coeur, ayant beaucoup à écrire, j'avois pris du petit papier et je trouve que je vous ay fait une grande lettre, mais un vray brouilln. Tout mon papier s'est trouvé méchant. Vous excuserés bien celle quy est toute à vous, mon coeur, et vostre très humble servante et très obéissante seur quy vous ayme plus que sa vye. Ma très cher Madame, c'est.

\$ § \$ § \$

A Sedan, ce 19<sup>e</sup> juin 1628.

Archives nationales, 1 AP 336/418

47

26 juin 1628 - Sedan  
à Mme de La Trémoille

Ma Chère Madame, l'honneur de vostre souvenir et de me dire Adieu du bourg de Bourg-la-Roine m'a bien fort obligée mais je demeure bien en paine de ce que vous le mandés que vous allés faire vostre voiage vous ressentant tousjours de vostre douleur d'épaule et avec ceste grande incomodité que de n'avoir point la pauvre Toinette<sup>57</sup> et que vous la laissés malade à Paris. Je vous en plains extrêmement, mon coeur, et plus que je ne vous sauroir dire. Je recongnois aussy que nostre fille vous aura une mervilieuse obligation d'avoir surmonté de sy grandes difficultés pour l'assister en ses couches. C'est bien estre parfaitement bonne Dieu vous rande le bien la et tant d'autre que vous m'avès fait dès que vous m'avés extrêmement comblée, ma très chère Madame, et vous dont tout contentement de vostre voïage.

Je trouve que vous avés bien demeuré /2/ sans avoir des nouvelles de Monsieur vostre fils et d'elle, je tiens que vous n'en avés point en mon coeur plus que vous savés la grande paine en laquelle je suis des bruits quy courent, quy me mettent tous hors de moy et me font souvent desmander à Dieu, avec larmes bien amère, son secours et qu'il n'abandonne point ce quy nous est sy cher. Je le

<sup>57</sup> Antoinette Guillemas, femme de chambre de Charlotte-Brabantine de Nassau, épouse de Gilles Brosseau, son argentier.

suplye donc que vous le puissiés trouver tellement rafermy à son service, que toutes les promesse trompeuse ne le puisse ébranler.

Que M. du Moulin nous fit, hier, un beau prêche sur un texte de l'Apocalypse : "*Je congnois tes oeuvres et ta tribulation et ta pauvreté, mais tu es nostre*"<sup>58</sup>. Que ne dit il point de ces richesses spirituelles pour vous aracher le coeur des temporelles. Il nous les représenta très diferantes en toutes fassons, aussy les unes sont sy périssable, sy mêlées d'amertune et sy sujette à tant d'accidens, et les aultres sont éternelles remplies d'un solide contentement et /3/ sans changement, une béatitute sans fin et à laquelle nous devrions bien aspirer sans penser aus choses d'ycy bas que y sont de sy peu de durée et Dieu nous en fasse la grâce et que ce quy nous est sy cher et que nous avons noury sy songneusement en son amour et en sa charité et consacre à son service, puisse y achever leur course et surmonter toute tantasions quy sont grande, mais Dieu ne nous les donnera point par dessus ce que nous pouvons porter, nous retournant à luy et toute nos engoisse et perplecités. Que je suis en une grande mon coeur, très m'en elle m'acable.

J'eus hier des lettres de La Haye. Le bruiet y est aussy, mais il est uni par tout, mais sy plaist à Dieu il ne laissera pas d'estre sansé. Vos deux neveu s'y porte bien, Dieu mercy. Leur lettre est du 19<sup>e</sup> de ce mois. L'on ne me parle point encore d'aller à l'armée. L'on mande bien que Monsieur le comte Ernest<sup>59</sup> est à la campagne, à cause que des troupes de l'Empereur s'avencent du coté de la Frise. Je crains bien que nostre bon païs ait bien à souffrir ceste anée, Dieu le veuille bien protéger.

J'ay /4/ trouvé dans mon paquet un petit de Monsieur vostre jeune fils, mais c'est pour vostre fille. Il ne m'adresse point les siens pour vous mon coeur, il a quelque autre voye que je ne say pas. Il croit nostre fille à L'Ille-Bouchart et elle est à Vitré. Je la tiens bien proche de son acouchement, Dieu luy donne bien heureux.

Il y a bon temps que l'on ne m'envoye point de lettre de Madame vostre fille, mais aussy mande on que les ports d'Angleterre sont fermés. Il me tarde bien de vous en pouvoir envoiés et tousjours de bonne sy plaist à Dieu. Je l'en suplie et qu'une bonne paix nous rassemble.

Le pauvre M. de Leage apris hier la mort d'un de ses fils qui estoit cornette de la compagny de M. le vicomte Machaut. Il estoit allé pour empaischer un convoyur. [C'est] bien dommage, mon fils en avoit fort bonne opignon et l'aymoit. C'est bien peu de chose que de nostre vie. Cela me fait fraieur pour les miens et ce quy m'est de cher. Mais Dieu nous les conservera par sa bonté, sy luy plaît, et nous en donnera joye. Adieu mon coeur, ma chère Madame je suis vostre très humble servante et très obéissante seur. C'est

\$ \$

A Sedan ce 26e juin 1628.

Archives nationales, 1 AP 336/419

48

3 juillet 1628 - Sedan  
à Mme de La Trémoille

Ma Chère Madame, j'ay receu vostre petite lettre de la maison de M. Galent avec celle qu'il vous a pleu m'envoyer de Monsieur vostre fils, quy vous en dit trop peu pour m'ôter bien de paine, tousjours cela me fait atendre un peu plus passiamment des nouvelles sures, sujet quy m'a sy fort troublée que je ne pouvois plus ouvrir des lettres de Paris qu'en tremblant. Tout se trouvera faux, sy plaît à Dieu et vous aurés tout sujett de joye à vostre arrivée. Mon coeur, j(en pry Dieu de toute mes affection.

J'ay eu des lettres de nostre fille de Vitré, où elle est arivée /2/ heureusement, mais elle ne parle que de son voiage et de mes chers petis-fils et non du tout sur le sujet de mon apréantion, aussy ne la savoit-elle pas encore. Elle sera estonnée de quoy j'ay pris l'alarme sy étande. Mon Dieu que j'en ay répandu de larmes mais aussy que se peut-il dire de plus efroyable que Dieu les aye abandonné. J'en ay esté transye et afligée jusque à la mort. Le bruiet continue encore, mais je me rassure un petit sur ce que vous m'avés envoyé, et de ce que je n'en aprens rien par les lettres de mes filles ny de tous ceux

<sup>58</sup>L'Apocalypse, I Les lettres aux églises d'Asie.

<sup>59</sup>Ernest-Casimi de Nassau (1606-1632), grand gouverneur.

quy servent d'auprès /3/ d'eux. Dieu ne nous envoira pas sy luy plaît une affliction sy horrible et la vous et à moy quy ne m'en peu ravoïr.

Mais il faut quitter de fâcheux discours pour vous dire que j'eus hier ma chère Madame, des lettres de mes enfans du 25e de l'autre mois. Je n'en eus que de mon fils de Turene. Il me fait les excuse de son frère quy estoit revenu fort tart et partirent le landemains de grand matin pour aller avec Monsieur nostre frère à Bure où alloit aussy Madame nostre belle-seur et le roy et la reine de Bohême. Mon fils de Turene me mande que Monsieur vostre jeune fils faisoit aussy le voïage, quy ne devoit estre que de cinq ou sis jours et doivent revenir à La Haye pour faire la /4/ Cène.

Nous la fimes hier, mon coeur, et ayant encore beaucoup à écrire et lire, je ne vous feray qu'un mot. Vous me le pardonnerés bien, sy faut-il que je vous dise encore que le Sr. Kinschot me mande que le bruit est grand en Brabant, que dès que le marquis de Spinola sera de retour d'Espagne, que l'on leur proposera la paix. Il ne se parle point encore de se mettre en campagne. L'on envoye seulement des troupes auprès de Berg pour y favoriser le dessein que l'on a d'y faire quatre forts carés /4/ entre Shinberghe et Berg sur le país qu'on prétend inonder et une redoute sur les escluses. L'on tient que cela fait que l'on ne pourra plus prétendre de l'assiéger. Le Sr. Kinchot me mande aussy que le bruit a esté là que toute nous autre allions en ce país là mais qu'il ne le croit pas. C'est tout ce que j'ay apris.

Mon coeur, vous n'avez point envoyé vostre pouvoir pour traiter. L'on le demande fort. Adieu ma chère Madame, mon coeur, je suis vostre très humble servante et obéissante seur.

L'on me mande que l'on n'a nulle nouvelle d'Engleterre. Je m'estone que Madame vostre fille demeure tant sans écrire. Il me tarde bien que nous ayons de ses nouvelles. C'est

§ § §

A Sedan, ce 3e juillet 1628.

Je viens de recevoir un paquet de lettres de la bonne princesse pour vous, que je vous envoye, ma chère Madame.

Archives nationales, 1 AP 336/ 420

49

10 juillet 1628 -Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma Chère Madame, celle-cy ne sera que pour vous dire mon extrême impatience d'apprendre vostre heureuse arrivée à Vitré où vous este atendue en grande dévotion de nostre fille de quy j'eus hier des lettres qui m'assurent bien que tous ces bruit de Monsieur vostre fils sont faux et me parle fort extrêmement et comme vostre personne quy a gardé le bon don celeste Dieu luy fasse la grâce de la fortifier toujours contre toute sorte de tantasion.

Nous sommes en un temps pour les avoir grandes, car ce sont insérés par tout mais sy en faut il toujours revenir à Dieu /2/ n'abandonne point les siens et ne luy en donne pas plus grande qu'ils ne les peuvent porter car il vient à leur secours quant il en est digne et say mieux ce quy nous est nécessaire que nous mesme. C'est donc à nous de nous déposer entre ces bonnes mains et de dépendre du tout de sa bonne volonté toute juste. Je le suplye qu'il nous fasse la grâce, mon coeur, et que je vous puisse apprendre avoir recouvert une bonne santé.

La miene m'a obligé de me purger, ce que j'ay fait vendredy et samedy, qui fut cause que je n'aille pas au prêche hier au matin et aussy que je ne faisois pas la Cène que l'on fit /3/ encore.

L'on dit que M. Rambour fit merveille, ce qu'il me fait avoir regret de m'y avoir esté, mais n'ayant point esté au prêche samedy, je ne me puis résoudre à faire la Cène. C'est ma colique quy m'a obligé de me purger pour prévenir mes grande douleurs que je doy avoir dans peu de jours, sy mon mal continue, comme je l'ay remarqué jusque à ceste heure, quy est tous les mois presque au mesme temps et m'y manque jamais que deux ou trois jours. Le médecin trouve cela estrange et dit que le mal des autres n'a point cest règle. Dieu me traite bien doucement par sa grande bonté. Je le suplye que je n'en suis point mécongoissante.

J'ay mandé à Gobaille de me /4/ mander des nouvelle de la pauvre Toinette et de la voir. Il me tarde bien de savoir qu'elle vous sont allé retrouver m'apare, m'avoit mis en paine de Madame et la disoit bien malade il y a huit jours quant elle vient de Paris et que l'on parle de la seigner, mais par ce coche je n'en ay rien appris, quy me fait croire qu'elle se porte mieux. Je vous demande des nouvelles de ceste princesse plus particulièrement que vous ne me les avés mandées de Paris, mon coeur, mais je l'atribue à vostre mal.

J'ay eu des lettres de mon fils d'Utrech et de mon fils de Turene de La Haye. Ils se portent bien tous deux, Dieu mercy. Ils estoient de retour de leur petit voiage de Bure où ils n'ont esté que depuis le lundy jusque au vendredy.

Mon papier me faut, mon coeur. Adieu, je suis vostre très humble servante et obéissante seur, toute à vous ma très chère Madame; C'est

§ § §

A Sedan, ce 10e juillet 1628.

L'on demande fort après vostre pouvoir. M. Maurice me dit n'attendre que cela je vous excuse sur vostre maldye et mesme à la bonne princesse à quy je viens d'écrire. J'ay fait la lettre de nostre fille la première, c'est pourquoy elle est plus grande que la vostre, mon coeur. Mais je me trouve sy lasse que je finis tout court. Vous pardonnerés bien à vostre pauvre seur quy vous ayle plus que sa vye.

Archives nationales, 1 AP 336/421

50

2 août 1628 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma Chère Madame, le laquais quy nous a aporté l'heureux acouchement de ma chère fille, dont j'ay bien loué Dieu, nous a trouvé dans les pleurs et les soupirs des efroyables bruits qui courent et s'assurent de Monsieur vostre fils comme je vous ay déjà mendé et l'angoisse et perplecité où ils nous ont mis.

Mais depuis cest extrait de lettre que vous nous avés envoyé du Sr. d'Iray, nous commençons à respirer et espérer quy se trouveront faux bien que nous trouvions qu'il ne s'aresté guère pour dire que ce changement n'estoit point vray.

Ceste nouvelle estoit de sy grande conséquence pouvant donner ou la vye ou la mort qu'il nous semble qu'elle doit estre dite comme plus de circonstance et action de grâce à, à Dieu quy l'auroit retiré d'un sy grand précipice, que des tantasions de la Court en ceste saison où la tourmente est sy grande que nous pouvons nous écrier que nous périssons sy Dieu ne vient à nostre /2/ secours, mais par sa grande bonté il pansera les vens et nous sauvera de l'orage et fortifira nostre foy afin que nous ne nous laissons point emporter aus promesse trompeuse de ce monde, quy nous ofre des biens incertains et depende >>>> pour nous ravir les vrais et éternels et sy incopréansible qu'>>>> n'a point veu ny oreille ouy et n'est point monté au cour de l'holle ce que dict a préparé à ceux quy l'>>>>> et pour des chose de >>>>> quitterons nous nostre part de ce riche et précieux trésor quy nous est préparé la haut au ciel. Dieu, pour sa grande bonté, ne permesttera point que Monsieur vostre fils fasse ce naufrage épouventable et quy nous donneront le coup de la mort, croiés c'> que sy toute vos Eglises ont esté en pleurs qu'aussy ont bien esté toute les nostres et nous n'osons presque cesser de pleurer car de Paris l'on ous ôte toute espérance et quant nous lisons leur lettres je transis toute et sens tellement abatue que je suis sans force et courage. J'en demande à Dieu afin qu'il vient à nostre ayde au besoing que nous /3/ en aurions sy nous sommes frapés de ceste playe mortelle et où il y a sy peu de consolation car ceste affliction est de toute autre nature que les autres quy trouvent de la consolation en la parolle de Dieu et en ses promesse, mais pour ceuse quy abandonent dieu nous ne voions que malédiction et condanation mais il y a sa grande miséricorde sy on se repent et pleure amèrement son pêché, car il y a mercy par devers toy afin que tu sois craint Seigneur. Tu relève ceux quy sont tombés par sa sainte grâce vueille donc venir à nostre secours er rafermy nous tellement à ton service que nous fussions nos jours en ta crainte que nous fussions nos jours en ta crainte car il faut que toute âme périsse quy n'y est loyal.

Une grande consolation que vous me donnés, ma très chère Madame, c'est de m'assurer nostre chère fille sy bien fortifiée et que Dieu la aymée de vous avoir aproché d'elle. Elle me dit bien aussy qu'après son secours, elle doit tout au vostre et je vous voy aussy bien satisfaite d'elle mon coeur, et de son heureux acouchement que /4/ j'avois fait aprendre, veu ce que vous m'avés mandé. Cela m'est souvent revenu en la pensée, vostre chère présence mon coeur, luy aporte du bonheur. Elle l'y atribue bien aussy, ce m'est bien du contantement de ce que vous en recevés des devoirs, qu'elle vous rant. Elle ne sauroit jamais vous en tant randre quelle vous en doit et que je le désire, car j'ayme mieux beaucoup la voir défailir vers moy, que vers vous, mon coeur, je le vous jure. Et que par souhait, je suis bien auprès de vous et pour assister à ceste sainte action à laquelle l'on me convye et faire une petite Elisabeth. Ce nom ne vous la fera pas voir de mauvais oeuil, Dieu la bénye. Je désirois fort une Mademoiselle de La Trémoille. Sy l'on a esté contraint de la batiser, je n'ay garde de le trouver mauvais, mais je ne le prendray à bonne augure. Dieu veuille tout conduire à bien par sa sainte grâce. Pour le parain, j'eusse pensé à Monsieur vostre jeune fils, sy ce n'est que l'on en veuille prendre un quy soit en les lieux<sup>60</sup>.

Et lors je songerois /5/ à M. le marquis de La Mousaye, ce sera, ma Chère Madame, ce que vous trouverés le meilleur. Il faut vous parler de luy et vous dire comme j'ay veu ses lettres que j'ay trouvées fort bien faite. Je ne say sy vous aurés jugé à propos que ma fille Henriette y aye fait réponse, tout ce que vous aprouverés je le trouveray bon. Vous ne me dite pas sy elle vous rant mieux ce qu'elle doit que par le passé, sy elle y manque je ne la saurois aymer et elle seroit bien ingrate car vous luy fite l'honneur de luy procurer tout le bonheur que vous pouviés et d'avoir plus soing d'elle qu'elle ne le mérite.

Pour ce quy vous plaist me dire que M. de La Mousay trouve rude la condition que j'ay posé à sa recherche, je m'en estonne, car sy fait l'honneur d'aymer ma fille Henriette, me semble qu'il doit agréer la permission que je luy en donne et moy j'espère qu'il luy fait beaucoup d'honneur de l'en juger digne et je vous puis assurer que je n'ôte fort son mérite et que sa réputation m'y oblige fort. Mais ma chère Madame, je ne say /6/ pourquoy il me veut envoyer un gentilhomme ; cela est superflus, car la permission, que vous luy avés dit que je luy donois, est tout autant que de l'apprendre par mes lettres, et je ne puis pas changer ma première proposition de ne pouvoir penser à marier ma fille, Henriette, que sa seur ne le soit et puis la saison qui est si malpropre à faire des mariages et mes affères aussy, que tout cela demande du temps, c'est tout ce que je vous en puis dire mon coeur.

Et que je ne suis pas du tout hors de paine de mon fils de Turenne, quy a cantité de petite vérolle et tant dans la gorge qu'il avoit peine à avaler des boichons<sup>61</sup>. Elle comensoit à blanchir mais n'avoit pas encore repris, ny le dormir, ny la petit mais l'on me dit au bon estat pour les douleurs et incomodité qu'il a eu là. Ce que je vous en diray, ma Chère Madame, et que je suis bien marye qu'il fait bien pas bien mon comandement. J'en ay encore écrit. Je crains que ce soit à cause que l'on ne voit pas avec son frère. Suivant le vostre, je tiens que s'en est le sujet, mais il a quelque temps que je n'en oy rien dire. Mais mon coeur que je porteray tousjours à une bonne intelgence et amityé tout ce quy dépend de moy à quy vous este chère comme un segond moy mesme et vous seray Ma Chère Madame, c'est vostre très humble et très fidelle servante et très obéissante seur toute à vous, moncher coeur.

A Sedan, ce 2e d'oust 1628.

Je ne manqueray pas de faire tenir vostre paquet à Madame vostre fille. Souvenés vous, sy vous plaît, d'envoier vostre pouvoir pour M. Maurice. Je suis bien ayse de savoir la pauvre Toinette arivée à Vitré.

Archives nationales, 1 AP 336/422

---

<sup>60</sup>Elisabeth de La Trémoille, née le 19 juillet 1628, fut baptisée le 24 juillet par le pasteur Pierre Jortin. Elle fut présentée au baptême par Philippe du Matz de Montmartin, gouverneur de Vitré et par sa tante Henriette de La Tour, au nom " *de Monsieur le duc de Bouillon et de Madame la duchesse, sa mère* ".

<sup>61</sup> Cité pas Suzanne d'Huart, *Lettres de Turenne*, op. cit., p. 74, note 4.

3-5 août 1628 - Sedan<sup>62</sup>  
à Mme de La Trémoille

[Ma chère] Madame, il m'est aysé par [mon calvert de] juger du vostre. J'ay tellement [pleuré sur ce] grand et lamentable malheur, [que je ne sais] que vous dire. Il se renouvelle [encore par] les lettres que j'ay de la [Court, dont] deux quy m'en dit sa [conversion, m'arrachent] des larmes de mes yeux. [... sim]ple de luy écrire encore y [] il dit que nous peuve nous [] secoura, mais notre tristesse [] en joye et Dieu par sa [bonté] en donne plus sur le sujet quy [ ].

Il n'y a plus d'excuse [de retarder le jour et l'heure] du baptesme de nostre [petite-fille]. Que vous avés bien fait et bien raison de croire que [s'il ne luy] plaist de luy donner [qu'elle] ne l'eust esté à la messe [ ]. Quant l'on pense à cela [je vous] plains, ma chère Madame, [ ] de tous ceux quy congnaissant vostre piété et vostre zelle /2/. C'est ce quy me fait [ ] regardera en ces grandes [ ] peuvent espuisés et [...] vostre fils afin quy ce ne [] jeune et en lamentation [et ne] soit point à la mort [le deshonneur de] son nom et à vostre [famille] de quoy nous l'invoque[rons dans] nos larmes.

C'est ce que le Sr. de Teneuil que je [manday] sur ce triste sujet, [m'a proposé d'aller vous] trouver à Touars et [recevoir bien]tost de vos nouvelles [...]. Je loue Dieu d'apr[andre bientost de] meilleurs que je [supplie] qu'il vous la con[sole et] fortifye.

Vostre dernièr[e lettre ne] me dit rien de [vostre trist]esse que je vis [] d'avoir l'honneur [] et que de consolation /3/ de nostre fille et de nos chers petis enfans [] point sans saisissement >>> [Je suis] un peu en paine d'elle, de [savoir le] peux que vous me [mandés]. Vous avés bien fait [de m'] écrire. La savoir bien [remise] de ce changement, [pour] me consoler, veu les [bruits] que l'on fait courir d'elle [ycy et] me mander et qu'elle [veuille] me rassure, Dieu la veuille [fortifyer. Il] se servira de vous [pour la ] >>>ure.

A ce que l'on me [dit, elle] reviendra avec vous à Touars [] consolation et de ce qu'elle [] est toute la siene que d'avoir [receu] auprès de vous. Dieu la [dotera de] la constance et passiance [pour lui permettre de] vivre en l'espreuve où il la met.

Il y a longtemps [que je n'ay receu] de lettre de Madame [...] d'estre la première [à m'annoncer ceste] mauvaise nouvelle [] m'envoierés des lettres [] d'attendre que j'en aye [receu].

Mes deux fils se [portent bien, Dieu] mercy. J'eus hier des [nouvelles] de La Haye, l'ainé me tesmoigne un [regret] de nostre affliction [...] la lettre de M. de [...]. J'envoieray à la [bonne princesse] quy désire [de vos nouvelles]

Aussy je serois bien ayse que les lettres de ma fille, Charlotte, vous contente. Elle n'est pas reconnoissablee et semble qu'elle soit condanée à la mort. Elle sont bien de l'amertume de son âme. Il ne se peut estre plus touchée qu'elle.

[...] M. de La Mousaye sera [...]. Je luy écrirés bien interdite<sup>63</sup>. [Je vous] écris à la hâte. Adieu, ma très chère Madame [je suis vostre très humble servante et très] obéissante seur, toute à vous mon cher coeur.

§ § §

[Mandés-moy] vos nouvelles et sy j'auray [à vous dire] ce que je désire avec passion, Je ferés celuy de me ramener ma fille, [Henriette, comme je vous en] ay très humblement suplyer.

<sup>62</sup>Cette lettre très endommagée dut être rédigée par Elisabeth de Nassau à l'annonce de la conversion d'Henri de La Trémoille.

<sup>63</sup>Le marquis de la Moussaye dans sa lettre du 27 août 1628 à Charlotte-Brabantine de Nassau, l'informe de la réception d'une lettre de la duchesse de Bouillon qu'il lui fait porter par un gentilhomme. " Je vois par là Madame ", écrit-il, " combien sont grandes les obligations que je vous ay de ce que je rescoy une sy favorable response d'un lieu où je ne suis connu que par vostre bouche et ou toute la bonne opinion que l'on peut avoir de moy ne vient que du tesmoignage que vous en avés rendu.

J'espère Madame que vous montrérés autant de fermeté dans la bonne volonté que vous avés pour moy que vous enavés fait paroistre dans toutes les actions de vostre vie et que ne me voulant point obliger à demy que vous ferés résoudre à la première veue Madame de Bouillon à mettre une fin à ce que vous vous avés commencé.

Je croy que vous me ferés l'honneur de me mender quand je doy espérer vostre voyage de Sedan car c'est là où sont mes plus grandes espérances et en la croyance que j'ay que vous m'honorés de la qualité, Madame de vostre très humble et très obéissant serviteur " Archives nationales, 1 AP 436/2.



52

12 août 1628 - Sedan<sup>64</sup>

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, il y a déjà quelque jours que j'ai su l'horrible affliction dans laquelle vous a mise Monsieur votre fils, mais j'en suis si vivement touchée, que je puis dire avec vérité n'en avoir jamais senti une plus grande. Comment donc vous consoler, puisque j'ai tant besoin de l'être, mon coeur ? Certes, je ne le puis autrement qu'en versant mes larmes avec les vôtres, et vous disant que votre triste douleur me transperce le coeur de telle façon que je suis toute hors de moy ; aussy m'este vous chère comme un second moy mesme. Je souffre donc doublement, puisque avec vostre calvert j'ay aussy le mien ; je suis donc sy abatu, ma chère Madame, que je ne me puis relever. Ceste affliction est de toute autre nature que les autres, mais sy nous doit-elle mener à Dieu plus que pas une, et nous humilier sous sa main puissante, afin qu'il viene à nostre secours et à nostre aide. C'est aus grande engoisse qu'il doit estre /2/ invoqué ardamment, et aus necesités où il n' a remeide qu'en sa grande miséricorde ; il la déploira donc en ses grandes compassions quy ne se peuvent espuiser, et fera reconnaître à Monsieur votre fils son pêché pour le pleurer amèrement. C'est ce que nous avons à luy demander, en la clameur de nostre coeur, et nous assurer que tous les gens de bien en seront en oraison avec nous.

Le bras de Dieu n'est pas racourcy quy ne puisse sauver de ceste face obscure et noire. Il a fait ceste grâce à d'autres quy nous sont en exemple de consolation, ce quy nous doit faire espérer qu'il aura pitié de nous et ne permettra pas que ce soit à tousjours qu'il laisse dans cest aveuglement ce quy vous est sy cher, et que les soings que vous avés eu de le nourrir de ce lait d'intelligence sans fraude demeurent inutile ; mais il veut de nous des fruict de repentance et des prières en foy, quy sont de grande efficace devant luy. C'est à nous à luy bien demander /3/ cette grâce de les luy pouvoir faire telles quel luy soient agréable pour l'amour de son fils bien aymé, quy par un sy grand prix nous a acquis la vye éternelle et bien heureuse. Les sources des compassions du Seigneur ne se tarissent point : il y a pardon par divers luy afin qu'il soit craint. Son oreille n'est point étoupée quy ne puisse ouir, ny son bras racourcy quy ne délivrer : les richesses si conpréansible de son infinye miséricorde viendra à nostre secours. Sy nous nous retournons à luy comme il faut, il retirera du naufrage celui qui nous fait jetter tant de larmes ; il ne faut que un mot de luy pour resusiter les morts, pour rendre la tempeste calme et un regart seulement quy guérira nostre tournent sy vostre âme se pâme de grand désir de servir et suivre Nostre Seigneur. Ne cessons point de le prier quy nous soit propice et favorable et qu'à ce grand besoing nous l'experimentions Dieu envers nous plain de bonté comme il nous l'a sy souvent fait sentir.

Ma très chère Madame, je suis dans un grand trouble, et tel que /4/ je ne le puis dire, quant je me représente ce que vous souffrés, l'espreuve où Dieu met nostre chère fille, que je m'assure que n'aurés pas abandonée sy Dieu l'a bien affermie, comme vous m'avés mandé. Toute mon espérance est en vous quy n'oubliés rien, je le say, pour aydé à la fortifier contre de sy pressantes tantations. Mon coeur, Dieu vous apelle à montrer vostre zéle et piété si grande et la randre en édification à toutes ces Eglises au triste sujet quy nous met dans les pleurs. Je croy que ce vous seroit une grande consolation d'avoir un de nos chers petis-enfans auprès de vous. Quant je pense à eux, le coeur me fent, aussy me représentant que l'on les voudra faire servir l'idole au lieu du Dieu vivant et vray. Et eux quy avoient été batisez en son Eglise, quy avoient la marque de ses enfans et leur voir celle de la Beste ! Mon coeur, je suis toute hors de moy ! /4/ Le Seigneur veuille venir à nostre ayde !

Je vous envoie le Sr. de Teneuil, pour vous tesmoigner quels sont mes resentimens, mes craintes, mes désirs et l'amertume de mon âme. Vous luy donnerés vos bons avis, sy vous plaist et vos commendemens. Vous pouvés vous confier en luy, vous savés comme je m'y fye. Il vous dira le doeuil général d'ycy et les excelens prêches de nos pasteurs et mes souhaits d'avoir l'honneur de vous voir. Je

<sup>64</sup> Cette lettre a été transcrite par Paul MARCHEGAY, *Lettres d'Elisabeth de Nassau, duchesse de Bouillon à sa sœur Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de La Trémoille de 1595 à 1628*, op. cit., p. 122-124.

me promets que vous me ferés celuy de me mener ma fille Henriette : pleust à Dieu que nostre chère fille peut aussy faire le voyage et que nos chers petis enfans en fussent ! O que j'ay de douleur en pensant à vous, mon coeur, et à eux ! Je suis toute hors de moy, et tellement en pleur et soupirs qu'il me faut finir, car vous m'este plus chère que la vye mille fois, mon coeur. Dieu me la conserve pour vous randre très humble service, mais sy est-ce que la mort me sera bien agréable puisqu'en ce monde il y faut voir des changemens si déplorables. Dieu nous donne d'y en voir un qui nous fasse glorifier à jamais son grand nom en déployant sa grande miséricorde sur celuy qui nous met en sy grande affliction ! Adieu ma chère Madame ; je suis vostre très humble seur et très obéissante et très fidelle servante, et la seray jusqu'au tombeau.

A Sedan, ce 12 d'aoust 1628.

Archives nationales, 1 AP 336/ 423

53

15 août 1628<sup>65</sup>

à Mme de La Trémoille

Ma Chère Madame, depuis vous avoir fait ma grande lettre j'ay receu la vostre qui m'a bien remis dans les larmes et saysie d'une émotion quy ne se peut représenter. Hélas ! Que vostre douleur est juste mon coeur et qu'il m'est ayse de de me la imaginer par celle que j'ay ressentie quy a renouvelé toute les fois que je me représente ce déplorable changement, ce que je fais mille fois le jour. Vous m'y desmandés de la consolation ; j'en suis sy dépourvue pour moy que je suis très mal inspirée à vous en donner, car je n'en puis presque recevoir.

J'ay dit à quelque uns de nos ministres de vous écrire et satisfaire à vostre désir<sup>66</sup>. Sy /2/ pour bien ressentir vostre affliction et vous plaindre il y sont plus propre, assurément vous serés soulagée, car il en ont le coeur outré ; et sachant vostre piété et quels ont esté vos soings, il ont une compassion de vostre douleur quy les font gémir et invoquer Dieu à vostre aide, afin qu'il vous fortyfie et qu'au lieu de son couroux il vous fasse sentir ses grandes miséricordes, qu'il déploye en mille génération à ceux quy l'ayment et garde ces commandemens. Vous este de ce nombre par sa grâce, et qui vous humilierés sous sa main puissante et le servirés en crainte et entièrement. Il aura donc pitié de vos justes clameurs puisque c'est pour le /3/ deshonneur de son grand nom, et vous redonnera joye et liesse en relevant celuy quy est tombé et quy vous abat aux pieds de sa divine majesté, pour luy demander d'un coeur contrit et avec pénitance, la vye spirituelle pour celuy à quy vous l'avés donné temporelle. Je me joins avec vous, mon coeur, et toute l'Eglise d'ycy quy sera persévérante en prières afin qu'il plaise à Dieu regarder l'amertume de vostre âme en ces grandes compassion, et la miène aussy quy est afligée jusque à la mort.

Vous me donnés toutefois une grande consolation, ma chère Madame, en m'assurant de la bonne résolution de nostre chère fille et de sa piété. Hélas ! qu'elle est heureuse de vous avoir près d'elle. Elle le /4/ reconnoist bien et en loue Dieu, à ce qu'elle me mande, et qu'elle vous suivra à Touars bientost et viendra avec vous ycy, sy luy est possible. Que ce me seroit une puissante consolation que d'avoir l'honneur de vous voir, et elle aussy ! Fortifiés là en ceste bonne résolution, afin que toute en semble nous nous consolions au Seigneur. Mon coeur, au nom de Dieu, venés donc ycy ! Vous me demandés mes conseils, je demande les vostres : vous savés combien ils me sont chers. Le Sr. de Teneuil les va recevoir, et vos commendemens, et vous tesmoigner quel est mon resentment que je ne puis exprimer que par larmes ; et c'est avec larmes que je vous demande d'avoir soins de vostre santé, quy ne peust qu'estre bien esbranlée. Dieu la fortyfie par sa bonté, comme l'en supplye de tout son coeur vostre très humble servante et très obéissante seur toute à vous. C'est

§ § §

A Sedan, ce 15e août 1628.

Archives nationales, 1 AP 336/424

<sup>65</sup>Cette lettre est la dernière transcrite par Paul MARCHEGAY, *Lettres d'Elisabeth de Nassau, duchesse de Bouillon à sa sœur Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de La Trémoille de 1595 à 1628*, op. cit., p. 124-126.

<sup>66</sup>Paul Marchegay fait état de lettres de Pierre Dumoulin de Sedan du 15 août 1628, de André Rivet de Leyde du 2 octobre et de Mestrezat de Paris du 6 décembre;

28 août 1628 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma Chère Madame, je trouve que je vous dis bien peu de chose auprès de ce que je devrois sur un sujet ou vous avés tant de besoins de consolation, car au lieu de vous en donner, ma douleur me transporte à vous parler de la grandeur de ceste cheute, comme sy elle estoit mortelle et sans aucune ressource et Dieu la peut faire tourner à sa gloire et auré joye, rapellant à sa in>>>> euse lumière, celuy quy s'est jetté dans les ténèbres ; et cela arivant, ce sera pour les avoir en plus grande détestation et vous cheminer en plus grande crainte et péniblement devant la fasse de nostre Dieu quy l'aura retiré de ceste fosse obscure et roide. Il ne sera que ceste brebis égarée que le Seigneur ira chercher pour la remettre en son troupeau et la garder en son sein. Les compassions de nostre Dieu ne se peuvent espuiser. Il y a par devers luy ces abandament excelente richesse de sa grâce, et ce trésor incompréansible de ses miséricordes d'où soudra le remeide à nos maux la délivrance à nos misères /2/ et la guérison de ceste grande playe faite en son Eglise et en nostre maison quy est la >>>>>> de tous les gens de bien quy en feroient monter leur clameur jusque au ciel et vos suplications faite en l'amertume de vostr coeur sy désolé en apre>>>> sen doute des bénédictions car vous ne >>>>> point vostre Dieu quy ne vous ait bény. Comme fit Jacob vous le prier pour un Joseph quy est vendu, mais par la bonté de Dieu il sera des rachetés quy ne périront point. Il sera ce Lazare bien aymé que Dieu résucitera et vous ceste bonne Marye quy ne douterés point de sa puissance et quy aurés tout vostre recours à luy des lieux profons d'ennuy où vous vous trouverés. Ne vous laissés donc vous abatre mon coeur, il y a du beaume en Galaad pour les coeurs les plus froisés c'est auprès des âmes désolées que le Seigneur volontiers se tient. Il serrera vos larmes amères dans ses barils et après s'estre longuement encore servy de vous en ce monde il vous receuillera en sa grande gloire avec >>>>> donc pas sujet de vous consoler >>>> vous pouroit représenter /3/ mille biens qu'il vous a faits, mais je say bien que vous les avés bien en la mémoire et que les grans bénéfices de nostre Dieu sont tousjours devant vos yeux.

Humilions nous bien, sous sa main bonne et puissante et il nous exsautera, car il y a pardon par devers luy afin qu'il soit craint. Je le suplye pour vous mon coeur, de toute mes affections. Priés le aussy pour moy, quy tachant de vous consoler ne laisse d'estre en grande amertune et toute la consolation que j'ay en ceste affliction, vient de vous ma chère Madame, car c'est de l'assurance que vous me donnés des bonnes résolutions de nostre chère fille à persévérer à servir Dieu. Je le suplye de luy en faire la grâce. Elle a ce malheur quy court de méchans bruict d'elle quy me n'aute jusque au coaur. Il faut qu'elle prene soing de faire des actions quy les en >>>>>> que vos bons conseils luy sont nécessaire et qu'elle me fait de plaisir de me tesmoigner que tout son contantement est d'estre auoprs de vous quy luy avés fait bien de l'honneur et du bien à ses couches et qu'elle a esté heuresue de vous y avoir mon coeur, Dieu vous y a bien conduit ne la quités pas à ce besoing /4/ mais pensés à la mener ycy ma chère Madame,

J'atens bien inpaciamment le Sr. de Teneuil pour savoir ce que je dois espérer et Dieu me donne pas sa sainte grâce ce sujet de joye que d'avoir l'honneur de vous voir mon coeur, vous m'anvoiés des lettres de Monsieur vostre fils mais vous ne me dite point sy vous luy faite réponse et ce que vous luy pouvs dire pardonnés moy sy je vous dis que je voudrois bien là voir vous ne me dite aussy rien de son retour. Je loue Dieu que les bruict de la révolt de force personne de sa suite ne se trouve pas vraie. Dieu les fortifie tous par sa bonté.

J'eus hier des lettres de La Haye de mon fils de Turene du 22e de ce mois, mais pas de mon fils, l'on ne m'en donne point d'autre raison sinon qu'il estoit revenu trop tart de la Court de ce país là. Je m'estonne qu'il a manqué à m'écrire et mesme me pouvant dire des nouvelles de Madame vostre fille, car M. de Châteauneuf venoit d'ariver et personne ne m'en dit rien et me remettent sur luy quy l'avoit entretenu. Je m'estonne aussy de n'avoir eu de lettre de Madame vostre fille pour vous envoier. Il faut qui se soit rancontré quelque autre occasion que par ycy.

J'oseray bien vous dire /5/ aussy que je m'atendois bien d'en avoir pour moy quy croy que l'on a oublyé de me les envoier. Je ne laisseray pas de luy écrire demain sur le triste sujet de ce changement

>>>>> dont je ne luy ay pas encore parlé quy la >>>>>>>>>> Je m'assure veu sa piété Dieu la vueille consoler.

J'ay appris l'arivée de mon beau-fils, Monsieur le marquis de Duras, à La Haye. Il n'>>>> et pas mon fils. Il a fait son voïage heureusement, Dieu mercy. Je n'aprens nule nouvelle de ce país là sy en désiroie bien savoir tout ce que l'on me mande c'est que Monsieur vostre fils quy est là a fait l'honneur à mon fils de le venir voir. On me dit que cela, et je voy bien par la vostre mon coeur, que l'on vous dit bien d'autre chose, dont je suis bien marye, car je n'ay pas un plus grand soing que de recommander de bien vivre et de bien faire reconnoistre ce quy est de mon intension au Sr. de Vassinhac, à quy j'avois dit mesme de faire amityé avec M. de Châteauneuf, afin que ceste liberté peut servir. Au reste le voila de retour, j'en écriray encore et comme ayment ma très chère seur plus que ma vye que j'estimerois bien heureusement renplye à son service très humble. Adieu mon cher coeur, sur ceste vérité et que je suis de toute mes affections vostre très humble servante et obéissante seur, toute à vous mon cœur. C'est

\$ § \$

A Sedan de 28e aoust 1628.

Archives nationales, 1 AP 336/425

55

25 septembre 1628

à Mme de La Trémoille

Ma Chère Madame, vous me faite beaucoup d'honneur d'avoir eu sy agréable le petit devoir que je vous ay rendu par le Sr. de Teneuil et de l'avoir receu en consolation, sy me trouve je bien incapable de vous en donner, en ayant tant de besoing pour moy, de quy la douleur se renouvelle tout les fois que ce triste objet se présente devant mes yeux. Ce quy arive fort souvent, car ce sont mes plus ordinaires pensées que ceste affliction quy est un coup à la vérité dont il n'y a nul moyen de se relever que par la grande miséricorde de Dieu; Il la faut songneusement inplorer à nostre secours afin que son bras puissant nous soulage, arachant du feu celuy quy s'y est jetté et quy nous fait espandre tant de larmes et Dieu luy fasse la grâce que les sienes puissent estre sy amères qu'elles obtiennent /2/ le pardon d'un sy grand pêché et que les nostre soient espandue avec une sy serieuse repantance de nos fautes et sy grandes dé>>>>> de la siene qu'elle puisse atirer la bééndiction de Dieu et sur luy et sur toute nos familles des grandes compassions de l'Eternel. L'on sen peut tout promettre sy nous avons un coeur droit devant luy et duquel nous puissions faire monter nos cris et suplications en sa présence, mais n'ayant force que celle qu'il nous donne inplorons sa grâce en nostre grande foiblesse et luy disois : *“ Seigneur sans toy je ne puis rien, mais je ouis tout en toy quy me fortifye et quy me fera tellement experimenter ta bonté que non seulement je suivray tes sentiers, mais les voiray reprendre à ceux quy s'en sont détournés, ainsy soit-il par la grande miséricorde ”* ; et que nous nous puissions bientost consoler ensemble ensemble, ma très chère Madame et que vous puissiez lever les difficultés quy s'y présente.

Le Sr. de Teneuil a bien rabatu de /3/ ma joye quant il me les a dite, mais il me laisse de l'espérance que vous les pourés surmonter et Dieu le vueille et que vos premières lettres me aprendre ceste bonne nouvelle et que nostre chère fille aye optenu la permission de Monsieur son mary pour venir ycy me mener sa seur Henriette, que je désire fort.

Le Sr. de Teneuil m'a dit ce qu'il vous a pleu luy dire sur son sujet. J'atendray à me résoudre là dessus que j'ay l'honneur de vous voir ; et cependant vous devés bien coire que je ne me randray pas difficile à ce que vous trouverés raisonnable.

Mais, ma chère Madame, l'on me dit ceste maison fort aférée et quy doit plus de cent mille livre et bien moins de biens que je ne croiois. Je désirerois que l'on s'informa bien de tout cela. J'en dis un mot à nostre fille quy doit prandre soing de s'en bien enquérir et m'envoier un moratoire de ce qu'est afermé son bien et je prans la liberté de vous suplier très humblement d'en savoir aussy la vérité.

Pour l'avis qu'il vous plaît me demander touchant Monsieur vostre fils, je trouve qu'avec /4/ beaucoup de raison vous ne le nommés plus cher. Il faut, ce me semble, que ces déportemens vous obligent à luy redoner ce nom devant que de recommenser et qu'il vous donne nostre cher petit-fils, le plus petit, qui vous sera un sy grand divertissement. C'est bien là ma pensée et mon désir car l'on dit

qu'il est extrêmement joly. Hélas ! Que je ne pense pas à eux sans paines ce quy m'en essuye beaucoup cest de savoir mon coeur que vous portés sy bien. C'est un miracle que Dieu fait vous donnant de la santé ayant l'âme sy comblée d'amertune.

Je feray demain une dépaiche à Madame vostre fille pour luy mander bien de vos nouvelles. Elle m'avoit pryé d'écrire à Monsieur son frère pour ce quy luy a esté promis au mariage et qu'elle n'a point receu, mais en l'état où sont les choses je ne le pense pas à mon grand regret et quant je le pourois, je croy que mon intercession seroit inutile où vostre volonté et vostre désir ne sont pas suivis.

Le say bien la /4/ paine qu'il y a faire de l'argent mais certe en une occasion comme celle là il se faut mettre en soing de satisfaire à sa promesse en un país estrangé c'est se décrier que d'y manquer et cela ne peut estre que très mal pris. Je pensois bien que les vingt mille escus fussent donnés. L'on avoit pris qu'un an. Je voy bien que cela l'aflige fort et que sy elle n'avoit un extrêmement bon mary, qu'elle pouvoit en estre maltraitée. J'espère bien que nostre fille la servira en cela de tout son pouvoir et selle y manquoit. Elle me feroit grand déplaisir.

Ma chère Madame, le beau temps qu'il fait me fait bien penser à vos eaux et louer Dieu que le commencement que vous les avés beues el vous ont fait du bien. Je le suplye d'apprendre que cela continue.

Le Sr. de Teneuil m'a dit une chose quy m'a /5/ bien afligée touchant la chapelle et un autre qui me met bien en paine, c'est le doit de nostre fille. Ce quy m'en a dit m'a fait tent peur, mais sy il m'assure que le plus grand mal est passé, Dieu mercy. Il me tarde bien qu'elle sache écrire et que ses lettres puissent donner de bonnes inpression d'elle, quy a eu le malheur que l'on a espendu d'étrange bruiet d'elle. Ce quy m'est en grande amertune. Le moyen de m'en oter ces de venir vitement ycy. Dieu, me donne ce contentement et d'embracer ma très chère Madame que j'entrediendray plus longuement. Mais, j'ay ycy compagne : Monsieur le marquis de La Force<sup>67</sup>, quy s'en va en Holande avec permission du Roy. Il trouvera Monsieur nostre frère à La Haye, de retour de son voiage de Brabant. Il n'a pas esté en Flandre. L'on me mande, de là, la mort assurée du duc de Bouquingan<sup>68</sup>. Voilà que c'est que des honeur et splendeur au monde !

Le papier me faut; Adieu ma très chère Madme. Mon coeur, je suis toute à vous et vostre très servante et très obéissante seur.

A Sedan, ce 25e septembre 1628.

Archives nationales, 1 AP 336/426

56

3 octobre 1628 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma Chère Madame, sy ce n'estoit que vos eaux quy vous eussent obligé à me faire une sy petite lettre, je serois bien contante mes aprenant que vous avés eu un accès de fièvre avec un profont mal de dens, cela me met en extrême paine. L'on m'assure que vous vous portiés assés bien, mais pource que vous aviés tousjours beu vos eaux sans cest accident, cela me met en trance. Dieu pas sa grande bonté vous en préserve entièrement mon coeur; je désire cela autant pour vous que pour /2/ moy, quy vous chéry aussy plus que ma vye. Vous este trop parfaitemant bonne ma chère Madame, de trouver mes lettres tant à vostre gré, sy ne vous y dis je rien quy aproche de mes >>> resentimens, en me représentant vostre douleur que je puis dire avec verité estre un dart quy eme transperce le coeur. Dieu vous y vueille consoler et nous rassembler pour luy adresser vos voeux ensemble, mais c'est de quoy l'on ne me dit rien, que de vostre venue et de celle de nostre chère fille quy laissera perdre tout le beau temps.

---

<sup>67</sup> Armand Nompard de Caumont (1594-1675), marquis de La Force, fils aîné du maréchal de La Force, était alors maréchal de camp. Sa fille, Charlotte, épousa Turenne.

<sup>68</sup> Le duc de Buckingham a été assassiné le 23 août 1628 à Portsmouth par le lieutenant John Felton.

Je suis en crainte de son voyage de Taillebourg, ayant appris que le Roy y va souvent /3/ et j'avois peur qu'elle s'y trouva. Dieu la veuille bien fortifier. Je désire fort de ravoir ma fille Henriette. Elle m'a tousjours promis de me la ramener.

L'on me mande d'Overgne que l'on veut loger des gens de guere dans nos terres et que je fasse une dépeuchee à la Court. Cela me fait vous écrire fort à la hâte mon coeur l'on n'oït parler que de maux et de chose pitoïable. Dieu veux exercer son Eglise et voir ceux quy sont de mise.

M. Rambour nous fit hier un excelent prêche sur ce texte : “ *Mon reigne n'est point de ce monde* ”. Qu'il vous eust consolé. Nous fimes la Cène et par la sainte grâce de Dieu je puis dire /4/ qu'il éleva bien mon esprit au ciel, mais hélas ! Il penche bientost contre terre. C'est en ceste grande foiblesse qu'il faut suplier dieu quy nous fortifye et viene à nostre ayde comme de nous mesme, nous ne pouvons mais tout en lieu.

J'eus hier des lettres de mon fils du 24e de l'autre mois. Il s'en alloit à Utrech. Il me mande que Madame nostre belle-seur croit acoucher dans quinze jours. La roine de Bohême est à Renes à la chasse. Mes enfans iront l'y trouver. C'est tout ce que je vous diray, mon coeur, vous suppliant me faire l'honneur de me mander en quel disposition nostre fille se maintient. J'espère que vous ayderés bien à la fortyfier. Je ne pense qu'à cela ma très chère Madame. C'est vostre très humble servante et très obéissante seur, toute à vous.

\$

A Sedan, ce 3e octobre 1628.

Archives nationales, 1 AP 336/427

57

9 octobre 1628 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma Chère Madame, je ne reçoÿ jamais de vos lettres sans un extrême contentement, mais imparfaitement quant j'ay esté en paine de vostre santé comme m'y avoit mis vostre précédente vous m'y disiés aussy que vous aviés eu un accès de fièvre de vingt-quatre heure. Dieu soit loué et bénu que vous avés achevé de boire vos eaux et que nostre chère fille vous a randu ses soing agréable. C'est ce qe je désire avec un grande passion et la moindre préantion que j'aye du contraire, inquiète fort mon esprit quy travaille bien en l'atente de la résolution que vous prandrés pour vostre voiage en ce lieu.

Je ne voye pas s'écouler tant /2/ de temps sans m'alarmer fort après le retour du Sr. de Teneuil. Je m'estois promis que les premières nouvelles que j'aurois de vous mon coeur, seroit une assurance de ce que vous feriés et je voy tout remis après que nostre chère dille aura veu Monsieur vostre fils et le temps incertain qu'elle ira et son doit quy ne se guérit point tout cela me toutrmente fort et n'avoir point de ses lettres.

Ma fille Charlotte est bien glorieuse de ce que les sienes vous contante, Dieu luy fait la grâce d'estre bien touchée de son amour. Tout son plaisir c'est bien aprendre sa volonté. Elle say des épîtres toute /3/ par coeur et je croy que pour des lettres d'un stille bien crétien qu'elle ne sera surpassé de guère de personne. Elle me l'a sy bien caché que depuis peu j'ay seu seulement qu'elle avoit ce don de Dieu, quy à la vérité n'est pas petit et de bien retenir les prêches, mais je me plains tousjours qu'elle garde tout cela pour elle et ne fait pas de part aus autres. Je luy dis bien que sy vous la voïés que vous la reprocherés bien. Vous luy faite trop d'honneur de le désirer.

Nous fimes hier encore la Cène M. Demarets prêcha le matin et M. Rambour donna sa place l'après dîner, ayant assisté toute la nuict le pauvre lieutenant quy mourut au matin<sup>69</sup>. C'est grand damage, il estoit fort homme de bien /4/ et fort capable. Le public le regrette infiniment et moy aussy quy me trouveray bien empaîché à bien remplir ceste place. Il est mort de la fièvre. C'est un avertissement pour moy, quy ay une sy grande pesenteur sur les reins depuis quelque jours, que je n'y say rien souffrir. Je ne lasse plus mon corps. Il y a de la foiblesse aussy, car je ne me peu plus

---

<sup>69</sup> Jérémie Gommiret, lieutenant au bailliage de Sedan, fut inhumé le 8 octobre 1628 à l'âge de 59 ans.

promener, dès que j'ay un petit esté, il me faut assoir, mes l'eptant je ne sens point de mal, Dieu mercy,

Je ne say sy vous ne sauriés point quelque bon remeide pour moy. Je crains tant d'en faire quy ocmente mon mal que je ne fais rien du tout /5/ et je sens que tous les jours il ocmente. Je tiens que quelque humeur y tombe quy sèment en me promenant; Dieu mercy, pour mes grandes douleurs de ma colique, je ne m'en resens plus mais, je crains que le sable ne s'amasse dans mes reins y sentant ceste pesenteur.

Mon coeur, me semble que je me soulage en vous disant mon mal, quoy que l'écriture commence à m'ettre bien contraire. C'est pourquoy je ne prans que du petit papier et que j'ay beaucoup à écrire.

Mes enfans sont à la chasse à Renes avec le roi et la roine de Bohême. J'en eus hier des lettres de mon fils de Turenne, mais je n'aprens rien sinon que l'on me mande que le roy /6/ d'Angleterre n'a guère regretté le duc de Bouquingan<sup>70</sup>. le bruiet a couru de sa mort depuis quelque jours et disoit-on de la petite vérolle, mais puisqu'on ne se dit point en Holande cela n'est point.

Je n'ay rien seu de Madame vostre fille, depuis les lettres que m'envoya M. de Châteauneuf. J'auray soing des lettres que vous m'envoiés pour elle. C'est tout ce que je vous diray mon coeur, et que je suis toute à vous et vostre très humble et très fidelle servante et très obéissante seur quy pense à vous continuellement. C'est ma chère Madame.

§ § § § §

A Sedan, ce 9e octobre 1628.

Archives nationales, 1 AP 336/428

58

16 octobre 1628 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma Chère Madame, je vous voy enserée des deux côtes et Dieu say comme je vous plains et comme je vous plains et comme l'amertune de vostre âme oppressée se présente devant moi et me transperce le coeur. Tout ce que je puis en ceste engoisse, c'est de l'eslever avec mes mains au ciel afin que le secours nécessaire à vos maux vous soit donné et que les compassions du Seigneur nous preinent hâtivement, car nous ne savons plus que faire sinon regarder à luy quy a les isues et de le vye et de la mort entre ses mains, sy bonnes et paternelles, qu'il ne nous envoie rien quy ne fusse tourner à nostre bien /2/, car ceuse quy aiment et craignent Dieu ne sont jamais confus, mais ont une vive espérance quy leur fait dire que les légères afflictions de ce monde quy ne font produit en nous un poix de gloire merveilleusement excelent et croire que nous en jouirons un jour la haut au ciel cela nous oblige bien à mépriser toute les choses de ce monde, mais à quy dy je cecy, à vous, ma chère Madame, quy m'en feriés des leçons et de quy la piété est un exemple de grand édification et très digne d'imitation. Mais quy trouve bon, cependant, que je vous parle selon mon coeur quy prant tant de part à tout ce quy vous touche, que vous me /3/ tesmoignés avoir agréable mes chétives consolations, que je ne vous puis donner qu'en vous en demandant, tant j'en ay aussy besoing pour moy, quy me représente bien mon coeur, que la résolution de Monsieur vostre jeune fils, vous a bien estonnée, surprise et afligée. Le changement de Monsieur son frère l'y a porté, que je croy, je ne vous l'avois osé mander, aymant mieux que vous ayés appris ceste nouvelle par d'autres que par moy, quy vous diray, puisque vous m'avés envoyé cople de vostre lettre, que je n'y eusse pas voulu mettre l'intérêt de Dieu, c'estoit assés d'y parler de celui du Roy, cela ne sera nulement bien pris. Je voy bien que vous avés suivy le mouvement d'autrui, mais /4/ je m'estone que celui de quy vous avés voulu estre aydé l'est eu tel. Il est bon de plaire à nos supérieur, mais tousjours jusque à la conciance et je croy quy se pouroit tesmoigner vostre grand déplaisir avec toute sorte de sumitions sans aller sy avant pardonnés moy sy je vous parle avec tant de liberté vous me l'avés tousjours permis et ordonnée, mon coeur, cest pourquoy j'en use.

Je receu hier des lettres de Madame vostre fille du 2e de l'autre mois, à leur style. Elle me dit sa grande affliction de la cheute de Monsieur son frère, à présente devant elle quy l'efraye et transis toute.

<sup>70</sup>Cité par Suzanne d'Huart, *Lettres de Turenne*, op. cit., p. 74, note 1.

Elle me mande la mort du duc de Bouquigun et qu'elle n'a point veu Monsieur son jeune frère /5/, quy ariva trop proche du portement de la flote pour pouvoir prendre le loisir de l'aller voir, mais je croy ma chère Madame, qu'elle ne manque pas par autre voye que par icy, à vous mander particulièrement de ses nouvelles quy sont fort bonnes, Dieu mercy. Mlle de La Mazure mande que l'on a opignon qu'elle devient grosse. cela ne vous est pas aussy celé.

Je continue a estre bien enpaiché du mal de doit de nostre chère fille. Je suis bien marye qu'elle m'ait écrit puisqu'elle ne le peut sans douleur. Les petis maux négligés devient bien grans. Elle me lande que l'on la doit seigner quy me fait croire son mal bien grand et je m'en alarme bien fort. Dieu vueille que je ne demande guère /5/ en ma paine où je suis quy certe est bien grande.

Je commence aussy bien à désespérer de vous voir cest otonne puisque vous laissés perdre le beau temps et qu'elle n'avoit point encore veu Monsieur son mary. J'en soupire bien fort car je désirois cest honneur et contantement avec passion.

L'on me mande de bonnes nouvelles du Païs-Bas. C'est que la flote des Indes occidentale a faite une prise de sept navires d'Espagne des Indes chargés de la valeur de plus de quatre millions de livre. L'on me mande que jamais Messieurs les Estas n'ont fait une telle prise. Monsieur nostre frère y aura un grand droit. Je voudrois que cela luy fit venir l'envye de nous donner ce quy nous aparient pour nostre partage. M. Maurice ne m'en a rien mandé c coup-cy. Je crains bien que c'est /7/ arbitrage ne soit pas de grand avantage pour nous.

Je ne say sy je vous ay mandé que noste bonne princesse m'avoit écrit que Monsieur son fils a quelque envye de voïager en France, me semble que la saison n'y est guère propre. je luy ay mandé.

Hier le fils de Mlle Osane ariva, quy dit que l'on est bien crain à Paris, et que sans le bon ordre que donne la Roine, mère du Roy, l'on y auroit déjà veu bien du mal. L'on y atendoit les nouvelles de ce que feront le fort des Englois quy auroit eu déjà quelque désavantage. Le passé fait croire qu'il sera inutile come les autres.

Parmy tout cela, il dit que l'on parle de paix quy seroit bien un bon effet que celuy la. Dieu nous la donne bonne et de longue durée. C'est ce que nous avons bien a luy demander de tout nostre coeur et quy luy plaise rapeller des ténèbres à sa merveilleuse lumière ce quy nous est sy cher et quy nous a mis dans une sy violente douleur.

Je ne m'en puis >>>>oir. Je me représente bien la vostre, mon coeur, quy ocmente encore la miene. Dieu vueille venir à nostre ayde et nous donner de voir une sainte pres>>>>>>>> à nostre chère fille à quy j'envoye une bonne lette. C'est un petit tart, mes il ne faut pas laisser de bien recevoir cest bonne volonté. Le papier me faut. Adieu ma très chère Madame, Je suis vostre très humble servante et obéissante seur,toute à vous mon coeur. C'est

\$ \$ \$

A Sedan, ce 16e octobre 1628.

Archives nationales, 1 AP 336/429

59

31 octobre 1628 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma Chère Madame, ce n'est pas pour estre sans paine que voicy la seconde fois que le coche ne m'apporte point de vos lettres. Il y a huit jours que le Sr. de Chandor en envoïoit de vous pour Madame vostre fille auxquelles j'ay déjà donné adresse. J'ay opignon qu'il y en avoit pour moy, mais qu'elles ont esté égarée.

Je ne say que me représenter pour amoindrir ma paine et mesme voïant que sur ce traité de paix vous avés tant de sujet d'estre /2/ soulagée de vos apréantions quy m'acabloient quant j'y pensois. Je ne say donc que me figurer de n'avoit point de lettres de ma très chère Madame, à quy j'écris en très grande hâte, car le coche n'ariva qu'hier a porte fermée, et je ne puis plus écrire le soir en fasson du monde.

Je me suis purgée l'autre semaine et m'en trouve assés bien, Dieu mercy, mais ma médecine quoy que toute semblable au autres que j'avoy prise, me tourmenta fort. Elle me donna la mère ce qu'elle n'avoit /3/ jamais fait et force tranchées que je n'avois pas acoutumé d'avoir aussy. Je prans le matin du salleprenelle et il se faut promener et au lieu de cela, j'écris quy n'est pas pour entrer profit,



mais c'est aussy bien à la hâte, mon coeur, à quy il faut que je dye que l'on nous parle sy diversement du traité de paix, que je ne say qu'en dire, Dieu vueille que tous les gens de bien ayent sujet de s'en jouir et manifester la bonté de Dieu et reconnoistre celle de nostre Roy.

Vous quy este proche des lieux où elle se fait, mander nous /4/ en des nouvelles. Mon coeur, l'on mande de Paris que Monsieur vostre fils a esté fort malade. Je ne sais sy cela se trouvera vray. Dieu vueille que ceste maladye luy serve a reconnoistre son pêché et à luy en donner une sérieuse repentance quy puisse essuier nos larmes. Je suis en paine de nostre fille de son doit.

Adieu ma très chère Madame. Vous pouvés tout sur vostre très humble et obéissante seur et servante. C'est

\$ \$

A Sedan, ce dernier octobre 1628.

Archives nationales, 1 AP 336/430

60

31 octobre 1628 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma Chère Madame, depuis mon autre lettre écrite, le secrétaire de Madame la princesse de Conty quy m'a veue par son commandement m'a donné un paquet du Sr. de Rosemon, dans lequel j'y ay trouvé vos lettres du 16e de ce mois quy me mete bien en paine de Monsieur vostre fils et du doit de nostre chère fille. j'ay esté tellement transy en lisant la lettre du Sr. Rosemont quy me mande qu'elle a de sy horrible douleur qu'elle en desepère quelque fois et que l'on croit qu'il en tombera des os. cela m'a tellement efrayé mon coeur, que j'en suis toute interdite.

J'envoye ce laquais /2/ pour aprendre de ses nouvelles et celles que vous aurés aussy eue de Monsieur vostre fils s'il eust esté en lieu où vous l'ussiez peu aller voir je vous y eusse bien souhaitté, car en l'état où il a esté vous eussiez bien recongnu ses sentimens. Dieu par sa sainte grâce les luy donne d'une vraye et vive repentance et luy fasse miséricorde vous avés bien desaflictions toute à la fois mon coeur que je vous plains et pry Dieu de les converir toute en joye et nous donner une bonne paix. Vous m'en pourés dire des nouvelles au retour de ce laquais /3/ et quant j'ay a espérer l'honneur de vous voir certe, ma très chère Madame, je le désire avec une grande passion.

Je n'ay pas l'esprit assez libre pour vous parler de Monsieur le marquis de La Mousaye. Je vous en diray seulement que je trouve en ce mémoire que l'on m'a envoyé, de quoy se contenter, mais je vous suplye que l'on s'en rende bien certain. Sy Dieu nous donne la paix, sera un bon moyen de penser à tout.

J'envoya une recette pour le doit de nostre chère fille quy a esté bien éprouvée et cet bien aysée. L'on en a guéry /4/ deux ou trois ycy, mais non fort prontement en dix ou douse jours, mais on y sent tout sondain de l'amandement, il est bien ayse; Dieu vueille qu'elle n'en aye plus de besoing mais de la fasson que l'on en escrit je crains bien qu'elle ne soit pas guérye de longtemps. Je m'estonne >>>>. Vous ne savés pas de nouvelles de Monsieur vostre jeune fils. Puisque l'on traite la paix, je croiois qu'il luy seroit aysé de là de vous en faire savoir. Dieu vous en donne de bonne, ma très chère Madame, et quy nous donne sujet de louer et bénir /5/ nostre bon Dieu quy nous aura délivré de tant de maux que nous méritons bien et encore davantage mais il say bien aussy que nous ne sommes rien sinon poudre et putréfaction, mais luy est le parfait des parfaits en bonté et sera >>>> envers nous comme un bon père. Sy nous le recherchons et luy obeissons, le Seigneur se montera de douce affection, commant n'attendre toute chose quy nous sont nécessaire de luy puisqu'il ne nous a point espargné son fils bien aymé, mais nous l'a donné afin que quy conque croit en luy ne périsse point, mais aye /5/ vye éternelle après une preuve d'une amour sy ineffable comant douter qu'il nous abandonne puisqu'il nous a donné le principal. Il nous refusera pas les accessoire sy nous le recherchons comme il faut. Il se fera trouver à nous à nostre grande joye et consolation et ainsy soit-il par sa sainte grâce.

Vous faite trop valoir mes lettres mon coeur, certe, je les croy bien indignes à la louange que vous leur donnés sy je vous pouvois dire quelque chose de bon, je me metterois à vous consoler, mais je suis sy abatue que je suis bien mal propre.

65

Il faut vous dire un peu des nouvelles de La Haye /6/. Le roy et le royne de Bohême sont de retour. Elle est dans son huitesme, mais cest ce qui la fait revenir. Madame nostre belle-seur croïoit acoucher il y a bien quinze jours. Elle se porte fort bien, Dieu mercy. Je n'apprens rien de nos affaires.

Adieu, ma très chère Madame, mes enfans se porte bien Dieu mercy. j'ay plus de sujet de vous faire excuse de ma lettre que vous de la vostre que j'ay trouvée très bien écrite. Adieu mon coeur, ma chère Madame, je suis toute à vous et vostre très humble servante et obéissante seur quy vous embrace mille fois.

\$ \$ \$

A Sedan, ce dernier octobre 1628.

Archives nationales, 1 AP 336/ 431

61

6 novembre 1628 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma Chère Madame, Je n'ay rien appris, après par le coche, ny de vous, ny de nostre chère fille, de fasson que je demeure en la très grande paine où l'on ma mise de son doit et en suis sy interdite que je ne say ce que je fais, sy je n'ay des nouvelles qu'au retout de mon laquais, je ne suis pas preste d'en savoir. Le temps me durera bien. Je vous assure, mon coeur, que je ne suis pas en petite amertune.

Ce que l'on ne nous mende de la paix ne me réjouit /2/ pas, car l'on n'en voit nuls efets. Je croïois qu'elle doneroit la liberté à Monsieur le comte de Roussy ; et Madame la comtesse de La Suze me mande qu'à son retour à Paris, elle a trouvé ce changement qu'elle n'a pas eu la permission de voir Monsieur le comte de La Suze, ni luy.

L'on me mende de Périgord que l'on a mis garnison dans Limeuil un exsengt des gardes avec trante homme. C'est ruiner la terre et cependant nous demeurons dans l'obéissance tout entière. Cela est bien dur de bien faire /3/ et d'estre mal traités. Cela ne durera pas, sy plaît à Dieu.

Je receus hier des lettres de mon fils de Turenne de Utrec. Son frère est à La Haye, de quy je 'en ay point eu. Il me mande, Madame, nostre belle-seur acouchée d'une fille fort heureusement<sup>71</sup> et que Monsieur vostre jeune fils est dans un vaisseau apellé le *Non Pareil*<sup>72</sup>. Je croy que vous n'aurés pas tant demeuré sans en savoir des nouvelles. Ce que je vous en dis, ma chère Madame, c'est pour vous faire voir que je m'en enquiers. Dieu vous les donne bonne et nous fasse la grâce qu'une bonne /4/ paix nous rassemble par sa sainte grâce.

Le Sr. Maurice ne nous mande rien de nos affaires; Je continue à sentir ma pesenteure de reins deux ou trois heur après ma purgation. Je m'en suis sentie soulagée, mais cela n'a guère duré. Nous ne somes jamais sans maux en ce monde. C'est pour nous faire mieux penser à cest vye bien heureuse où il n'y en a point. Mais toute sorte de biens où nous devons aspirer et Dieu nous en fasse la grâce. Adieu ma bien chère Madame, je vous fais ce mot à la hâte. C'est vostre très obéissante seur et très humble servante, mon cher coeur. C'est

\$ \$ \$ \$ \$

A Sedan ce 6e novembre 1628.

Archives nationales, 1 AP 336/432

62

14 novembre 1628 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma Chère Madame, je ne prans que du petit papier bien que j'aye eu l'honneur de recevoir hier deux de vos lettres du 25e et 28e de l'autre mois, mais je suis sy interdite de ce que l'on ne parle plus de paix, après avoir connu un sy grand bruiet et que je n'ay pas l'esprit de vous faire un grand discours,

<sup>71</sup> Henriette-Amélie d'Orange-Nassau (1628-1628), troisième enfant de Frédéric-Henri d'Orange-Nassau et d'Amalia de Solms-Braunfels.

<sup>72</sup>Cité par Suzanne d'Huart, *Lettres de Turenne*, op. cit., p. 74, note 1.

je l'ay trop abatue. Dieu le relèvera, sy luy plaît, en nous donnant mieux que nous ne méritons. Hélas ! Que je ne luy demande pas comme il faut.

Vous faite bien un trop favorable jugement /2/ de moy quy souhaite souvent de pouvoir avoir vostre zelle et ardeur à le prier et je n'ay qu'infirmié et foiblesse et très grand sujet de m'en afliger. Car je ne suis pas ce que vous croiés, mais Dieu y supvindra par sa bonté. Il y a pardon par devers luy pour ceux quy le craignent.

Le coche m'a tant aporté de mauvaise nouvelles que sans ce que vous me dite, mon coeur, que vous n'este plus en paine de Monsieur vostre fils et que le mal de doit de nostre chère fille est mieux, je ne say ce que j'eusse fait. Je vous suplye, ma très chère Madame, empaichés la d'écrire /3/ jusque à ce qu'elle soit du tout hors des mains des chirurgiens. Elle se pert de négliger ce mal quy peut luy apporter des accidens étrange en lieu de recevoir plaisir de recevoir de ses lettres, elle m'afligent voiant que cela ocmente son mal. J'espère que sy elle se sert de ceste recette qu'elle s'en trouvera extrêmement bien le remeide est ayse et Dieu vueille que mon laquais me raporte de bonnes nouvelles et qu'elle aye eu permission de Monsieur son mary de me venir voir. Mon coeur, il faut bien s'il y a moyen qu'elle aye l'honneur de faire le voyage avec vous.

Hélas ! Je n'aye joye que quant je me représente que je jouiray /4/ de ce contentement Dieu me le vueille donner par sa grâce. Je vous ay déjà mandé comme l'on a mis garnison à Limeuil et Lanquais<sup>73</sup>. Estre traitée comme cela et ne respirer qu'obéissance ! Cela aflige bien ! L'on me mande la mort de Monsieur le premier président de Bellièvre, de la chambre de l'Edit. Et sy me faut aller à Paris, jugés comme tout cela trouble mon repos. Dieu y pourvoira par sa bonté sy on ne regardoit à ce secours là, que seroise que de nous, quy avons bien engoisse au monde, mais vous es>>> nous dit aussy que nous ayons bon courage qu'il la voier. Je finis tout court ma très chère Madame. Je suis toute à vous et vostre très humble servante et obéissante seur.

\$ \$ \$

A Sedan, ce 14e noble 1628.

J'eus hier des lettres de mon fils du 7<sup>e</sup> de ce mois quy me mande que Madame nostre belle-seur se porte fort bien de sa couche. Je vous envoie cople de la lettre du Sr. Maurice. Il m'en pry. Les affaires ne s'avencent guère. L'on me mande que le train de Monsieur vostre jeune fils avoit ordre de s'en aller à Londres. C'est tout ce que j'ay apris et que mes enfans se portent bien, Dieu mercy.

Je vous envoie des lettres de la bonne princesse.

Archives nationales, 1 AP 336/433

63

20 novembre 1628 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma Chère Madame, je receu hier un petit mot de vous, que vous me faite bien à la hâte. Il est sans date et sy je ne me trompe vous m'aviés écrit outre cela, mais cependant je n'ay rien receu; Vous ne me parlez que de la paine où vous este de mes maux.

Vous este trop bonne, mon coeur, les remeides que je vous demandois ce sont extérieurs, me semble que vous en savés de toute fasson, mon coeur, pour d'autres j'en fais en prenant de la casse quy déchargent les reins et les rafrechisse, mais Dieu mercy, je me sens point de chaleur, mais foiblesse et je tiens qu'il y donne une défluction. J'en ay esté moins travaillé Dieu mercy, ces jours passés que je n'avois esté cela /2/ continue et ocmente en peu de temps.

Il faut avoir des maux en ce monde et reconnoistre que Dieu me traite bien doucement au pris de ce que je mérite. Je le suplye me faire la grâce que cela me serve à retirer mon coeur de la terre pour l'avoir où est mon vray resor, quy est au ciel où les enfans de Dieu auront leur héritage. Cela nous doit empaicher de porter envye à ceux quy ont leur joye et contentement icy bas quy ne sera point de durer et la nostre cele éternelle et bienheureuse quy élève son esprit à la méditation de ses biens que l'on ne peut ravir au fidelle et que ne puis je, m'en entretenir avec vous ma chère Madame /3/, à quy Dieu donne de sy sainte pensée et des élévation d'esprit durable.

---

<sup>73</sup> Limeuil et Lanquais sont des places que les Bouillon possédaient dans le Périgord.

Hélas ! Que vous este bien meilleure que moy, qui atens en grande inpaciance mon laquais, n'apprenant rien par vostre petit mot du doit de nostre chère fille dont je suis tousjours en grande paine. Dieu m'en veuille oter et aprendre aussy des nouvelle de Messieurs vos enfans.

Je vous envoie de Madame vostre fille, mais elles sont vieilles. Elle nous mande que Monsieur vostre jeune fils avoit esté bien caressé du roy d'Engleterre. S'il l'estoit bien de nostre roy, je m'en réjouiray bien davantage. Je n'en aprens nulle nouvelle. Dieu veuille que vous en ayez quy vous contente.

J'ay veu depuis peu de jours le maistre d'otel de Madame /4/ la princesse de Conty<sup>74</sup>, mais il ne m'en dit point, mais bien des pitiés de La Rochelle incroyable, presque, l'on n'y peut penser sans saisisement. Il ne me dit rien de paix, ce quy m'aflige bien. Vous en savés peut-estre plus que moy et nous en ferés part.

Je receus hier des lettres de vos neveux, quy se portent bien, et Madame nostre belle-seur commence à se lever. Le Sr. Maurice m'écrit encore de nos affaires et me mande de vous envoyer cotype de sa lettre. Ce que je feray. Il ne m'envoie nul des actes dont il m'écrit. Je ne voy rien à espérer de bon en toute des formalités. Dieu veuille que je soys trompée. Vous ne la serée jamais, mon cœur, en me croiant toute à vous et vostre très humble servante et très obéissante seur, ma très chère seur .

A Sedan, ce 20e noble 1628.

Archives nationales, 1 AP 336/434

64

28 novembre 1628 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma Chère Madame, je ne vous voy hors de paine puisque vous ne savés point des nouvelles de M. vostre jeune fils et vous ne m'y mettés pas aussy de nostre chère fille, puisque j'aprens qu'il n'y a aucune aparance de guérison à son doit. Je loue bien Dieu toutefois de ce qu'elle est exempté des grandes douleurs que je luy croiois et le suplye de mettre fin à son mal et luy donner le moyen de me venir voir et d'avoir l'honneur de faire le voiage avec vous. Mais sy son doit l'en empaiche, mon coeur, quy me seroit un extrême déplaisir, je me promets de vostre bonté que vous m'obligeriés tant, que de me ramener vostre nièce, Henriette et je vous en suplye très humblement.

Je ne vous donne pas peu d'incommodité, ma très chère Madame, mais je m'assure que vous me ferés l'honneur de les souffrir pour l'amour de moy quy vous fait ceste /2/ suplication très pressante et comme pour une chose quy peut mettre mon esprit en beaucoup de repos et contenter force personne qui s'étonent que je demeure sy longtemps de la rapeller.

L'espérance où je suis demeurée que nostre fille chère me la raméneroit, m'a fait tant attendre car je luy avois donnée à ceste condition que je le désirois bien fort de luy voir satisfaire et il semble que toute chose s'y oponent dont je n'ay pas peu de regret, car il ne se peut pas désirer davantage que je fais de la voir, Dieu me donne ce contantement après tant d'affliction et je say bien ma très chère Madame que ce vous en seroit aussy qu'elle fit ce voiage avec vous, quy me réjouis bien de me dire que vous y este résolue.

Mais, mon coeur, vous atendés bien de moy des choses quy n'y sont point et je say bien que je ne me promets rien de vous que je n'y trouve et davantage encore que je ne vous en /3/ dis, car j'ay trop recongnu les grâces que Dieu vous a départies et en telle mesure, certe, qu'il les faut aimer et que je me vois esloigné de vostre zelle et ardeur à servir Dieu et nous devons sestre considérés pour ce regart bien durement. Vous, mon coeur, dans les tantations, les promesses et force choses quy vous résiste et moy je suis dans un aplaudisement quy ne suis point desbaité qui ay de grandes ayde pour m'exciter à la piété et cependant je suis sy froide à servir Dieu. Je le dis à ma grande condannation et à vostre grande louange que vous vous acquités bien mieux de vostre devoir envers Dieu. Mais mon coeur, j'espère de profiter fort en vostre bon exemple ; à la vérité le Seigneur me fait ceste grâce que je

---

<sup>74</sup>Louise-Marguerite de Lorraine (1577-1631), épouse de François de Bourbon, prince de Conti.

me sens fort touché de l'ofence que je luy croy faite par ce que nous est sy cher. J'en répars encore tous les jours des larmes et quant je pense à nos chers petis enfans, le coeur me feint de douleur.

Mais sy je dis : Seigneur que ta main est pesante /5/, j'adjoute aussy : que ses jugemens sont droit et adore ses conseils avec silance et passe condanation volontaire et luy donne gloire, m'humiliant sous sa main puissante et bonne, quy ne nous a jamais abatu qu'elle ne nous aye relevé, et combien l'avons nous éprouvé Dieu envers nous plain de bonté. C'est à nous donc à crier à force et le supplier que ses compassions nous préviennent hâtivement et que nous n'ayons les yeux que vers luy ; et luy disions : " Seigneur tu m'as aydé, c'est toy quy m'a gardé, soit prest à mon besoing ", car jamais la clameur n'oublie de l'affliger quy le supplie. Il est près des coeur disolu, et pour un moment d'affliction quy ne fait que passer, il donne un poix de gloire mervuillieusement excelente. C'est ce quy nous doit bien faire mépriser les biens personnel de ce monde et de sy peu de durée et les comparer à ces ternels et incorruptible quy ne se peuvent ny contaminer ny flétrir quy nous sont acqy par un sy grand /5/ pris, auquel sy nous pensons bien, toute les choses de ce monde ne nous seront rien et nous ne voudrons rien savoir que Jésus Christ crucifié pour nos pêchés et résucité pour nostre justification; C'est la leçon quy donne paix à nos conciances et consolation contre toute sorte de misères et de maux et Dieu nous donne de bien méditer en ses saintes promesses, quy doivent réjouir nos coeurs et ne nous donne que ceste sainte tristesse selon Dieu. Je le supplie de nous en faire la grâce et de nous rassembler bientost.

Mandés-moy, mon coeur, quant je pouray recevoir c'est honneur sy cher que de jouir de vostre chère présence, désiré avec passion de moy quy Dieu mercy, ay à vous dire de bonne nouvelles de nostre bon païs. J'apris hier qu'il est certain qu'il ont pris la flote d'Espagne. Je vous en envoie un mémoire quy vous en dira les particularités. Elle n'est pas encore arivée en lieu de sûreté. C'est ce quy me donne un petit de crainte /6/ car l'on mande que de Dunquerque, l'on a envoyé force navire et Messieurs les Estas en font de mesme aussy Dieu le veuille faire ariver à bon port. On l'a dit de la valeur de douse millions. Les uns disent livre, les autres d'or et que Monsieur nostre frère y aura pour le moins un million et trois sy la prise s'est faite au delà d'un lieu que l'on nomme il aura bien moïen de nous païer nos partages s'il en a tant. Son peu d'envye. L'on dit qu'il n'en manque point mais que son conseil nous est sy contraire quy ne se peut davantage. M. maurice me mande qu'il sont encontestasion sur ses mots de quite et de bonne consiance. il n'y veulent mestre que de juger selon le droit quy tesmoigne qu'ils veulent chicaner et non pas en sortir.

Le roy de Bohême me fait l'honneur de me mander qu'il a fort bien traitée Madame la princesse de Portugal et que cela lui fait espérer qu'il ne nous traitera pas autrement, sy n'y voy-je guère d'aparance. J'ay eu l'honneur de recevoir aussy des /7/ lettres de la roine de Bohême, mais sans aucune nouvelle, sinon qu'elle désiroit bien de m'en dire de bonnes. Cependant à ce que d'autre mande il semble que l'on croit que la paix se fera entre nostre Roy et celuy d'Engleterre. Dieu vueille qu'elle soit partout. C'est bien la vérité que le nostre a usé d'une grande bonté à l'endroit de ceux de La Rochelle. Les mauvais catolique désiroient bien qu'ils y mit tout à feu et à sanc et il y en a tant de ceux là quy est ce quy nous doit doner de grandes craintes, mais Dieu fera que nostre Roy y prouvoira et qu'il traitera bien ceux quy demeurent dans l'obéissance cependant sur de fausx rapors l'on nous a mis garnison à Lanquais et à Limeuil. Cela est bien fâcheux de bien faire et d'estre traités comme sy l'on faisoit mal.

Mon coeur, je vous fais un lon discours et j'ay encore beaucoup à écrire si le mal de dens que j'avois hier, m'eust duré aujourduy, je ne l'eusse peu, Dieu m'a donné du relâche pour entretenir, ma chère Madame, quy m'a fait une sy bonne lettre que je l'amire. Adieu mon coeur, vous pouvés tout sur moy quy suis vostre très humble servante et obéissante seur, quy vous embrace cent mille fois; C'est

\$ \$ \$ \$

A Sedan, ce 28<sup>e</sup> novembre 1628.

Archives nationales, 1 AP 336/435

65

2 décembre 1628 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma Chère Madame, c'est sans avoir eu mes lettres du coche que je vous feray ce mot ne sachant sy après les avoir eues je pouray vous écrire à cause d'un fâcheux mal de dens quy me laisse et me reprend tout soudain. J'en fus tourmentée tout hier et, Dieu mercy, j'ay eu la nuit fort bonne. En

sortant du lict, je mis la main à la pleume pour vous dire mon mal, afin que vous m'excusiés mon coeur sy je vous entretiens sy peu et si je ne fais réponse sy j'ay l'honneur de recevoir de vos lettres.

Je vous en envoye de M. Maurice par lesquelles vous aprenrés comme ceste contestation dont vous avés déjà ouï parler rompra l'arbitrage sy nous ne plions à la volonté du conseil /2/ de Monsieur nostre frère que je trouve bien déraisonnable. Je ne say sy vous serés de mon mesme avis je n'ay pas encore en celui de mon conseil d'ycy. Le Sr. Maurice demande nouveau commandement là dessus, mon opinion est de nous remontrer à Madame l'accalmie, mais luy dire ce que nous en jugeons quy est que comme nous veut n'en donné le Sr. Maurice propose de prendre la voye ordinaire et plaide devant la court d'Holande, mais je voy bien de la difficulté à cela c'est ce que nous avons toujours rejezté afin de nous conserver les bonnes grâces de Monsieur nostre frère, car avec un procès il ne pourra avoir beaucoup d'amityé et puis ce sera une grande longueur et une grande dépençe nous employrons bien de l'argent à cela et le susés nous en sera bien incertain; J'estime que ce ne seroit pas le /3/ plus mal que nous puissions faire que de laisser toute nos prétensions en suspent en atendant que Dieu aye mis au coeur de Monsieur nostre frère de vous donner ce quy nous appartient.

Le Sr. Maurice m'envoye un grand discours de tout ce quy s'est passé, quy sont les mesmes choses que ce que je vous ay déjà envoyé, ains de donner refus absolu de vouloir mettre ces m>>>> quite et de bonne consiance. C'est rompre sur une chose bien plausible et quy doit acompagner toute nos actions.

Je n'aprens de nouveau de ce païs l'action de batesme de nostre petite nièce. C'est une Henriette-Emilye<sup>75</sup>. Les Estas de Flande avec la ville de Demtredam et de Dordrec l'ont tenu au baptesme et luy ont donné une rante de dix mille livre sa vye durant. C'est bien en avoir eu plus que nous. Ses maraines, c'est : Madame la comtesse de Calembdurg et Madame de Brederode<sup>76</sup>.

C'est tout ce que je vous diray, ma chère Madame, et qu'il me tarde bien de savoir quant j'auray l'honneur de vous voir venir et de vos nouvelles et de nostre chère fille et la savoir guérye; J'en pryé Dieu de tout mon coeur et pour vostre conservation plus chère que ma vye. Adieu mon coeur. Sur ceste vérité, c'est votre très humble servante et très obéissante seur toute à vous.

§ § §

A Sedan, ce 2<sup>e</sup> décembre 1628.

Archives nationales, 1 AP 336/436

66

27 décembre 1628 - Sedan

à Mme de La Trémoille

Ma Chère Madame, je prans du grand papier, non pour avoir force nouvelles à vous mander, mais pour avoir plus de loisir que de coutume, n'ayant receu nulle lettres n'y venant point de coche ceste semaine pour ce qu'il n'en partit point il y a quinze jours.

C'est bien un grand désordre, mais pleust à Dieu quy ne fict qu'en cela. Je receus hier, mon cœur, des lettres de mon fils quy me mande avoir écrit à Madame vostre fille pour s'offrir à vous faire tenir les siennes. C'est tout ce qu'il m'en mande, de quoy je ne suis pas contente, car je voudrois qu'il me dit particulièrement de ses nouvelles s'il en say afin de le vous pouvoir mander.

Je ne luy écris point que je ne luy en demande et continueray tousjours. Je vous assure, ma Chère Madame, /2/ ce qu'il me mande pour vous dire c'est qu'il a tiré promesse de M. d'Arsein quy passe à l'Ille-Bouchart ou à Touars qu'il va trouver le Roy jusque à La Rochelle ou en Poitou. Il n'atendoit plus que le vent pour partir à ce qu'il m'écrit. Je croy que je doyy mander qu'il ne vous trouvera pas à l'Ille-Bouchart mais à Touars. Ce que je tiens aussy par mon fils c'est que la roine de Bohème avoit la rougeolle, mais la fièvre l'avoit, Dieu mercy, déjà quitée. La petite de Madame nostre

<sup>75</sup> Henriette-Amalia, troisième enfant de Frédéric-Henri de Nassau et d'Amalia de Solms-Braunfels, née le 26 octobre 1628 à La Haye. Elle mourut à l'âge de deux mois.

<sup>76</sup> Catharina van den Bergh (1578-1640), femme de Floris II van Pallandt, comte de Culemborg et Anna-Johanna de Nassau-Siegen (1594-1636), femme de Johan Wolfert de Brederode.

belle-seur avoit esté batisée, c'est une Louise<sup>77</sup>, afin de porter le nom de feu Madame sa grand-mère. Elle se porte fort bien de sa couche Dieu mercy et estoit tout le jour debout.

Une nouvelle que me mande mon fils quy me fait bien craindre que Messieurs les Estas n'ayent bien des affaires cest été cest qu'il me dit que Tily vient iverner ses troupes dans la comte d'Emden. Cest /3/ bien estre voisin de la Frise cela y a fait retourner en diligence Monsieur le conte Evnen pour donner ordre à son gouvernement, mais Madame sa femme est demeurée auprès de la roine de Bohême afin de la voir achever de guérir sy Messieurs les Estas ont sur les bras les troupes de l'Empereur avec celles du roy d'Espagne. Il ne seront pas sans affaires, mais sy Dieu est pour eux il seront prou forts je le suplye de les prendre en sa protection et bénir leur armes et confondre ceux de leur ennemis quy sont aussy les seens et bien animés contre sa pauvre église quy a bien à souffrir et surtout la pauvre Alemagne. J'ay grande honte que les nouvelles que je vous dy du voisinage presque d'ycy ne sont la plus part du temp point vrayes.

Je vous avois mandé que Monsieur de Lorraine empaichoit que l'on mena le milort de Montegu prisonnier /4/ à Paris et cependant cela ne se trouve point il y a bien eu quelque compagnyes quy se sont approchées du lieu où il estoit aresté, mais sans y faire nul effort ny se mettre en devoir de le délivrer. On dit que le prince de Salsbourg est de retour de la Court, sans avoir perte de contantement à Monsieur de Lorraine cependant il n'en a dit point qu'il aye intension de se resenter il sera mieux conseillyé que de commencer une guère.

Depuis mercredy, je n'ay plus d'amoureux ycy<sup>78</sup>. Je n'atens son retour qu'au comencement du mois de février. J'ay envoyé à Paris faire des robes de nosse. Je me suis trouvée bien empaichée à quy m'adresser ; ça esté à Madame de La Coste.

Nous avons eu un très mauvais temps ycy et grand débordement d'eaux. Il me tarde bien mon cher coeur d'avoir de vos nouvelles. Dieu me les donne aussy bonnes que je les désire et les luy demande de tout mon coeur comme estant, ma chère Madame, vostre très humble servante et très obéissante seur toute à vous.

\$ \$ \$

A Sedan, ce 27<sup>e</sup> de<sup>bre</sup> 1628.

Je viens de recevoir deux de vos lettres, l'une du 7<sup>e</sup> et l'autre du 15<sup>e</sup> de ce mois; mais ma chère Madame, je n'ay pas loisir d'y faire réponse. Le cocher veut partir. C'est par voye extraordinaire que j'ay receu vos lettres. Il me faut remettre à bien faire à y faire réponse. J'envoieray vos lettres en Holande, mais je ne say que je doy faire de celle de Monsieur d'Arsen sur l'incertitude où je suis. Usés du pouvoir que vous avés sur ma fille Henriette et luy commendés ce que vous trouvés bon qu'elle fait, sy elle me veut estre agréable. Elle vous obéira en tout mon coeur.

Archives nationales, 1 AP 336/437

\*

\* \*

*Au moment de clore ici les lettres d'Elisabeth de Nassau à sa soeur Charlotte-Brabantine, nous avons jugé utile d'ajouter la lettre adressée le 18 décembre 1628 par Flandrine de Nassau, abbesse de Sainte-Croix à la duchesse douairière de La Trémoille dans la transcription donnée par Marchegay<sup>79</sup>. Danc cette lettre Flandrine de Nassau s'employe à dissiper certains malentendus entre protestants et catholiques.*

67

<sup>77</sup> Louise-Henriette (1627-1667), second enfant de Frédéric-Henri d'Orange-Nassau et de Amalia de Solms-Braunfels, avait reçu comme premier prénom celui de sa grand-mère Louise de Coligny. Elle épousa en 1646 Frédéric-Guillaume le Grand Electeur de Brandebourg.

<sup>78</sup> Comme nous l'avons écrit dans l'introduction de ce chapitre, cette phrase sybilline fait présumer qu'Amaury III Gouyon de la Moussaye était venu à Sedan demander la main d'Henriette à Mme de Bouillon et que celle-ci la lui avait accordée.

<sup>79</sup> Paul MARCHEGAY, *Lettres de Flandrine de Nassau, abbesse de Sainte-Croix de Poitiers à sa soeur Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de La Trémoille*, Les Roches-Baritaud, 1872, p. 89-90.

16 décembre 1628 - Poitiers

à Mme de La Trémoille

Ma chère Madame, ce qui est de bon en mes lettres, c'est qu'elle sont très vraye et qu'il n' a rien si certain, et que tout ce que vous m'alegués par la responce que vous me faite, mon coeur, par une autre main, ne fait rien contre ce que je vous ay mendé à mes deux dernières. Je vous en assure parce que les saints au ciel sont, sans nulle comparaison, des millions de fois plus heureux, plus puissans d'obtenir de Dieu ce qui luy demanderont que lorsqu'ils estoient en terre ; Nostre Seigneur leur ayant promis qu'ils seront en son royaume, assis à sa table, pour monstrier le grand estat qu'il fait de ces saints jusques à dire qu'ils seront en son royaume, assis à sa table, pour monstrier la grand estat qu'il fait de ces saints jusques à dire qu'ils jugeront avecques luy. Je voudrois, ma chère Madame, que vous voulussiez un peu comprendre nostre créance, car elle défaire tout à Dieu, je le vous proteste, et vous désire continuellement à nos sermons, où l'on nous parle des grandheurs de nostre bon Dieu, qui sont du tout admirable et incompréhensible, et que tout ce qui [est] au ciel et en terre auprès de Dieu tout cela n'est rien que des atomes et du néant ; més Dieu est celuy seul qui est, d'autant que tous le reste n'a subcistance que par luy, estant nostre unique bien et nostre tout.

Aussy pouvons nous dire que nous n'aimons que luy, soit au ciel et icy bas en terre, car véritablement nous y aimons tout en luy et pour l'amour de luy, parceque qu'il le veut ainssy.

Nous aymons aussy sa sainte parole de tout nostre coeur, dans lequel nous l'avons bien engravée, mais cela n'enpesche pas nos tableaux, qui sont encore de très puissants motif pour ayder à nous souvenir des mistères de nostre rédemption ; nous n'en pouvons assés avoir. Vous avés beau dire, la pratique et l'expérience nous fait voir clèremenr que ce sont de grandes aydes pour penser souvant en nostre bon Dieu. Je vous diray encore, Madame, que le plus grant mistère de foy et que vous croyés comme nous, qui est la très sainte Trinité, un seul Dieu en trois personnes, il n'en est point parlay en la sainte Escripiture, et vous autre vous mesme vous faite beaucoup de chise qui n'i sont point. Sy j'ay l'honneur de vous voirs, nous en parlerons d'avantage, sy plaict à Dieu.

Je crins bien que les grandes incommodités des mauvais chemins ne m'empeschent l'honneur de vous voir, car je ne voeux vous incomoder, ni Monsieur vostre fils. Je vous honore sy fort que je ne voeux que ce qui vous sera le plus commode et agréable. Je loue Dieu de ce que Madame vostre belle-fille se porte mieus de son doit ; j'en estés bien en paine. Je suis sa servante très humble et de Mesdamoysselle de Buillion et de Hannau ; et vous assure, ma chère Madame, que je suis très contante et ne croy pas au monde créature plus heureuse et contante que moy, par la grâce de Dieu, dont je ne saurés jamais assés l'en remercier et louer et glorifier. Adieu donc, ma chère Madame, que j'embrasse cent mille fois d'affection, et suis vostre très humble servante et trsè obéissante seur qui vous honore de tot mon coeur. SC. F. N.

A Ste Croix, ce 19e de décembre 1628.

Ma chère Madame, je vous envoye la response d'une autre main que de la miene.

## ETAT DES SOURCES

### I - SOURCES MANUSCRITES

Archives nationales

Fonds La Trémoille :

- 1 AP 331 - Correspondance de Charlotte-Brabantine de Nassau
- 1 AP 332 - Correspondance de Charlotte-Brabantine de Nassau
- 1 AP 333-336 - Correspondance d'Elisabeth de Nassau
- 1 AP 393 - Correspondance du duc de La Trémoille
- 1 AP 394 - Correspondance du duc de La Trémoille
- 1 AP 430 - Correspondance de Marie de La Tour (datée)
- 1 AP 431 - Correspondance de Marie de La Tour (non datée)
- 1 AP 434 - Correspondance de Henri de La Tour d'Auvergne<sup>80</sup>

<sup>80</sup> Ce registre contient également quelques lettres de ses fils Frédéric-Maurice et Henri;



Fonds Rohan-Bouillon :  
273 AP 180 - Correspondance à Elisabeth de Nassau

Archives départementales d'Ille et Vilaine  
C 2650, 2651 Procès-verbaux des sessions des Etats de Bretagne en 1623 et 1628.

## II - SOURCES IMPRIMEES

### A

J. AYMON, *Actes ecclésiastiques et civils de tous les synodes nationaux des Eglises réformées de France...*, La Haye, 1705, 2 vol.

Agrippa d'AUBIGNE, *Sa vie à ses enfants*, Ed. Gilbert Schrenck, Société des textes français modernes, 1986.

### B

Etienne BALUZE, *Histoire généalogique de la Maison d'Auvergne*, Paris, 1708, 2 vol.

Maréchal de BASSOMPIERRE, *Journal de ma vie*, Ed. marquis de Chantérac, Renouard, Paris, 4 vol., 1870-1877

Elie BENOIT, *Histoire de l'Edit de Nantes et sa révocation*, Delft, 1693-1695, 5 vol.

M. BOUCHITTÉ, *Négociations, lettres et pièces relatives à la conférence de Loudun*, Collection de documents inédits sur l'Histoire de France, Paris, 1862.

### C

Baldassar CASTIGLIONE, *Le livre du Courtisan*, GF-FLammarion, 1991.

Louis CAPPEL, *Sur la douloureuse et non jamais assez regrettée mort de ... Mademoiselle Louise de La Tour, fille aînée de Monseigneur le duc de Buillon, décédée à Paris, le jeudi 6 décembre 1607 ... complainte élégiaque en vers féminins*, Sedan, 1608, in-4°, 7 p. Bibliothèque nationale de France, Rés. YE 592.

### D

Charles DANGIBEAU, "Diaire de Jacques Merlin ou recueil des choses les plus mémorables qui ce sont passées en cette ville (de La Rochelle) de 1589 à 1620", *Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, tome V, 1878, p. 63-384.

### F

Madeleine FOISIL (Direction), *Journal de Jean Héroard, médecin de Louis XIII*, Arthème Fayard, 1989, 2 vol.

### H

Suzanne d'HUART, *Archives Rohan-Bouillon*, SEVPEN, Paris, 1970.

Suzanne d'HUART (Éditeur), *Lettres de Turenne extraites des Archives Rohan-Bouillon*, SEVPEN, Paris, 1971.

### I

Hugues IMBERT, "Registre de correspondance de Henri de La Trémoille, duc de Thouars", *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, tome XXXI, 1866, p. 35-364.

Hugues IMBERT, "Mémoire de Marie de La Tour d'Auvergne, duchesse de La Trémoille (1661)", *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, tome XXXII, 1867, p. 89-129.

Hugues IMBERT, "Lettres de Catherine de Parthenay, Dame de Rohan-Soubise et de ses deux filles Henriette et Anne à Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de La Trémoille", *Mémoires de la Société de Statistique, Sciences, Lettres et Arts du département des Deux-Sèvres*, 2me Série, Tome XII, 1872, p. 41-161.

Hugues IMBERT, "Lettre au ministre de l'instruction tendant à ce que le château de Thouars soit transformé en un établissement d'enseignement public", *Bulletins de la Société de Statistique, Sciences Lettres et Arts du département des Deux-Sèvres*, N° 1-2 - janvier-février 1872, p. 248-251 et vœu en ce sens émis par la dite Société le 14 décembre 1871, *Ibid.*, p. 252-253.

Hugues IMBERT, “ Découvertes des sépultures de Claude de La Trémoille, Marie de La Tour d’Auvergne et Isabelle de La Trémoille ”, *Bulletins de la Société de Statistique, Sciences Lettres et Arts du département des Deux-Sèvres*, N° 1 - janvier 1873, p. 427-439<sup>81</sup>.

Hugues IMBERT, *Documents inédits sur Thouars et les environs*, Thouars-Niort, 1879-1881, 3 vol.

Bruno ISBLED (Éditeur), *Moi Claude Bordeaux...*, *journal d’un bourgeois de Rennes au 17e siècle*, Editions Apogée, 1992.

## J

Président JEANNIN, *Négociations (1598-1609)*, Ed. Michaud et Poujoulat, Nouvelle collection des mémoires relatifs à l’Histoire de France, tome XVIII, Didier et Cie, Paris, 1857.

## L

Jacques de LANGLADE, baron de SAUMIÈRES, *Mémoires de la vie de Frédéric-Maurice de La Tour d’Auvergne, duc de Bouillon*, Pierre Trabouillet, libraire, Paris, 1692.

Louis-Charles de LA TRÉMOILLE (duc), *Le chartrier de Thouars. Documents historiques et généalogiques*, Paris, 1877.

Louis-Charles de LA TRÉMOILLE, *Les La Trémoille pendant cinq siècles*, Nantes, 1890-1896, 5 vol, tome IV.

## M

Paul MARCHEGAY, *Original letters to the Trémoille family, chiefly from Elizabeth, Queen of Bohemia*, J. B. Nichols and Sons, London, 1863.

Paul MARCHEGAY, “ Lettres de Flandrine de Nassau, abbesse de Sainte-Croix de Poitiers à Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de La Trémoille, sa sœur ”, *Archives historiques du Poitou*, Tome I, 1872, p. 203-296.

Paul MARCHEGAY, *Lettres de Louise de Colligny, princesse d’Orange à sa belle-fille Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de La Trémoille publiées d’après les originaux*, Sandoz et Fischbacher, Paris, 1872, 112 p.

Paul MARCHEGAY, *Lettres d’Elisabeth de Nassau, duchesse de Bouillon à sa sœur Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de La Trémoille de 1595 à 1628*, Les Roches-Baritaud, 1875, 137 p<sup>82</sup>.

Paul MARCHEGAY et Hugues IMBERT, “ Lettres missives originales du seizième siècle (100 femmes et 200 hommes) tirées des archives du duc de La Trémoille ”, *Mémoires de la Société de Statistique, Sciences, Lettres et Arts du département des Deux-Sèvres*, 2me Série, Tome XIX, 1881, p. 1-463.

Paul MARCHEGAY et Léon MARLET, *Correspondance de Louise de Coligny, princesse d’Orange (1555-1620)*, Paris, 1887, LXXIII + 375 p.

I. MESCHINOT de RICHEMOND, “ Diaire de Joseph Guillaudeau, sieur de Beaupréau (1584-1643) ”, *Archives Historiques de la Saintonge et de l’Aunis*, tome XXXVIII, 1908.

## O

Claude-Guy ONFRAY, *Livre des Baptêmes, Mariages & Mortuaires de l’Eglise réformée assemblée à La Moussaye en Plénée-Jugon Depuis l’an 1619 jusques en l’an 1683*, Res Universis, 1992.

## P

Abbé Paul PARIS-JALLOBERT, *Anciens registres paroissiaux de Bretagne. Eglise protestante de Vitré*, Rennes, 2 vol., 1890-1894

## Q

E. QUESNET et P. PARFOURU, *Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790. Ille et Vilaine. Archives civiles, Série C. Tome II, Intendance de Bretagne (supplément) et Etats de Bretagne*, Rennes, 1892.

## R

---

<sup>81</sup> En appuis de cette communication Hugues IMBERT a publié (p. 434- 439) le “ Portrait de Madame la duchesse de La Trémoille fait par elle même ” extrait de *La galerie des Portraits de Mademoiselle de Montpensier*, Didier, 1860, p. 35 et suivantes.

<sup>82</sup> Recueil de lettres publiées précédemment par Paul Marchegay dans les volumes VI (1857), XV (1866) et XXIII (1874) du Bulletin de la Société d’Histoire du Protestantisme Français.

Abraham RAMBOURS, *Les dernières paroles & consolations de Madame la duchesse douairière de Bouillon*, N. Bourdin & L. Perier, Paris, 1642, in-8°, 14 p.

## S

Charles SAMARAN, *Archives de la Maison de La Trémoille (Chartriers de Thouars et de Senant, papiers Duchatel)*, Honoré Champion, Paris, 1928.

SAINTE-MARTHE (de), *Histoire généalogique de la Maison de La Trémoille*, Paris, 1668.

Louis SEGOND, *La Sainte Bible*, Nouvelle édition de Genève 1979, Société Biblique de Genève, Cinquième édition 2001.

SAINT-SIMON, *Mémoires*, Éd. Y. Coirault, La Pléiade, 1983- 1988, 8 vol.

## T

TALLEMANT des REAUX, *Historiettes*, Éd. Antoine ADAM, La Pléiade, 1960-1961, 2 vol.

Hervé TIGIER, *La Bretagne de bon aloi. Répertoire des arrêts sur remontrance du Parlement de Bretagne (1554-1789) conservés aux Archives d'Ille et Vilaine*, Hervé Tigier, 1987.

Jean Luc TULOT, *Correspondance du marquis et de la marquise de la Moussaye*, Coll. Pages d'archives, Editions Honoré Champion, 1999.

## BIBLIOGRAPHIE

## A

M. S. ANDERSON, *War and Society in Europe of the Old Regime (1618-1789)*, Fontana paperbacks, 1988.

Philippe ARIÈS, *L'Enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Coll. L'Univers historique, Le Seuil, 1973.

George d'AVENEL (vicomte), *La Noblesse française sous Richelieu*, Armand Colin, 1901.

## B

Jean-Pierre BARDET, Dominique DINET, Jean-Pierre POUSSOU et Marie-Catherine VIGNAL, *Etat et Société en France aux XVIIe et XVIIIe siècles. Mélanges offerts à Yves Durand*, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2000.

Katia BÉGUIN, *Les princes de Condé. Rebelles, courtisans et mécènes dans la France du Grand siècle*, Champ Vallon, 1999.

Yves-Marie BERCÉ, *La naissance dramatique de l'absolutisme, 1598-1661*, Nouvelle histoire de la France Moderne – 3, Le Seuil, 1992.

Jean BERENGER, *Turenne*, Arthème Fayard, 1987.

Evelyne BERRIOT-SALVADORE, *Les femmes dans la société française de la Renaissance*, Librairie Droz, Genève, 1990.

Mireille BOSSIS (Direction), *La lettre à la croisée de l'individuel et du social*, Editions Kimé, Paris, 1994.

Mireille BOSSIS, "La lettre entre expression et communication", *Horizons philosophiques*, Volume 10, N°1, Automne 1999, p. 37-46.

Laurent BOURQUIN, *Noblesse seconde et pouvoir en Champagne aux XVIe et XVIIe siècles*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1994.

## C

Michel CARMONA, *Marie de Médicis*, Arthème Fayard, 1981.

Michel CARMONA, *Richelieu, l'ambition et le pouvoir*, Arthème Fayard, 1983.

Michel CASSAN, *Le temps des guerres de religion. Le cas du Limousin (vers 1530-vers 1630)*, Publisud, 1996.

Françoise CHEVALIER, *Prêcher sous l'Edit de Nantes. La prédication réformée au XVII<sup>e</sup> siècle en France*, Labor et Fides, Genève, 1994.

Pierre CHEVALIER, *Louis XIII*, Arthème Fayard, 1979.

Jack Alden CLARKE, *Huguenot warrior : The life and times of Henri de Rohan (1579-1638)*, Martinus Nijhoff, The Hague, 1966.

P. CONGAR, J. LECAILLON et J. ROUSSEAU, *Sedan et le pays Sedanais : vingt siècles d'histoire*, Paris, 1969.

Jean-Marie CONSTANT, *La vie quotidienne de la noblesse française aux XVIe-XVIIe siècles*, Hachette, 1985.

Guy CORNEAU, *N'y a-t-il pas d'amour heureux ? Comme les liens père-fille et mère-fils conditionnent nos amours*, Coll. Réponse, Robert Laffont, 2003.  
Bernard COTTRET, *1598, L'Edit de Nantes*, Perrin, 1997.

## D

Maurice DAUMAS, *La tendresse amoureuse, XVIe-XVIIIe siècles*, Perrin, 1996.  
Natalie Z. DAVIS, *Les Cultures du peuple. Rituels, savoirs et résistances au 16e siècle*, Collection historique, Aubier, 1979.  
DE LA CHENAYE-DESBOIS, *Dictionnaire de la Noblesse*, 2ème Edition, Paris, 1770-1786, 15 vol et 3ème Edition complétée par Badier, Paris, 1863-1876, 19 vol.  
Frank DELTEIL, "Henri de La Tour, vicomte de Turenne, humaniste et protestant", *B.S.H.P.F.*, Tome 115, avril-juin 1969, p. 230-254.  
Frank DELTEIL, "Henri de La Tour, duc de Bouillon, recherche récente et compléments", *B.S.H.P.F.*, Tome 132, janvier-mars 1986, p. 79-98.  
G. DEREGNAUCOURT et D. POTON, *La vie religieuse en France aux XVIe - XVIIe - XVIIIe siècles*, Editions Ophrys, 1995.  
Jean-Paul DESPRAT, *Les bâtards d'Henri IV. L'épopée des Vendômes (1594-1727)*, Perrin, 1994.  
Georges DETHAN, *La vie de Gaston d'Orléans*, Ed. de Fallois, 1992.  
A. Th. van DEURSEN, *Maurits van Nassau. De Winnaar die faalde*, Uitgeverij Bert Bakker, Amsterdam, 2000.  
Jonathan DEWALD, *Aristocratic experience and the origins of modern culture. France, 1570-1715*, University of California Press, 1993.  
Pierre et Solange DEYON, *Henri de Rohan, huguenot de plume et d'épée 1579-1638*, Perrin, 2000.  
Georges DUBY et Michelle PERROT, *Histoire des femmes – 3. XVIe-XVIIIe siècles, sous la direction de Natalie ZEMON-DAVIS et Arlette FARGE*, Plon, 1991  
Roger DUCHÈNE, *Madame de Sévigné et la lettre d'amour*, nouvelle édition augmentée, Klincksieck, 1992.  
Nicole DUFOURNAUD, *Les femmes en Bretagne au XVIe siècle : étude des pratiques sociales et économiques. Perspectives de recherche et méthodologie*. Mémoire de DEA présenté sous la direction de Michel Nassaiet. UFR d'Histoire et de Sociologie. Faculté des Lettres et des Sciences humaines. Université de Nantes, 2000.  
Claude DULONG, *La vie quotidienne des femmes au Grand siècle*, Hachette, 1984.  
P. DUMONCEAUX, "Le XVIIème siècle : Aux origines de la lettre intime et du genre épistolaire" in Jean-Louis BONNAT et Mireille BOSSIS (Direction), *Ecrire, publier, Lire. Les Correspondances (Problématique et économie d'un "genre littéraire")*, Publication de l'Université de Nantes, 1982, p. 289-302.  
Georges DUBY et Michelle PERROT, *Histoire des femmes. Volume III : XVIe-XVIIe siècles* sous la direction de Natalie ZEMON DAVIS et Arlette FARGE, Plon, 1991.  
Yves DURAND, *La Maison de Durfort à l'époque moderne*, Fontenay-le-Comte, 1975.  
Yves DURAND, *Les solidarités dans les sociétés humaines*, Coll. L'Hisrorien, P.U.F., 1987.

## E

Norbert ELIAS, *La Société de Cour*, Préface de Roger Chartier, Coll. Champs, Flammarion, 1985.  
Norbert ELIAS, *La civilisation des moeurs*, Coll. Agora, Pocket, 1999.  
Norbert ELIAS, *La dynamique de l'Occident*, Coll. Agora, Pocket, 1997.

## F

Madeleine FOISIL, *La vie quotidienne au temps de Louis XIII*, Hachette, 1992.  
Marc FUMAROLI, *La diplomatie de l'esprit. De Montaigne à La Fontaine*, Coll. Tel, Gallimard, 2001.

## G

Janine GARRISSON, *L'Homme protestant*, Ed. Complexe, réédition 1986.  
Janine GARRISSON, *L'Edit de Nantes et sa révocation*, Le Seuil, Paris, réédition, 1987.  
Janine GARRISSON, *L'Edit de Nantes*, Arthème Fayard, 1998.  
Wendy GIBSON, *Women in the Seventeenth Century France*, Macmillan, 1989.  
Dominique GODINEAU, *Les femmes dans la Société française 16e-18e siècles*, Coll. U, Armand Colin, Paris, 2003.  
Pierre GOUBERT et Daniel ROCHE, *Les Français et l'Ancien Régime*, Armand Colin, 2 vol. 1991.  
Marie-Claire GRASSI, *Lire l'épistolaire*, Dunod, 1998.

## H

Frères HAAG, *La France protestante*, Paris, 1846-1859, 10 vol. et Slatkine reprints, Genève, 1966 ; 2ème édition publiée sous la direction d'Henri Bordier, Paris, 1677-1888, 6 vol.

Gregory HANLON, *Confession and community in Seventeenth Century France. Catholic and protestant coexistence in Aquitaine*, University of Pennsylvania Press, 1993.

Geneviève HAROCHE-BOUZINAC, *L'épistolaire*, Collection Contours littéraires, Hachette, 1995.

Geneviève HAROCHE-BOUZINAC, *Lettre et réflexion morale. La lettre, miroir de l'âme*, Klincksieck, 1999.

Noémi HEPP et Jacques HENNEQUIN, *Les valeurs chez les mémorialistes au XVIIe siècle avant le Fronde*, Editions Klincksieck, 1979.

Françoise HILDESHEIMER, *Fléaux et société : de la Grande Peste au choléra, XIV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, Coll. Carré-Histoire, Hachette, 1993.

Olwen HUFTON, *The prospect before her. A History of Women in Western Europe. Volume I : 1500-1800*, Fontana press, 1997.

## I

Jonathan I. ISRAEL, *The Dutch Republic. Its Rise, Greatness, and Fall, 1477-1806*, Oxford University Press, 1998.

## J

Arlette JOUANNA, *Le devoir de révolte. La noblesse française et la gestation de l'Etat moderne, 1559-1664*, Fayard, 1989.

## K

Joan KELLY, *Women History and Theory. The Essays of Joan Kelly*, The University of Chicago Press, Paperback edition, 1986.

J. P. KENYON, *Stuart England*, Coll. The Pelican History of England, Penguin Books, 1982.

Sharon KETTERING, *French Society. 1589-1715*, Pearson Education Limited, 2001.

Sonja KMEC, "Royalist Noble women and Family Fortunes during the Civil War and Commonwealth : the Survival Strategies of the Countess of Derby", *Journal of the Oxford University History Society*, 2004.

Sonja KMEC, *Nobleswomen and Family Fortunes in Seventeenth-Century France and England. A Study of the Lives of the Duchesse de La Trémoille and her Sister-in-Law, the Countess of Derby*. Thesis submitted for the degree of Doctor of Philosophy at the University of Oxford, Harris Manchester College, Hilary 2004.

## L

Elisabeth LABROUSSE, *La révocation de l'Edit de Nantes. Une foi, une loi, un roi*, Payot/Labor et Fides, 1985.

Emile G. LÉONARD, "Le protestantisme français au XVIIe siècle", *Revue Historique*, 1948, p. 153-179.

Emile G. LÉONARD, *Le protestant français*, P. U. F., 1953.

Emile G. LÉONARD, *Histoire générale du protestantisme*, Réédition de poche, Quadriga/P.U.F., 1988, 3 vol.

Daniel LIGOU, *Le protestantisme en France de 1598 à 1715*, SEDES, Paris, 1968.

LA FORCE (Duc de), *Le Maréchal de La Force. Un serviteur de sept Rois (1558-1652)*, Librairie Plon, 1950.

Emmanuel LE ROY-LADURIE, *L'Ancien Régime*, Coll. Pluriel, Hachette, 2 vol., 1993.

Georges LIVET, *La guerre de trente ans*, Coll. Que sais-je ?, P.U.F., 2<sup>e</sup> Ed., 1966.

J. P. LABATUT, *Les ducs et pairs de France au XVIIe siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1972.

François LEBRUN, *La vie conjugale sous l'Ancien Régime*, Armand Colin, Paris, 1975.

François LEBRUN, *Se soigner autrefois. Médecins, saints et sorciers aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Le Seuil, 1995.

Emmanuel LE ROY-LADURIE, *Histoire du climat depuis l'an mil*, Coll. Champs, Flammarion, 2 vol, 1983.

## M

Robert MANDROU, *La France aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Coll. Nouvelle Clio, P. U. F., 1967.

Robert MANDROU, *Introduction à la France moderne (1500-1640)*, Coll. Evolution de l'humanité, Albin Michel, 1974.

Chanoine MARSOLLIER, *Histoire de Henry de La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon*, Paris, 1719.

Claire MARTIN, *Craindre Dieu et servir le Roi. Benjamin Aubery du Maurier (1566-1636), ambassadeur protestant du Très chrestien*, thèse de l'Ecole des chartes pour obtenir le diplôme d'archiviste paléographe, 2003, 3 vol.

Claire MARTIN, « Protestantisme et diplomatie à l'aube du Grand Siècle : Benjamin Aubery du Maurier (1566-1636), ambassadeur de Louis XIII à La Haye », *B. S. H. P. F.*, tome 151, avril-juin 2005, p. 265-297.

Henri-Jean MARTIN, *Histoire et pouvoir de l'écrit*, Bibliothèque de l'Evolution de l'Humanité, Albin Michel, 1996.

Raymond A. MENTZER Jr, *Blood & Belief. Family survival and confessional identity among the provincial huguenot nobility*, Purdue University Press, West Lafayette, Indiana, 1994.

Charles MOTCH, "Le curieux destin des cercueils des princes protestants", *Le Pays Sedanais*, tome XXI, 1999-2000, p. 123-137.

Roland MOUSNIER, *Les institutions de la France sous la Monarchie absolue (1598-1789)*, P.U.F., 1974-1980, 2 vol.

Roland MOUSNIER, *L'Homme rouge ou la vie du Cardinal de Richelieu (1585-1642)*, Coll. Bouquins, Robert Laffont, 1992.

Robert MUCHEMBLED, *L'invention de l'homme moderne. Culture et sensibilités en France du XVe au XVIIIe siècle*, Coll. Pluriel, Hachette, 1994.

Robert MUCHEMBLED, *Société, cultures et mentalités dans la France moderne, XVIe-XVIIIe siècle*, Coll. Cursus, Armand Colin, 1996.

Robert MUCHEMBLED, *La Société policée. Politique et politesse en France du XVIe au XXe siècle*, Coll. L'Univers historique, Le Seuil, 1998.

## N

Johanna W. A. NABER, *Prinsessen van Oranje en hare Dochters in Frankrijk*, H. D. Tjeenk Willink & Zoon, Haarlem, 1901

Aldo NAOURI, *Les Pères et les Mères*, Odile Jacob, 2004.

## O

Christiane OLIVIER, *Les fils d'Oreste ou la question du père*, Coll. Champs, Flammarion, 2004.

Christiane OLIVIER, *Filles d'Eve. La relation Mère-Fille, op. cit.*, Denoël, 2001.

## P

Georges PAGÈS, *La guerre de Trente Ans, 1618-1648*, Payot, Réédition 1991.

Jacques PANNIER, *L'Eglise réformée de Paris sous Louis XIII (1610-1621)*, Paris, E. Champion, 1922 et *L'Eglise réformée de Paris sous Louis XIII (1621-1629)*, Paris, H. Champion, 1932, 2 vol.

Geoffrey PARKER (Ed.), *The Thirty Years War*, Second edition, Routledge, 1997.

Eugénie PASCAL, "La lectrice devenue scriptrice. Lecture épistolaire dans les réponses d'Elisabeth à Charlotte-Brabantine de Nassau", in Isabelle BROUARD-ARENDS (dir), *Lectrices d'Ancien Régime*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2003, p. 409-418.

Eugénie PASCAL, *Liens de famille, pratiques de pouvoir, conscience de soi. Princesses épistolaires au tournant du XVIIIe siècle*, Thèse Paris III – Sorbonne nouvelle, 2004.

René et Suzanne PILLORGET, *France baroque, France classique*, Coll. Bouquins, Robert Laffont, 1995, 2 vol.

Michelle PERROT, *Les femmes ou les silences de l'Histoire*, Flammarion, 1998.

J. J. POELHEKKE, *Frederik Hendrik, prins van Oranje. Een biografisch drieliuk*, Walburg Pers., Zutphen, 1978.

Abbé PREGNON, *Histoire du pays et de la ville de Sedan*; Charleville, 1856, 2 vol.

## Q

Jean QUENIART, *La Révocation de l'Edit de Nantes. Protestants et catholiques français de 1598 à 1685*, Declée de Brouwer, 1985.

## R

Michel-Edmond RICHARD, *La vie des protestants français de l'Edit de Nantes à la Révolution (1598-1789)*, Les Editions de Paris, 1994.

Lucien RIMBAULT, *Pierre du Moulin (1568-1658), un pasteur classique à l'âge classique (Etude de théologie pastorale sur des documents inédits)*, Librairie philosophique J. Vrin, Paris, 1966.

Nancy L. ROELKER, "The Appeal of Calvinism to French Noblewomen in the Sixteenth Century", *Journal of Interdisciplinary History*, 2 (1972), p. 391-418.

Jacques ROUSSEAU, "Les Bourbons entre les La Marck et les La Tour d'Auvergne", *Le Pays Sedanais*, tome XXI, 1999-2000, p. 177-186.

## S

Annick SAPIN, *L'Eglise réformée de Sedan de ses origines jusqu'au rattachement de la Principauté à la France (1562-1642)*, Thèse de l'Ecole des Chartes, 1974, dactylographiée, 313 p.

Ellery SCHALK, *L'Epée et le Sang. Une histoire du concept de noblesse (vers 1500-vers 1650)*, Champ Vallon, 1996.

Georges SERR, *Henri de Rohan; Son rôle dans le parti protestant (1610-1616)*, Aix-en-Provence; 1946 et *Henri de Rohan : son rôle dans le parti protestant de 1617 à 1622*, Société d'Histoire du Protestantisme Français, Paris, 1975..

## T

Victor L. TAPIÉ, *La France de Louis XIII et de Richelieu*, Coll. Champs, Flammarion, 1980.

Françoise THÉBAUD, *Ecrire l'histoire des femmes*, ENS Editions Fontenay/Saint-Cloud, 2e édition, 1998.

## V

B. H. M. VLEKKE, " Een Kleinzon van Willem den zwijger als opperbevelhebber van het pauselijk leger : Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne, hertog van Bouillon ", *Mededelingen van het Nederlandsch Historisch Instituut te Rome*, 2<sup>e</sup> reeks, dl. 10 (1940), p. 59-105.

Michel VOVELLE, *Mourir autrefois. Attitudes collectives devant la mort aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Coll. Archives, Gallimard-Julliard, 1974.

## V

Nicole VRAY, *Catherine de Parthenay, duchesse de Rohan, protestante insoumise (1554-1631)*, Perrin, 1998.

## W

Katharine WALKER, " The Military Activities of Charlotte de La Trémouille, countess of Derby, during the Civil War and Interregnum ", *Northern History* 38/1, 2001, p. 47-64.

Merry E. WIESNER, *Women and Gender in Early Modern Europe*, Cambridge University Press, Second edition, 2000.

## Z

Henri ZUBER, *Recherches sur l'activité politique de Henri de La Tour, vicomte de Turenne, puis duc de Bouillon (1573-1623)*, Thèse de l'école nationale des Chartes, 2 vol, 1982

--

Jean Luc Tulot, F 22000 Saint-Brieuc, 31 décembre 2006